

BULLETIN



犀

16^e Année

N^o 3-4 — Juillet-Décembre — 1939



L'INAUGURATION DU TEMPLE HIÊN-TRUNG

par M. BƯU-TRUNG

Bồ-Chánh de la province de Bình-Định (1)

Le 17 du 7^e mois intercalaire (10 Septembre 1938) a eu lieu l'inauguration solennelle du Temple **Hiên-Trung** (Fidélité Sincère).

Ce temple, situé à 4 kilomètres de la Citadelle de **Bình-Định**, est dédié aux deux illustres sujets de la dynastie régnante : le Général **Võ-Tánh** (武性) et le Ministre des Rites **Ngô-Tùng-Châu** (吳從周) (2), dont le souvenir reste encore très vivace dans la mémoire de tous les lettrés annamites.

Construit sous le règne de **Gia-Long**, au lieu dit **Đô-Bàn-Thành** (閣槃城) (3) — place forte qui fut assiégée pendant trois ans par les **Tây-Sơn** (西山) —, restauré sous le règne de **Minh-Mạng** (明命), ce temple aux charpentes vermoulues fut fortement endommagé par les typhons de 1932-33. Son grand état de délabrement inspirait aux passants un sentiment de profonde mélancolie.

Cependant, en raison de la situation précaire des finances publiques, les demandes de crédits formulées à plusieurs reprises par les Autorités mandarinales de la province pour la réfection dudit temple, n'avaient pu être retenues.

(1) Tous les documents ont été traduits en français par M. L^a-**Quang-Phúc**, Secrétaire principal des Résidences à Hué.

(2) Voir Bulletin A.V.H. 1914, pages 129 et suivantes : *Les Associés de droite et de gauche au Culte du Thê-Miêu*, biographies de **Võ-Tánh** et **Ngô-Tùng-Châu**, par L. SOGNY. — Voir aussi *Les grandes figures de l'Annam : Võ-Tánh*, par H. COSSERAT et **Hồ-Đắc-Hàm**, dans B.A.V.H., 1923, pp. 229-292.

(3) Nom de l'ancienne Citadelle de **Bình-Định**, connue également sous le nom de Cha-Ban,

Ne pouvant demeurer impassibles devant ce mausolée en ruines, S. E. le **Tổng-Độc NGUYỄN-PHIÊN** (阮璠), le **Bồ-Chánh Bửu-Trưng** (寶徵) et le **Án-Sát Lê-Văn-Định** (黎文定) demandèrent l'autorisation d'ouvrir une souscription dans la province, dont le montant servirait à réparer le Temple **Hiền-Trung**, en même temps que le Temple **Vạn-Thành** (萬成) (Temple de la Littérature).

C'est avec le plus grand empressement que la population répondit à l'appel de S. E. le **Tổng-Độc**. Une somme de plus de 4.000\$ fut rapidement recueillie. Mille piastres furent affectées aux travaux de réparation du Temple de la Littérature, et le reste, soit plus de 3000\$, affecté au Temple **Hiền-Trung**.

Commencés au 8^e mois de l'année dernière, sous le contrôle et la surveillance d'un Comité composé de mandarins en fonctions et de personnalités annamites de la province, les travaux de réfection du Temple **Hiền-Trung** furent achevés au début du 7^e mois intercalaire (Septembre 1938). L'ensemble du plan de cette construction constitue un chef-d'œuvre d'architecture, qui la classe parmi les plus beaux monuments et en fait un site des plus pittoresques de la province (1).

Le Temple est entouré d'une enceinte en maçonnerie. On y accède par un portique à trois entrées, solide, imposant, artistiquement conçu, que les visiteurs contemplent avec admiration et respect. A l'intérieur, on voit d'abord un cavalier surmonté d'une haute colonne, puis une grande cour d'honneur. A droite et à gauche de cette cour, se trouve deux pagodons, l'un dédié aux génies de la Terre, l'autre, à la fille du **Đô-Thông Huyền** (都統諱), celle qui fut chargée de porter un message secret de la place assiégée à l'Empereur **GIA-LONG**. La cour donne accès à une deuxième enceinte ajourée, surmontée au milieu, d'un grand écran, derrière lequel se dresse majestueusement le Temple **Hiền-Trung** (2). L'intérieur du Temple, d'aspect reposant et austère, scintille de laque rouge et or. Sur l'autel de la travée médiane sont placées les deux tablettes de **VÕ-TÁNH** et de **NGÔ-TÙNG-CHÂU**, et une autre portant les noms de quelques fidèles et vaillants sujets de l'Empereur. A droite et à gauche, deux autres autels sont dédiés aux mânes des officiers et soldats tombés sur les champs de bataille. Aux murs sont suspendues de nombreuses sentences parallèles glorifiant le mérite de ces deux grands Annamites et offertes par les hautes personnalités de la Cour et de la province (3).

(1) Voir Planche XXXVII, en haut.

(2) Voir Planche XXXVII, en bas.

(3) Voir plus loin la traduction de ces sentences parallèles.

Le temple communique par un long couloir découvert et borde de parapets, à une tour octogonale à étage (1), abritant une stèle commémorative dédiée par les mandarins provinciaux de **Bình-Định** à la mémoire de **Võ-Tánh** et de **Ngô-Tùng-Châu**.

A 4 mètres environ de cette tour, se trouve la tombe de **Võ-Tánh** (2). C'est à cet endroit que **Võ-Tánh**, par fidélité pour son Empereur et pour sauver ses troupes de la mort, se fit brûler vif. Sa tombe de forme rectangulaire et de style sobre, est surmontée d'un motif allégorique : « un cœur auréolé », qui est son cœur de fidèle et vaillant sujet. A droite de la tombe de **Võ-Tánh**, se trouve celle du **Đô-Thống Nguyễn-Tân-Huyên**, celui qui trouva une mort glorieuse aux côtés de son Général. C'est un bloc rectangulaire en ciment uni (3) qui est aussi modeste que l'était **Nguyễn-Tân-Huyên**.

Voilà une description sommaire du Temple **Hiền-Trung**, récemment restauré par les mandarins provinciaux de **Bình-Định** et dont l'inauguration a eu lieu le 10 Septembre 1938.

A cette cérémonie inaugurale, commencée par une fête religieuse comportant tout le faste rituel, assistaient le Tham-Tri **Tôn-Thất-Ngân**, représentant de la Cour de Hué, S. E. **Ưng-Bàng**, ancien Président du **Tôn-Nhơn**, représentant de S. M. la Reine-Mère, les autorités provinciales, les hautes notabilités de la province, ainsi que les descendants directs de **Võ-Tánh** et de **Ngô-Tùng-Châu** (1).

La cérémonie religieuse était présidée par le Bonze supérieur de la pagode **Thập-Tháp** (十塔) (5),

Des fidèles, des pèlerins étaient venus de toutes parts pour présenter leurs offrandes et prier devant l'autel dressé en l'honneur de Bouddha.

La fête d'inauguration, en tous points réussie, se termina par la lecture de la biographie de **Võ-Tánh** et de **Ngô-Tùng-Châu**, faite par M, **Lê-Văn-Định**, **Ấn-Sát** de la province (6).

(1) Voir Planche XXXVIII.

(2) Planche XXXIX, en haut.

(3) Planche XXXIX, en bas.

(4) Planches XL, XLI.

(5) Planche XLII, en haut.

(6) Planche XLII, en haut.

Sentences parallèles

De cette forteresse assiégée où, par leur loyalisme envers le Roi, mandarins militaires et civils se disputèrent la mort,

Il ne reste plus aujourd'hui qu'un banian pour inspirer la mélancolie et un mausolée pour perpétuer le souvenir des héros.

8^e année **BẢO-ĐẠI** (1933)

Dédiées par S. E. **PHẠM-QUỲNH**, Directeur du Cabinet Civil, Ministre de l'Education Nationale.

* * *

Ils furent des grands hommes, et par une mort glorieuse, leurs mânes s'élevèrent au firmament ;

Il ne reste à cette forteresse célèbre qu'une stèle commémorative et un temple parmi les immenses rizières, pour rappeler le doux nom de patrie.

8^e année **BẢO-ĐẠI** (1933)

Dédiées par les Mandarins provinciaux de **Bình-Định** :

Tổng-Độc **NGUYỄN-PHIÊN**

Bô-Chánh **NGUYỄN-HỮU-LỮ**

Án-Sát **TÔN-THẬT-CHIÊM-THIỆT**

Lãnh-Binh **HỒ-VĂN-THỦY**

* * *

*Ce Temple dédié aux deux héros rappelle la Chevalerie sublime,
Dont la Tour octogonale reste un témoignage vivant.*

13^e année **BẢO-ĐẠI** (1938)

Dédiées par S.E. le Régent **TÔN-THẬT HÂN**

* * *

L'Empereur Cao-Hoàng (Gia-Long) avait de vaillants sujets pour défendre sa capitale et la maintenir intacte, et c'est grâce à un message secret qu'il put reconquérir ses Etats ;

La place forte se transforme aujourd'hui en un Temple imposant, avec sa Tour octogonale, d'où la réputation de ces deux héros se répand dans le monde.

13^e année **BẢO-ĐẠI** (1938)

Dédiées par MM. **ĐÀO-PHÂN-DUÂN**, **NGUYỄN-VĂN-HOÀNH** et **ĐẶNG-CAO-ĐỆ**. (1)

(1) Mandarins supérieurs en retraite, originaires de la province du **Bình-Định**.



*Notices biographiques inscrites sur la stèle commémorative dédiée par les Mandarins provinciaux de **Bình-Định** (平定) à la mémoire de **Võ-Tánh** (武性) et de **Ngô-Tùng-Châu** (吳從周).*

Biographie de Võ-Tánh, Hoài-Quốc-Công

Võ-Tánh **Hoài-Quốc-Công** (懷國公), Duc de **Hoài**, était originaire de **Phước-Yên** (福安), province de **Biên-Hòa** (邊和) (Cochinchine). Son grand-père, du nom de **Xã** (社), avait obtenu un grade posthume de **Cai-Cơ** (該奇) (Capitaine), et son père, du nom de **Toán** (算), celui de **Chương-Cơ** (掌奇) (Colonel). Son frère, du nom de **Nhàn** (閑), était **Cai-Cơ**.

En l'année *giáp-thìn* (甲辰) (1783), lorsque les **Tây-Sơn** (西山) marchèrent sur **Gia-Định** (嘉定), l'Empereur **Gia-Long** (嘉隆) était réfugié à Bangkok. Pendant ce temps, à **Phù-Viên** (扶園) (**Gia-Định**), **Võ-Tánh** s'employait activement à recruter des hommes de talent dévoués à la cause des **NGUYỄN** et à réorganiser les troupes de partisans de son frère **NHÀN**.

Les Chefs des **Tây-Sơn** se disaient souvent entre eux qu'à **Gia-Định** vivaient trois héros, dont **Võ-Tánh**, et recommandaient à leurs hommes de ne pas s'attaquer à eux.

L'Empereur, après avoir fait sonder les véritables intentions de **Võ-Tánh**, le fit mander devant lui, le nomma **Tiên-Phong-Dinh Khâm-Sai-Tông-Nhung, Chương-Cơ** (先鋒營欽差總戒掌奇) (Colonel Commandant la Division des Volontaires d'avant-garde), pour combattre les **Tây-Sơn**, et lui donna en mariage sa fille aînée, la Princesse **Ngọc-Dư** (玉柔).

Võ-Tánh était un homme très doué, rompu au métier des armes. Ses actions d'éclat attiraient l'admiration de l'Empereur **Gia-Long**, qui ne cessait de lui adresser des éloges : « Un aussi grand Capitaine que vous est comparable aux héros légendaires. C'est une bonne fortune pour le pays. » Lors du siège de **Diên-Khánh** (延慶) (Nhatrang), dont il était le défenseur contre les **Tây-Sơn**, l'Empereur lui disait : « En présence d'un rebelle aussi fort et cruel que le **Tây-Sơn Diệu** (權) vous avez pu conserver intacte la ville que vous défendiez. Vraiment,

on ne peut se rendre compte de la résistance de l'arbre que lorsqu'il y a gros vent. » Et pour l'encourager, il le fit **Khâm-Sai Hậu-Quân-Binh-Tây-Đại-Tướng-Quân** (欽差後軍平西大將軍) (Général en chef des armées de pacification envoyées contre les **Tây-Son**).

En l'année **kỷ-mị** (己未) (1799), l'Empereur **GIA-LONG**, à la tête de sa flotte et de ses troupes, attaqua **Qui-Nhơn** et infligea une défaite écrasante aux **Tây-Son**. La citadelle de **Binh-Định** tomba entre les mains des troupes royales, qui firent plus de 6.000 prisonniers. Ce fut un triomphe. Grisés par ce succès, plusieurs généraux voulaient continuer la marche sur **Phú-Xuân** (富春) (Huê), mais, sur les conseils de **Võ-Tánh**, qui estimait que l'aventure était trop risquée, en raison de l'état de fatigue des troupes, l'Empereur repartit pour **Gia-Định** et confia la défense de la citadelle de **Binh-Định** à **Võ-Tánh**, en lui laissant, pour le seconder, le Tham-Tri des Rites **Ngô-Tùng-Châu**.

A cette nouvelle, les rebelles **Thiệu-Phó TRẦN-QUANG-DIỆU** (陳光耀) et **Võ-Văn-Dũng** (武文勇) se concertèrent pour une attaque combinée par terre et par mer contre la citadelle de **Binh-Định**, tout en prenant les mesures nécessaires pour barrer la route aux troupes royales, qui pourraient arriver en renfort. **Võ-Tánh** envoya **Lê-Chất** (黎質) à **Gia-Định** pour mettre l'Empereur au courant de la situation. Pendant ce temps, la citadelle de **Binh-Định** était assiégée par les **Tây-Son**. L'Empereur **GIA-LONG**, mettant toute sa confiance en **Võ-Tánh** et en ses troupes, et estimant par ailleurs que la citadelle était suffisamment approvisionnée en vivres pour soutenir un siège d'un an, ne se hâta pas d'envoyer des troupes de secours : il voulait attendre le printemps, après la grosse mousson, rendant possible et sans trop de risques le transport de troupes par voie maritime.

En l'année **canh-thân** (庚申) (1800), à la nouvelle de l'arrivée de troupes de renfort au port de Cù-Mông (虬蒙), **Võ-Tánh** risqua une sortie par surprise et infligea de lourdes pertes aux assiégeants. Malgré cela, il n'arriva pas à les déloger de leurs solides positions. Les troupes de secours, de leur côté, ne purent parvenir jusqu'à la citadelle et ne furent donc d'aucune utilité aux assiégés,

En l'année **tân-dậu** (辛酉) (1801), l'Empereur décidé de sacrifier la citadelle de **Binh-Định** pour sauver son Général et ses troupes, envoya à **Võ-Tánh** un message secret lui enjoignant d'abandonner la citadelle et de se retirer. Mais, pensant que toutes les issues étaient fermées et que sa seule planche de salut était de risquer une grande

bataille, c'est-à-dire de livrer ses troupes à un carnage inévitable, **Võ-Tánh** répondit à l'Empereur, en ces termes : « Actuellement, le gros de l'armée des **Tây-Sơn** est à **Bình-Định**, la citadelle de **Phú-Xuân** (富春)(Hué) est dégarnie. L'occasion est bonne, je conseille donc respectueusement à Votre Majesté de faire voile sur **Phú-Xuân** et de l'occuper. Si ma mort pouvait être échangée contre la citadelle de **Phú-Xuân**, je serais satisfait, et je crois que cela vaudrait mieux que d'essayer de me sauver. »

L'Empereur fut très ému à la lecture de ce message sublime, et il ne put se décider à sacrifier son Général. Mais son entourage, lui exposant le pour et le contre, eut raison de son hésitation.

L'Empereur laissa alors à **Thi-Dã**(施者) une petite troupe, sous le commandement de **NGUYỄN-VĂN-THÀNH**(阮文成), pour livrer des guérillas aux troupes ennemies et pour, en cas de besoin, renforcer les troupes de **Võ-Tánh**, et donna l'ordre à sa flotte de mettre le cap sur **Phú-Xuân**, et à ses troupes de terre de se diriger vers le même objectif.

Pour avertir les troupes assiégées du départ des armées royales, on alluma, comme convenu, un feu sur le sommet d'une haute montagne. **Võ-Tánh** fit alors une sortie pour attirer sur lui toute l'attention de l'ennemi.

A peine la citadelle de **Phú-Xuân** était-elle enlevée, que l'Empereur envoyait les troupes de secours à **Bình-Định**. Mais lorsque ces dernières, sous le commandement du Grand Ennuque **LÊ-VĂN-DUYỆT** (黎文悅) et de **TÔNG-VIỆT-PHÚC** (宋日福), arrivèrent à **Quảng-Ngãi**, elles apprirent la chute de la citadelle de **Bình-Định**.

Après un long siège, tous les approvisionnements en vivres étant épuisés, les troupes souffrirent de la faim et de toutes sortes de privations. Devant ce douloureux état de choses, **Võ-Tánh** avait pris la détermination d'adresser à **Diệu**, le chef des troupes, **Tây-Sơn**, le message suivant : « Nous ne pouvons plus nous défendre plus longtemps, tous nos vivres sont épuisés. Mon devoir de chef et de sujet est de mourir, et je mourrai volontiers. Mais mes hommes sont innocents, je vous supplie de ne pas les massacrer inutilement. » Et s'adressant à ses hommes, il dit : « Je vais mourir, mais pour que l'ennemi ne puisse me reconnaître, je veux me brûler vif. »

Il fit alors construire un bûcher en forme de tour, et, quelques jours après, y monta, habillé de son costume de cour. Avant d'ordonner de mettre le feu au bûcher, il remercia ses troupes, en des termes émouvants : « Depuis deux ans, c'est grâce à votre abnégation et

à votre bravoure, que j'ai pu défendre cette citadelle contre un ennemi puissant. Aujourd'hui, les vivres sont épuisés et vous-mêmes, vous êtes à bout de forces, il m'est impossible de continuer la lutte. Ce serait inutile. Alors, pour vous épargner les souffrances et tout sacrifice de vie inutile, je préfère mourir. » Après ces paroles douloureuses, officiers et soldats se prosternèrent. De la main il leur fit signe de se retirer, et remettant son arquebuse à **NGUYỄN-VĂN-THÀNH**, il lui dit : « Remettez cette arquebuse à **DIỆU** et dites-lui que je confie entre ses mains la vie de mes hommes. » Puis, se retournant vers **NGUYỄN-VĂN-BIÊN (阮文邊)**, il l'invita à mettre le feu. Ce dernier se mit à pleurer à chaudes larmes, et pour ne pas être obligé d'accomplir ce pénible geste, il s'éloigna, **VÕ-TÁNH**, très calme alluma lui-même le bûcher.

A ce moment, le **Tổng-Binh NGUYỄN-TẦN-HUYÊN** accourut et se jeta dans le bûcher en flammes, en criant : « Général, je veux vous suivre. »

Deux jours avant sa mort, **VÕ-TÁNH** avait lui-même enterré le **Tham-Tri NGÔ-TÙNG-CHÂU**. Celui-ci avait deviné la signification du bûcher que lui avait montré le Général, lorsqu'il venait lui demander des ordres, et, pour ne pas être en reste, il s'était empoisonné en rentrant chez lui.

VÕ-TÁNH mort, les troupes de **DIỆU** firent une entrée triomphale dans la citadelle et s'inclinèrent pieusement devant le bûcher encore fumant. Pour respecter les dernières volontés d'un brave adversaire qu'il admirait, **DIỆU** épargna la vie à ses hommes.

VÕ-TÁNH s'était sacrifié pour sauver ses troupes et permettre à l'Empereur de reprendre la citadelle de **Phú-Xuân**. Son geste héroïque ne fut donc pas vain, et il a bien mérité de la patrie.

L'Empereur fut très affligé par la mort de **VÕ-TÁNH**. Il disait à son entourage : « **TÁNH** était l'égal des héros légendaires, tels que **TRƯƠNG-TUÂN (張巡)**, **HỨA-VIỆN (許遠)**, etc... Je prescrivis au Gouverneur Militaire de **Gia-Định** de s'occuper de sa famille et je l'élève au grade posthume de **Dực-Vân-Công-Thần, Phụ-Quốc-Thượng-Tướng-Quân, Thượng-Trụ-Quốc, Thái-Úy Quốc-Công Thiệu-Trung-Liệt (翊運功臣輔國上將軍上柱國大尉國公少忠烈)** (Serviteur méritant ayant participé à la Restauration ; Généralissime des armées, grand chef militaire, avec la dignité de Duc de deuxième rang). Son culte sera assuré par le Gouvernement, et un temple sera dressé à sa mémoire, à l'endroit même où il se sacrifia pour payer sa dette au pays ».

Ce temple est appelé aujourd'hui Temple **Hiên-Trung**.

En la 12^e année de **MINH-MẠNG** (1831), une Ordonnance Royale l'éleva exceptionnellement au grade posthume de **Tá-Vận-Công-Thần, Tráng-Vũ-Đại-Tướng-Quân, Hậu-Quân-Đô-Thông-Phủ, Chương-Phủ-Sự-Thái-Sư, Thụy-Trung-Liệt, Hoài-Quốc-Công** (左1運功臣壯武大將軍後軍都統府掌府事太師諡忠烈懷國公). (Serviteur méritant, élevé par mesure exceptionnelle au titre de **Tráng-Võ** (Redoutable guerrier), Généralissime des Armées, Maréchal du Corps d'Armée de l'arrière-garde, Chef d'Etat-Major Général, Grand Chancelier du Royaume, avec la dignité de Duc de Hoài du deuxième rang.)

* * *

Biographie de Ngô-Tùng-Châu (Quận-Công)

NG Ô- T Û N G- CH Â U, Ninh-Hòa **Quận-Công** (寧和公郡) (Duc de Ninh-Hòa), originaire du *huyện* de **Phù-Cát** (符吉) (Bình-Định), était venu à **Gia-Định** avec **Võ-Trương-Toàn** (武張全) pour y faire ses études. C'était un homme d'une vive intelligence et d'un caractère franc, il fut chargé de la défense de **Kỳ-Lục** (奇陸), fort frontière, puis rappelé à la Capitale, avec le grade **Tham-Tri**, pour être précepteur de l'Héritier présomptif. Sa droiture et son talent attirèrent l'admiration de son royal élève.

En l'année **kỷ-ự** (己未) (1799), il fut désigné pour défendre **Bình-Định** avec **Võ-Tánh**. Il seconda brillamment le Général pendant le long siège de cette citadelle,

En l'année **tân-dậu** (辛酉) (1801), devant l'impossibilité de continuer la défense, il se concerta avec **Võ-Tánh** sur les mesures à prendre. Ce dernier lui montra le bûcher et lui dit : « Voilà ma détermination ! Je ne puis ni capituler, ni me laisser prendre vivant par l'ennemi. Mais vous êtes un mandarin civil, je suis sûr que l'ennemi vous laissera tranquille. Trouvez donc le moyen de vous conserver sain et sauf ». A ces paroles, **NGÔ-TÙNG-CHÂU** se mit à sourire et répliqua : « Militaire ou civil, nous sommes tous sujets de Sa Majesté. Vous voulez mourir pour la patrie. Ne saurais-je donc pas, moi aussi, accomplir mon devoir jusqu'au bout ? » Et rentré chez lui, il revêtit son costume de cour et s'empoisonna.

NGÔ-TÙNG-CHÂU a également bien mérité de la patrie. L'Empereur **GIA-LONG** ne le sépara jamais de **Võ-Tánh** pour les éloges.

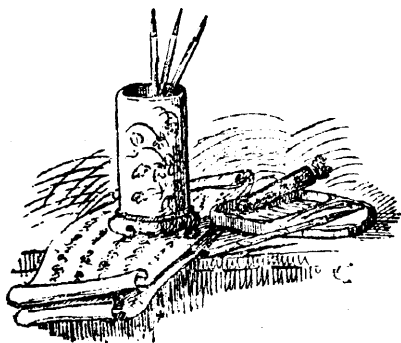
En la première année de GIA-LONG (1802), une Ordonnance Royale l'éleva au grade posthume de **Táng-Trị-Công-Thần, Kim-Tử-Vinh-Lộc-Đại-Phu-Trụ-Quốc, Thái-Tử-Thái-Sur-Quạt.-Công, Thụy-Trung-Ỡ.** (贊治功臣金紫榮祿大夫柱國太子太師郡公諡忠愍) (Serviteur méritant élevé par mesure exceptionnelle, au rang d'Illustre Fonctionnaire du premier rang supérieur, Précepteur et Grand Chancelier, avec la dignité de Duc du troisième rang). Son culte fut également assuré au Temple **Hiên-Trung**, par son fils adoptif, auquel le Gouvernement a accordé des rizières de culte et des *lính* gardiens.

En la 12^e année de **MINH-MẠNG** (1831), il fut élevé à titre exceptionnel au grade posthume de **Tá-Vận-Công-Thần, Vinh-Lộc-Đại-Phu, Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ, Thiệu-Sur Kiêm-Thái-Tử Thái-Sur Ninh-Hòa Quận-Công, Trung-Mẫn** (佐運功臣榮祿大夫協佐大學士少師兼太子太師寧和郡公忠敏) (Collaborateur éminent et de grand mérite, élevé par mesure exceptionnelle au rang d'Illustre Fonctionnaire du premier rang supérieur, Conseiller faisant fonctions de Précepteur et de Grand Chancelier, avec la dignité de Ninh-Hòa Quận-Công (Duc du troisième rang de Ninh-Hòa).

Bình-Phủ Tổng-Độc, NGUYỄN-PHIÊN

Bô-Chánh-Sứ, BỬU-TRƯNG

Án-Sát-Sứ, LÊ-VĂN-ĐỊNH



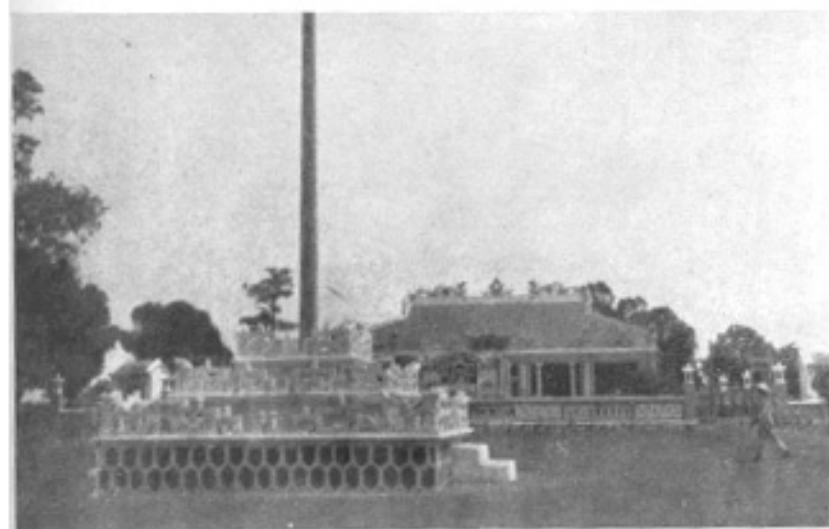


Planche XXXVI. — Le Temple Hiên -Trung, au Bình -Định : — (en haut).
Vue générale ; — (en bas) Le cavalier, la cour, le temple.



Planche XXXVII. — Le Temple Hien-Trung, au Binh-Dinh :
le pavillon de la Stèle.



Planche XL. — Le Temple Hiên -Trung, au Bình -Định : S. E.
Ứng -Bàng présentant les offrandes de S. M. la Reine Mère,
le jour de l'inauguration du temple.



Planche XLI. — Le Temple Hiên -Trung, au Bình -Đinh : — (en haut)
 Les bonzes célébrant la cérémonie d'inauguration ; — (en bas) M. Lê Văn -Đĩnh
 retraçant du haut du Cavalier, la vie de Võ -Tánh et de Ngô -Tùng -Châu.



Planche XXXVIII. — Le Temple Hiên -Trung, au Bình -Đinh : —
 (en haut) Tombeau du Maréchal Võ -Tánh ; — (en bas) Tombeau du
 Đô -Thống Nguyễn -Tấn -Huyền.



Planche XXXIX. — Le Temple Hien-Trung, au Binh-Dinh : —
 (en haut) Personnalités annamites assistant à l'inauguration du temple ; —
 (en bas) M. Võ-Thiệu, descendant du Maréchal Võ-Tánh et sa famille.



DOCUMENTS A. SALLES

IV — LAURENT BARISY.

Documents mis en ordre et présentés par

H. COSSERAT.

D'une étude intitulée: *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, que je fis paraître dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, année 1917, j'extrais les lignes ci-dessous concernant Laurent BARISY.

« De tous les Français aventureux venus en Indochine à cette époque, BARISY est bien le type de l'aventurier dans toute l'acception du terme, brave, bon à tout, tour à tour commerçant ou guerrier, et dont la vie est une suite d'aventures dignes de tenter la plume d'un romancier.

« Pour en donner une idée, je ne résiste pas au plaisir de reproduire textuellement, avec son style original, une partie d'une lettre que BARISY écrivait à M. LÉTONDAL ou à M. MARQUINI, Procureurs des Missions Etrangères à Macao, le 16 Avril 1801.

Il raconte, dans le courant de cette lettre, ses nombreux avatars : « Je vous ai dit dans celle-ci inclus (1) que la perte de la cargaison du lougre *Pélican* se montait à 18.800 piastres ; mais en outre il y a mon linge....

« Il est très peu d'hommes qui, suivant son rang, aient éprouvé plus les vicissitudes de la vie humaine que BARISY.

« A 17 années, officier au service de Sa Majesté Très-Christienne ; Capitaine du lougre du Roi *l'Oiseau* ; à 18 années, employé sur un vaisseau de transport comme deuxième lieutenant ; à 21 années, commandant à l'île de Groix aux côtes de Bretagne ; à 23, errant en Turquie, fugitif, proscrit, ayant vu M. de FLOTTE, mon oncle Gouverneur à Toulon pour le Roi, égorgé ; mon oncle, M. BOISQUENAI, Commandant à Lorient, dégradé, chassé, proscrit ; mon oncle M. BARISY, prêtre, en prison dans un cachot ; mon beau-frère

(1) — BARISY fait ici allusion à une autre lettre datée du 11 Avril 1801. cf. B.E.F.E.O., 1912 : *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. CADIÈRE, p. 44.

M. LORACH pendu ; mon cousin M. le VEYER, pendu ; et enfin moi, errant dans l'Inde, tomber au pouvoir des Malais ; après bien des travaux et des peines, attraper la Cochinchine ; aidé par le Roi qui m'honore de sa bienveillance, ramasser quelque chose pour ma vieillesse ; enlevé par le Capitaine THOMAS, Commandant du Non-Such, revenir encore en Cochinchine ; aidé de nouveau par le Roi et le Prince Royal, rassembler une dizaine de mille de piastres ; aller à la cangue, perdre ma petite fortune, accusé d'empoisonnement, de vol, d'assassinat : et tout cela dans huit jours de temps et sans qu'il y ait le moindre reproche à me faire ni que l'on puisse seulement y trouver rien qui puisse donner le moindre soupçon.

« C'est égal, je ne me rebute pas ! »

A l'époque où parut cet essai biographique, on connaissait très peu de choses sur la vie de Laurent BARISY.

Les documents que je présente aujourd'hui proviennent des laborieuses et intelligentes recherches faites sur les lieux mêmes d'origine de BARISY par notre regretté collègue A. SALLES, et s'ils n'apportent pas encore une entière lumière sur la vie de notre compatriote, ils permettent cependant de préciser certaines dates, d'éclaircir certains faits restés dans l'ombre jusqu'ici.

H. COSSERAT.

* * *

I. — NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LES BARISY.

Document 1.

BARISY, d'après le Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René KERVILER, Bibliophile Breton, Membre du Comité des travaux historiques... Rennes, Librairie Générale de J. Plihon et L. Hervé 5 rue Motte-Fablet 5 — 1895.

P. 321. — BARISY, BARIZY et le BARISY. — Famille de Haute-Bretagne, qui figure quatre fois à l'Armorial général Mss. d'HOZIER (1, 638, 641, 685, 11, 623), et qui portait d'après COURCY (1,33), d'argent à trois hures de sanglier, arrachées de sable.

Les Archives du Morbihan contiennent un très grand nombre de documents sur les BARISY sous la juridiction de Guéméné et dans les actes de l'état civil de Guéméné, de Locmalo, de Groix, de St-Aignan, de Cléguérec et de Silfiac (B. 2463, 2682 ; E, suppl. 407, 837, 840, 860, 872, 922 à 926 et 937). Voici l'indication sommaire des principaux personnages, au sujet desquels le recueil mss. de M. JÉGOU sur

les familles du pays d'Hennebont donne aussi l'indication d'actes nombreux :

Pierre BARISY de Coetudel, demeurant à Pontivy en 1653, et son fils Rolland BARISY du Ruello qui épouse en 1685, à St-Aignan, Claude MAHONDEAU de la Provotaye. Leur fils Bertrand René BARISY de St-Aignan, épousa le 22 Juin 1716, Thérèse de la CHAPELLE, de Cléguérec.

Pierre BARISY de St Alloué, procureur fiscal de la juridiction de Guéméné en 1641 et 1655, mari d'Isabeau CHÉREL; leur fille Isabeau née en 1649, et leur fils François BARISY de Kergoulas, substitut du procureur fiscal, qui épouse en 1654 à Locmalo Jeanne MARITEAU du Callen (Et voyez Soc. Polym. du Morb. pour 1867, p. 34). — Le fils de ce dernier, François BARISY de Kerscomar, épousa Marguerite Le VENEUR, d'où 4 enfants tous nés à Locmalo de 1688 à 1695 ; l'un d'eux, Pierre Ange BARISY, eut pour parrain le recteur d'Inguiniel cité ci-dessous (Notes de M. EHANNO, Notaire à Hennebont, marié à l'une des dernières BARISY).

Jacques BARISY, fermier des domaines d'Hennebont en 1646, mari de Jeanne Le LIDOUR, et leur fils Jacques de COUETMELLEC, à Gouet-nouzig, en Locmalo.

Thomas BARISY de Penpoul, avocat à la Cour, épouse en 1656 à Locmalo Renée Gillart de MANIO, marraine de cloche à Guéméné en 1686, et achète le manoir du Pou en Lignol en 1680. — Leurs 5 enfants nés à Guéméné : François en 1657, Joseph en 1664, Gilles-Isidore en 1668, Claude en 1668, enfin Jacqueline Ursule qui épousa en 1683 Siméon de JONCHÈRES, directeur de la Compagnie des Indes Orientales à Lorient. Joseph s'appela BARISY de Kerisac et fut avocat à la Cour, alloué de la juridiction de Guéméné en 1685 et tuteur en 1688 des enfants de Jérôme qui suit (Et voyez Soc. Polym. du Morb. pour 1867, p. 132).

Jérôme BARISY de Kermarien et de Keraudren, en Ploerdut, capitaine des villes et château de Guéméné, épouse en 1697 Marie Marthe JOUAN et meurt à Guéméné le 2 Octobre 1707 ; — ses deux fils : Pierre Thomas BARISY de Keraudren, né le 23 Août 1703, demeurant à Pontivy en 1737, mari d'Anne MONCEAU, mort à Guéméné en 1744 ; et Jérôme René BARISY, mort en 1759 (Et voyez Soc. Polym. du Morb. pour 1867, p. 152).

Jean-Jacques BARISY de Kerloret, avocat à la Cour, lieutenant-général garde-côte à Loctudy en Groix, mari d'Anne-Sainte Le LIDOUR;

leur fille Jacqueline, née à Groix en 1726, épouse en 1753, à Guéméné, J.-H. Chardel de KERMELEC, procureur fiscal de Guéméné, et en seconde noces en 1773 Hyacinthe des HAYES, lieutenant aux grenadiers du régiment de Rennes, inhumé en 1774 à Guéméné dans l'enfeu des BARTSY. — Leur dernier fils : Joseph-Joachim-Alexis BARISY, prêtre, né à Groix le 17 Juillet 1751 demeurant à Port-Liberté (Port-Louis) et possédant des biens à Port-Louis, Groix et Ploemeur, figure sur la liste officielle des Emigrés du Morbihan publiée en l'an 11.

A cette branche des KERLORET appartient Emma BARISY, l'héroïne de Groix en 1703, lors de la tentative de débarquement des Anglais dans cette île. C'est à elle qu'il faut faire honneur du trait rapporté par De la SAUVAGÈRE, par OGÉE, à l'article Groix, 1,383, et par M. JÉGOU, dans sa récente *Histoire de Lorient, port de guerre*, p. 180. Elle se mit à la tête des grézillottes montées sur des vaches et des bœufs au milieu des hommes montés sur des chevaux, et comme elles avaient des juponnettes et des bonnets rouges avec des perruques en goémon, le général anglais crut de loin avoir affaire à un régiment de dragons venu de Lorient, et n'osa point débarquer. — Cette Emma BARISY devait être une sœur de Jean-Jacques de Kerloret. M. EHANNO m'écrit que, d'après la tradition conservée dans sa famille, l'héroïne de Groix serait Anne-Sainte Le LIDOUR, femme de Jean-Jacques ; mais cela paraît difficile, car M^{me} BARISY ne pouvait se mettre en 1703 à la tête des femmes de Groix puisque son premier enfant, Jacqueline, est de 1726, et son dernier Joseph-Alexis de 1750.

Quoi qu'il en soit, je dirai quelques mots de ceux des autres enfants de J.-J. BARISY de Kerloret, qui ont laissé postérité : — Marie Anne, qui épousa en 1758, N. Modille-VILLENEUVE, dont un descendant était naguère juge au tribunal de Ploërmel ; — Laurent André qui épousa, en 1764, au Port-Louis, Renée Jeanne BARBOTIN, d'où :

1° Hélène BARISY (1), femme de CHAIGNEAU du BARISY, qui fut grand mandarin du roi de la Cochinchine, mort vers 1830 (2) ;

2° Marie Jacqueline BARISY, femme de Charles François LOZACH, procureur impérial à Lorient, en 1811 ;

3° Hélène Rose Joséphine BARISY, femme de François Noël Alexis DUPONT du Chambon de Messillac, originaire du Poitou, d'où

(1) Dans la marge M. A. SALLES a écrit au crayon, petite-fille et non fille.

(2) En réalité CHAIGNEAU est décédé à Lorient le 31 Janvier 1832 ; cf. B.A.V.H., 1919 : *Les actes de décès de Chaigneau et de Vannier*, par H. COSSERAT.

M^{me} LECAM, du Port-Louis, grand-mère de M^{me} EHANNO, d'Hennebont ; M^{me} RIGOLLEAU, grand-mère de M. AUBRY de MARAUMONT (Voy. (ci-dessus) et M^{me} GUENNEC, du Port-Louis.

Les archives d'Ille - et - Vilaine contiennent aussi des documents sur Jacques BARISY de Kerloret et Angélique-Marie BARISY, femme de Pierre Le DISSEZ de Penanbrun, sénéchal de Lambelle (C, 2214 et 2245).

Pierre BARISY, né en 1659, recteur d'Inguiniel de 1689 à 1719, mort le 26 Décembre 1719. — Le Pouillé de Vannes, p. 285, dit que la Bibliothèque de Quimper possède de lui un manuscrit breton intitulé : Canticquen spirituel... MDCCX.

Je crois que c'est le même personnage que l'abbé Pierre BARISY de KERSCOMAR, de Noyal-Pontivy, dont l'abbé NICOL a publié des fragments d'un voyage à Rome en 1686, dans *A travers champs* (Vannes 1885, in-18, P. 253-280). (Livre Premier ; *Les Bretons*, T. 2, P. 123).

Document 2.

Généalogie de mes grands (pères) et grandes mères.

De mon grand père Jacques BARISY du Guéméné et de Michel FOUILLEZEN de Pontscorff ma grande mère, sont issus mon père appelé Jean Jacques BARISY né et baptisé au Guéméné ; Marie Thereze dite Sainte Madelaine morte religieuse aux Ursulines du Faoüet ; Jeanne Louïse dame ROUVIERE morte au Guéméné et y baptisée ; Sébastienne dite Sainte Madelaine morte religieuse aux Hospitalieres du Guéméné ; Marie Anne dite Sainte Agathe morte religieuse aux Hospitalières du Guéméné ; et Claude BARISY mariée à écuyer Louïs du LOURMEL S' de St Meloir : de Jeanne Louïse BARISY dme Rouviere sont issues Felicité Rouviere née au Languedoc, et Madelon née à Concarneau ; la première est morte à Lorient : Mr ROUVIERE père captne des troupes de la Compagnie à Lorient a la suspension de commerce de la Compagnie a eu la retraite et la Croix de S'Loüis, et s'est retiré en Languedoc son pays (Note autographe n. s. de Lorens André BARISY (né Groix 1724.), Archives Lecam). (1)

(1) L'abbé LE BEAREZ, dans sa lettre du 29 Novembre [19] 21 dit que cette note est « écrite par Melle BARISY, la sœur de l'abbé » (Note de M. A. SALLES).

Document 3.

Armoiries des de Barisy.

« Porte d'argent à 3 hures de sangliers arrachées de sable (armoiries de 1694). (Lettre de Mad. van DROMME de fin Décembre 1920). — *Amoirial de Bretagne*, 2^eéd., par Potier de COURCY, 1862. — Figure dans *Amorial général de France, 1696*, manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; ressort de Quimperlé — réformation 1696. — (Généalogie fine écriture, communiquée par G. de Ch.) (Note de M. SALLES).

II. — FILIATION DES BARISY.

Document 4.

Registres paroissiaux. — Ile de Groix.

L'an de grâce mil sept cent vingt quatre le dix septième jour de Juin, je soussigné, recteur de la paroisse de Saint Tudy, isle de Groix, ay baptisé un fils né du quinzème de ce mois du légitime mariage de noble homme Jean Jacques BARISY avocat au parlement et de dame Marie Anne Sainte Le LIDOUR ses père et mère du bourg de Groix. On luy a imposé le non de Lorens (*sic*) André. Parain et marraine ont été noble homme Lorens (*sic*) André de MONTIGNY Sr du TIMEUR et demoiselle Pelagie DASNER (*sic*) qui ont signé.

Pelagie rose DASNER de MONTIGNY.

Jean Jacques BARISY.

Julien Le COZIE.

Recteur.

* * *

Document 5. (1)

L'an grâce 1742 — 21 Août (2), je soussigné recteur de Loctudy, isle de Groix, certifie avoir administré les cérémonies de baptême différées par dispense de Mgr l'Evêque de Vannes signé de B : DUBOIS V. G. à un fils né le 23 Novembre 1741 de légitime mariage entre

(1) Reproduit dans *La Croix de l'Isle de Groix* du 28 Mai 1905 (Note de A. SALLES).

(2) *La Croix* dit 22 Aoust (Note de A. SALLES).

noble homme Jean Jacques BARISY sieur de Kerlauret (1) avocat à la cour et demoiselle Marie Anne Sainte LIDOUR dame de BARISY de ce bourg à qui on a donné le nom de François-Marie. Le parain a été Ecuyer François-BURIN (2) de Riquebour, lieutenant du Roy et commandant des villes et citadelle de Port-Louis et dépendances et maraine dame Elisabeth Marie MARCADÉ épouse d'Ecuyer Pierre DUVELAËR (3) directeur de la Compagnie des Indes et commandant au port de Lorient, tous les quels signent ainsi que Ecuyer Corentin de GOAZPERNE (4) lieutenant des vaisseaux du Roy et dame Françoise DUVELAËR épouse d'écuyer Richard BUTLER (5) Capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes et dame Thérèse GROUTI dame de Du FAY (6) et de Monsieur Jacques du FAY capitaine au port de Lorient et d'Ecuyer Guillaume [MOREAU] MAURO (7) sieur de la PRIMERAIS (8) conseiller du roi et son procureur de l'Amirauté de Saint Malo ainsi signé —

Maurice POULLIC, recteur. (9)

Document 6.

Registres paroissiaux. — Port Louis.

Le dix sept [janvier 1764] après une publication pour premier et dernier ban faite sans opposition au prosne de nostre grand-messe dimanche dernier, quinziesme jour du présent, des promesses du mariage à contracter entre Honorables personnes le sieur Laurent André BARISY, officier sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, fils majeur de noble homme Jean Jacques BARISY sieur de KERLORET, capitaine général de la Garde Coste de l'Isle de Croix, et de Mademoiselle Marie Anne Sainte Le LIDOUR de la dite isle de Groix et habitué au Port-Louis d'une part et demoiselle Renée Jeanne BARBOTIN fille mineure de deffunct sieur Pierre François BARBOTIN, en son vivant, officier sur les vaisseaux de la susdite Compagnie et de demoiselle Marie Hélène

(1) Ou bien Kerloret (Note de A. SALLES).

(2) *La Croix* dit Barin (Note de A. SALLES),

(3) *La Croix* dit Duvalaër (Note de A. SALLES.)

(4) *La Croix* dit Garzspem (Note de A. SALLES.)

(5) *La Croix* dit Butlaër (Note de A. SALLES.)

(6) *La Croix* dit du Fayé (Note de A. SALLES.)

(7) *La Croix* dit Mauvo (Note de A. SALLES.)

(8) *La Croix* dit Primevais (Note de A. SALLES.)

(9) Reproduit dans *La Croix de l'île de Groix* du 28 Mai 1905.

La ROCHE du Port-Louis d'autre part, vu le décret de mariage de la susdite mineure passé en la Cour Royale d'Hennebont, une dispense de deux autres bans accordée en faveur dudit mariage par Monsieur le vicaire général de Monseigneur l'Evesque de Vannes signée Grimaudais du COETROUTOUR vicaire général, je soussigné certifie qu'après avoir publiquement interrogé lesdits contractants et pris le mutuel consentement par paroles de présent, les ay solennellement conjoint en mariage ; en présence de demoiselle Marie Anne Sainte Le LIDOUR dame BARIZY mère du nouvel époux, de mademoiselle Marie Hélène La ROCHE veuve BARBOTIN, mère de la nouvelle épousée et de Guillaume BART. (1) etc etc...

COLOMB Recteur.

Document 7.

Registres paroissiaux. — Port- Louis.

Le vingt huit [Novembre 1769] a été baptisé Laurant-André ESTIENNET Marie, né le jour précédent, de légitime mariage d'honorables personnes, le sieur Laurent André de BARIZY, officier des vaisseaux de la Compagnie présent qui signe et de demoiselle Renée Jeanne BARBOTIN les père et mère : parrain et marraine ont été honorables personnes le sieur Etienne Antoine Marie LAVANTURE et demoiselle Marie Hélène La ROCHE... qui signent.

La Roche BARBOTIN

E. A. M. La ROCHE

L. A. BARISY

COLOMB. Recteur.

*
* * *

Document 8.

Registres paroissiaux. — Port-Louis.

L'an mil sept cent soixante quatorze le seizième jour d'avril a été baptisée Hélène-Joseph-Rose, née le jour précédent du légitime mariage d'honorables personnes le sieur Laurent-André BARIZY, officier des Vaisseaux de la Compagnie des Indes présent qui signe et de demoiselle Renée Jeanne BARBOTIN ses père et mère.

Parrain et maraine ont été le sieur Joseph-Joachim-Alexis BARIZY
clerc tonsuré et desmoiselle Marie Anne Sainte le LIDOUR veuve BARIZY
qui signent

J. J. A. BARISY

Lidour de BARISY
BARISY l'aîné

M- J M. BARISY.

COLOMB. Recteur.

* * *

Document 9.

L'an 1775. le 14 août n. h. Laurent André BARISY ancien lieutenant
des Vaisseaux de la C^{ie} des Indes demeurant au Port-Louis se cons-
titue caution avec n. h, Joseph DOVIGO de la dame Marie André Ste
Le LIDOUR, veuve de feu n. h. Jean Jacques BARISY sieur de Kerloret
pour la fondation d'un titre clérical en faveur du sieur Joseph-Joachim
Alexis BARISY son fils tonsuré du diocèse de Vannes.

Manuscrit : « Ile de Groix, d'après des documents inédits », par le
Dr Maurice VINCENT, p. 390,

Document 10.

Registres paroissiaux. — Port-Louis.

L'an de grâce mil sept cent quatre vingt cinq, le vingtième de
janvier a été inhumé au cimetière de Notre-Dame, Laurent André
BARISY sieur de Kerloret, ancien officier des Vaisseaux de la Com-
pagnie des Indes, originaire de Groix, époux de d'elle Renée Jeanne
BARBOTIN, décédé le dix neuf, muni des sacrements, âgé de plus
de soixante ans.

COLOMB. Recteur.

Document 11.

*Extrait de l'ouvrage (manuscrit) du Dr Maurice VINCENT : « Ile de
Groix, d'après des documents inédits ».*

Pages 30 (du manuscrit). — Puisque nous sommes à Port-Tudy, nous
n'avons qu'à partir de ce point pour faire la connaissance des côtes. Il
en résultera une promenade de vingt-cinq kilomètres.

Voici, d'abord, devant nous, à quelques mètres du quai, la cabane du canot de sauvetage. Savez-vous quel emplacement il occupe ? Il s'élève, modeste et banal, en ce coin charmant, appelé, jadis, grotte de M^{me} BARISY et dont un profil de côtes de l'ouvrage de M. BOUQUET de la Grye fait soupçonner le pittoresque. Les guides, toujours exacts, s'évertuent à conseiller aux touristes d'en admirer la situation et les détails. Hélas, la jolie grotte a depuis longtemps disparu, mais son souvenir a survécu, comme pour maintenir dans la mémoire des hommes, une famille mêlée quatre cents ans, à la vie de Groix (1).

Document 12.

Extrait de l'ouvrage (manuscrit) au Dr Maurice VINCENT : « Ile de Groix, d'après des documents inédits ».

Page 390 (du manuscrit.) — Les principales familles (de Groix) sont les BARISY, les DAVIGO, MAISSONNET.

Les BARISY ont une situation prépondérante. Feu J. J. BARISY commandait la garde-côte et vendait beaucoup de sardines, ce qui lui valait

(1) Dès la première moitié du XVII^{ème} siècle, noble homme Gilles BARISY, sieur de Kerloret, remplissait les lucratives fonctions de procureur fiscal de la Principauté de Guéméné. La fille de ce Gilles, Jacqueline Ursule BARISY, épouse, vers 1660, Siméon de JONCHÈRES, représentant de la Cie des Indes, à Lorient. Mariage sans bonheur, car le mari, frivole et incapable, cassé aux gages par SEIGNELAY, va mourir à Guéméné, le 22 Mars 1688, âgé de 38 ans.

En 1672, le procureur fiscal de la même Principauté est Pierre BARISY, sieur de Saint-Alloué, fils probable du précédent.

Un autre Pierre BARISY, publie un dictionnaire breton-français en 1719.

Le lundi 10 Février 1722, Jean Jacques BARISY se marie à Groix ; âgé de 25 ans, il s'intitule sieur de Kerloret, avocat au parlement de Bretagne. Il épouse Marie-Anne-Sainte Le LIDOUR.

En 1746, nous le trouvons qualifié « de BARISY », Lieutenant garde-côte de l'Ile. Il deviendra capitaine général et commandant de cette garde-côte. Un de ses fils, né le 23 Novembre 1741, sera membre pacifique du Comité révolutionnaire et signera de BARISY ou F. BARISY (François Marie),

Mme François Marie BARISY veillera aux misères des malheureux, soignera les malades, et, de sa grotte, contempera, par les calmes soirées d'été, les splendeurs des coraux.

(Communiqué par Monsieur LALLEMENT, Secrétaire de la Société polimatique, à Vannes. (Note A. SALLES).

la considération de ses concitoyens. Sa veuve n'exploite plus la « presse de Loctudy ». Elle hypothèque l'immeuble pour constituer à son fils Joachim un titre clérical.

« Par devant les notaires royaux de la sénéchaussée d'Hennebont soussignés, l'un d'iceux commis des notaires royaux et apostoliques de Vannes, fut présente dame Marie-Anne Sainte Le LIDOUR, veuve de feu honorable homme Jean Jacques BARISY sieur de Kerloret, capitaine général et commandant de la garde-côte de l'Île de Groix, y demeurant au bourg de Loctudy, laquelle pour seconder le louable dessein que le sieur Joseph Joachim-Alexis BARISY son fils a de parvenir aux ordres sacrés, et lui donner le moyen de vivre honnêtement dans l'état ecclésiastique, a, par ces présentes, créé, constitué et assigné dès maintenant et à l'avenir avec garantie, audit sieur BARISY son fils tonsuré du diocèse de Vannes, quatre vingts livres de rente annuelle et viagère à l'effet de luy tenir lieu de titre clérical et d'un revenu compétent, requis de droit et prescrit par les ordonnances synodales de ce diocèse. Pour sûreté de payement de laquelle rente viagère de quatre vingts livres, elle a déclaré par ces présentes, obliger et hypothéquer une maison avec ses magasins servant de presse à sardines, située au lieu nommé Port-Tudy en ladite île de Groix, affermée six cents livres, quelle a déclaré luy appartenir et quitte de toute dette et hypothèque, et généralement tous ses autres biens meubles et immeubles, sans que la généralité et spécialité dérogent l'un à l'autre, Et, en l'endroit se sont présentés H. h. Laurent-André BARISY ancien lieutenant des vaisseaux de la Compagnie des Indes, demeurant au Port Port-Louis, paroisse de Rioutée et H. h. Joseph DAVIGO fils, Maître de chaloupes des pesche, demeurant audit bourg de Loctudy, lesquels se sont volontairement mis et constitués cautions solidaires de ladite dame de BARISY envers le dit sieur Joseph Joachim Alexis BARISY et, en conséquence, ils se sont obligés solidairement avec la-ditte dame et un seul d'eux pour le tout sans division, ni discussion de biens, de fournir et faire valoir audit sieur Joseph Joachim Alexis BARISY, ladite rente et pension viagère de quatre vingts livres, à commencer du jour de la promotion à l'ordre de sous-diaconat et de là ainsi continuer annuellement audit jour, pendant la vie dudit sieur Joachim Alexis BARISY, pour luy tenir lieu de titre clérical. — Fait et passé au Port-Louis, en l'étude de Me Poissonnic l'un de nous, au rapport de Mr Olivier et ont signé ces présentes où le mot Joseph est retouché, après lecture. L'an mil sept cent soixante quinze, le quatorze août, après midy. »

Du même ouvrage (manuscrit) p. 416.

..... Le syndic des classes, Joseph DAVIGO est un personnage dans l'histoire de l'Ile. Par son intelligence, son esprit d'entreprise, sa valeur morale, il se range à côté de Laurent YVON, de J. J. BARISY....

Communiqué par Mr LALLEMENT, Secrétaire de la Société polimatique, Vannes.

(Note de M. A. SALLES)

* * *

III. — BARISY DIT L'AINÉ. — BARISY L'AUMONIER

Document 13.

Etat des voyages de BARISY l'ainé au service de la Compagnie des Indes depuis 1742 jusqu'en 1771 que la Compagnie a suspendu son commerce.

— *Voyage de deux ans pour la Chine,*

Volontaire, pilotin sur le V^{eau} le *Philibert*.

Armé au port de Lorient en Décembre 1742 pour le voyage de la Chine, Capitaine Monsieur DENICAN de Saint Malo, et désarmé au même port en Décembre 1744, la guerre déclarée.

— *Voyage de sept ans pour les Indes.*

En temps de guerre sur le V^{eau} *Saint Louis* volontaire. Combat livré à l'escadre anglaise le 6 juillet 1746. Chef d'escadre Mr de la BOURDONNOIS.

Armé au port de Lorient en Avril 1745 pour les Indes, capitaine Mr PENLAN de Morlaix. A l'arrivée aux Isles de France armé en guerre pour être joint à l'escadre de Mr de la BOURDONNOIS gouverneur des Isles de France et chef de cette escadre pour les Indes. Le 6 Juillet 1746 étant avec notre escadre composée de sept V^{eaux} ordinaires montants leur batterie et demie excepté l'Achille qui en montait 74, nous livrâmes combat à la côte Coromandel à l'escadre anglaise amiral Mr PAYTON, et composée de sept V^{eaux} dont la plus grande partie de 60 [canons]. Après ce combat qui ne fut pas décisif, nous gagnâmes Pondichéry d'où nous fîmes voile pour donner chasse à l'escadre anglaise que nous rencontrâmes vers Négapatam comptoir hollandois. Mais nous ayant échappé une nuit après plusieurs jours de chasse nous

retournâmes à Pondichéry où nous apprîmes que l'escadre anglaise s'étoit réfugiée dans le Gange ce qui fit résoudre nos généraux d'aller assiéger principal comptoir anglois à cette côte et leur plus Place. Nous l'assiégeâmes au commencement de par terre et par mer qui se [six lignes détruites presque en entier ; on distingue quelques mots :]..... je fus destiné comme. Après la reddition je suivis pagnie de Mahé. Goa port portugais

(f° 1, verso).

Combat du V^{eau} le *Saint Louis* en Avril 1747 contre 2 V^{eaux} anglais de 60 canons.

Le V^{eau} le *Saint Louis* condamné à Mahé.

Volontaire à l'armée maure.

— *Suite du même voyage.* — d'où on expédia pour faire une croisière au cap Comorin. Y ayant été deux mois sans faire aucune prise nous revinmes dans la rade de Mahé et le 10 Avril 1747 nous y essayames un rude combat à l'ancre contre deux V^{eaux} anglois de 60 canons qui après sept heures d'un feu très vif notre V^{eau} étant démâté et coulant bas, nous obligèrent de nous échoüer ayant la moitié de notre équipage qui étoit de 300 hommes [hors de combat]. Nous montions 44 pièces. On a été obligé d'y condamner le V^{eau} et on nous a envoyé par terre à Pondichéry qui étoit assiégé. Mais la place étoit si bien bloquée que nous ne pûmes y entrer ; les Anglois prirent une partie de nos gens prisonniers. L'autre gagna Madrast dont j'étois du nombre. Après la levée du siège je me rendis à Pondichéry ou j'ay servi volontaire officier à l'armée qu'on envoya contre les maures à la paix de 1748 et je me suis trouvé à plusieurs batailles.

— *Voyage sur le Veau le Puy sieulx sur lequel je me suis embarqué à Pondichéry.*

Mon retour en France sur le V^{eau} le *Puy sieulx*.

Officier volontaire et pratique de la côte Malabar.

Voyage de trois mois pour le Sénégal Enseigne.

A mon retour de l'armée je me suis embarqué officier volontaire et pratique de la côte Malabar sur le Puy sieulx au mois d'Aoust 1749, capitaine Mr DESCHESNAY GILBERT, de Saint Malo. On nous a envoyé au comptoir de Mâhé à la côte Malabar prendre une cargaison de poivre pour Pondichéry d'où on nous expédia en 1750 pour Chine et nous sommes arrivés au port de Lorient en Avril 1752.

— *Voyage de trois mois pour le Sénégal.*

En 1752 j'ay armé sur la frégate la Renommée pour le Sénégal....
Brumaniere..... de la même année.

Suite des voyages du Sr BARISY l'aîné.

= = [f° 2, recto]

— *Voyage de dix mois sur la frégate la Cybelle pour la croisiere de Portandik à la cote d’Affrique.*

Voyage de 10 mois pour le Sénégal Enseigne sur la Cybelle.

Armé au port de Lorient en novembre 1754 pour le voyage du Sénégal sur la frégate la Cybelle, capitaine Monsieur GESLIN l'aîné de Rennes. Du Sénégal on nous a envoyé croiser à Portandick contre les interloppes anglais ou nous avons pris un brigantin anglois que j'ay commandé pendant toute la croisiere et conduit ensuite au Sénégal ou je me suis embarqué sur mon V^{eau} et désarmé à Lorient en Septembre 755.

— Voyage de 27 mois pour l'Inde sur le V^{eau} le Duc d'Aquitaine.

Voyage de 27 mois sur le *Duc d'Aquitaine*. Enseigne. Combat aux côtes de France contre les 2 V^{eaux} anglois *le Medoway* et *le Preston*.

Armé au port de Lorient en 1755 pour les Indes, enseigne sur le V^{eau} le *Duc d'Aquitaine*, capitaine Mr BOISQUESNAY, à notre retour de l'Inde aux îles de France, la guerre étant déclarée, on a armé le V^{eau} en guerre montant 50 canons. Mr BOISQUESNAY étant mort on a donné le commandement à Mr de LESQUELEN (1). Pour notre retour en France, ayant relaché à Lisbonne faute de vivres on y a débarqué toute la cargaison et en revenant à Lorient nous avons été rencontré par deux V^{eaux} de guerre anglois de 60 pièces chaque qui après un combat d'une heure nous ont obligés de nous rendre, le V^{eau} étant rasé de ses trois mâts. Nous avons été conduits à Plymouth à la remorque et j'y ai demeuré 18 mois prisonnier.

— Voyage d'un an sur la Gracieuse.

..... 1759 sur la frégate la Gracieuse (suivent 4 lignes détruites ou illisibles).....

Suite des voyages du Sr BARISY l'aîné.

(1) Voir Lettre Le Blarez, 14 Décembre 1921 (note de A. SALLE).

— Voyage d'un an sur le V^{eau} le Berrier.

— (f^o 2 verso).

Voyage d'un an sur le V^{eau} le *Berrier* en qualité de 2^e lieutenant en temps de guerre.

Armé au port de Lorient en Février 1762 sur le V^{eau} le Berrier, capitaine Monsieur SANGUINET l'aîné, et désarmé au même port en Février 1763.

— Voyage de quinze mois et demi sur le V^{eau} le Praslin.

Voyage de 15 mois sur le V^{eau} le *Praslin* en qualité de 2^e lieutenant.

Armé au port de Lorient en Mars 1767 sur le V^{eau} le Praslin, capitaine Mr ROCHE de Saint Malo, en qualité de second lieutenant, pour Bengale, et désarmé au même port en Juin 1768.

— Voyage de treize mois et sept jours sur le Veau le Massiac.

Voyage de 13 mois sur le V^{eau} le Massiac pour les Indes. 2^e lieutenant.

Armé au port de Lorient en Mars 1770 sur le V^{eau} le Massiac, capitaine Mr VAUBERCY, lieutenant pour les Indes, et désarmé au même port en Avril 1771.

N'ayant pas embarqué depuis la suppression de la Compagnie, j'ay servy depuis Décembre 1742 jusqu'en Avril 1771. [Note manuscrite de BARISY l'aîné, archives LECAM].

(p. c. c. A. SALLES).

* * *

Document 14.

L'abbé Joseph-Joachim-Alexis BARISY est aumônier de l'Hôpital Général du Port-Louis, où il signe le registre des sépultures depuis le 8 Octobre 1779 jusqu'au 30 Janvier 1790 (1).

Lorsqu'éclate la Révolution, soumis au serment de fidélité à la Constitution civile du clergé en qualité de fonctionnaire, il jure le 20 Février 1791. Sans doute repris par les religieuses et éclairé par les décisions enfin venues du S. Siège, il se rétracte courageusement et il adresse cette note à la Municipalité (2) :

(1) Archives de l'Hôpital.

(2) Registre des délibérations du Conseil Municipal.

« Messieurs, je me rétracte formellement du serment que j'ai eu le malheur de prêter. Je vous supplie de donner à ma rétraction toute la publicité possible » (29 Avril 1731) (1). Mis en demeure de quitter son poste dans les vingt-quatre heures, il se retire le jour même à Groix avec une domestique de l'Hôpital qui ne tardera pas à être accusée auprès du Directoire du Morbihan de propager le fanatisme dans le pays (2).

Il est remplacé dans son aumônerie par un vieux Récollet, jureur spontané, le Père VICTOR, né Pierre-Vincent KERVICHE [douteux], Les Filles de la Sagesse refusent de se soumettre à lui, et, après de longues tractations, finissent par s'en aller (3).

L'abbé BARISY reparait le 3 Mai 1817 où il signe avec le reste du clergé, l'acte de sépulture du Curé Jacques NÉDOUX (4).

Lui-même meurt au Port-Louis, où il est inhumé le 7 Janvier 1813. Sa famille avait des propriétés au Port-Louis (5).

IV. — LETTRES VAN DROMME

Document 15.

Le Quenven près Guéméné-sur-Scorff, Morbihan (fin Décembre 1924 (6).

Ma chère Aline,

Les papiers relatifs aux BARISY sont nombreux et remontent à 1561, mariage d'un BARISY avec demoiselle Louise de BERRE. Nous, nous descendons de Marie Anne qui épousa le 30 Octobre 1758 Anthoine de MODILLE Sr de Kerjoncourt (?) et de Villeneuve.

Elle, était fille de Jean Jacques BARISY ; [elle] avait pour frères et sœurs :

(1) Archives municipales. Lettres.

(2) Même Registre.

(3) Registres paroissiaux.

(4) Registres paroissiaux.

(5) Registres paroissiaux.

(6) De la main de M. A. SALLES.

Laurent Antoine né à Groix, marié au Port-Louis à Mademoiselle BARBOTIN ; Jacques, non marié ; Jacquette, mariée au Chevalier des HAYES, en deuxième noces à Mr de KERMELLEC, en troisième noces au Marquis de PLUSQUELLEC, sans enfants ; Jean, prêtre ; Ursule, et Marle Thérèse (non mariées).

Les armes des BARISY [sont] :

Porte d'argent à 3 hures de sanglier, arrachées de sable (armoiries de 1694).

Celles des CHAIGNEAU [sont] :

Porte d'argent au chêne arraché de sinople, au chef d'azur, chargé de trois pommes de pins d'or (armoiries de 1769).

Ma mère (1) avait écrit des mémoires, et voici ce que je trouve relatif à ce que tu me demandes.

Laurent Antoine de BARISY s'était fixé en Cochinchine, avec Mr TOISON (?) Evêque d'ADRAN. Il y passa la Révolution, épousa la fille d'un mandarin, fut promu lui-même à cette dignité.

Il maria sa fille unique à un officier de Marine, M. de CHAIGNEAU.

Il [M. de CHAIGNEAU] laissa de grands souvenirs en Cochinchine, un fort porte encore son nom. Sous la Restauration il fut nommé ambassadeur.

GIA-LONG favorisait les Européens dont il aimait à profiter des connaissances. Son fils, au contraire, était à la tête des ignorants et des mécontents,

GIA-LONG redoutant un tel successeur voulut prendre pour héritier Jean de CHAIGNEAU [mon père] (2) âgé de 2 ans.

Sa mère avait à la Cour un grand luxe, une garde de 500 jeunes filles, A la mort de GIA-LONG la persécution commença.

M^{me} de BARISY (3) (la dernière qui porte ce nom) ne voulut pas quitter son pays.

Sa fille (Hélène) partit avec ses deux enfants Marie et Jean. Marie mourut Sœur de Saint Vincent de Paul (4).

(1) Demoiselle LORIEUX, femme de Louis de MODILLE de Villeneuve, parente par alliance (Note de M. A. SALLES).

(2) Ces deux mots — mon père — ajoutés et de l'écriture de M. A. SALLES.

(3) Femme de Laurent André Estienne BARISY, mère d'Hélène BARISY (Note de M. A. SALLES),

(4) En 1820 : Louis ; en 1825 : Jean. La première Marie, née à Albi, mourut à Hué en (?) ; la deuxième Marie, née à Lorient, mourut à Baples (Note de M. A. SALLES).

Ma grand mère de VILLENEUVE racontait la splendeur des coffres en bois de senteur (camphrier), la richesse de ses vêtements et de ceux de ses enfants.

Tes cousins les GOULIN et de la BROIX descendent sans doute des MÉZILAC (?), je crois que de la branche LAUZACH il n'y a que M. du CRANO.

La branche de Marie Anne, la grand'mère de mon père, n'eut qu'un fils Joseph.

Lui eut 2 enfants :

Edouard (non marié).

Léocadie, épouse M. de KERONALIAN (douteux) ; elle eut : Emile père de M^{me} de PENYERN (douteux) et de CARBEIL. Agathe ?
des ? dont la fille unique est morte sans enfants.

Joseph marié à M^{elle} de KERRET (n'a pas d'enfants).

Louis (mon père) qui eut Roger, quatre filles dont une seule de marié, M^{me} de GENTILLE.

Anne, morte religieuse.

Léonce, Chanoine à Monaco.

Marie, non mariée, et

Agathe Van DROMME qui tient la plume et souhaite une bonne année à sa cousine Aline en l'embrassant de tout son cœur.

Tu as peut-être su que Léonce vient d'être reçu à Paris avec le Prince de Monaco à une réunion de savantr.

On l'a décoré de l'ordre de St Charles. Ses découvertes en paléontologie ont eu un grand succès.

C'est à lui que M. SALLES devrait demander des renseignements, car je n'arrive pas à lire ces vieux grimoires.

Signé : Agathe (Van DROMME).

* * *

Document 16.

5 Février 1922.

Ma bien chère Aline.

Nous avons reçu cette année si peu de lettres de bonne année que nous avons cru que cet usage était tombé en désuétude.

La joie que j'ai ressentie en voyant ton écriture a été vite tempérée, en lisant tout ce que tu souffres.

Comment diable la goutte a-t-elle pu atteindre une personne si so-bre et si active ?

L'on prétend que le genre humain se range dans deux catégories : rhumatisants et tuberculeux.

Mieux vaut appartenir à la première. Souffrir proprement.

Je regrette que Nantes soit si loin, j'eusse été te faire de petites visites ; mais je doute que tu te fixes jamais ni à Guéméné ni à Pontivy.

Si je n'ai pas répondu à M. SALLES c'est que j'ignore les dates de naissance et de mariage de mes cousins. J'ai été si bien éconduite au-près de la première cousine que j'ai questionnée, que, ma foi, je ne m'en mêle plus.

Je pourrais seulement envoyer ce qui me concerne, mais ce serait incomplet, je pense.

Non, la femme d'E. LORIEUX n'a pas eu de marmot.

Charles LORIEUX est mort en Janvier [19] 22 laissant 2 filles élevées dans un couvent.

Nous regrettons toujours notre chère Anne. Nous n'avons même pas la consolation de prier sur sa tombe. Retournerons-nous jamais à Wight ?

.....

Tu vois ma bonne Aline que la souffrance est pour tout le monde. LÉONCE est comblé d'honneurs. Vicaire, protonotaire etc. C'est un sa-vant qui laissera au nom dans l'histoire,

Au revoir ma bonne Anne.....

Signé : Agathe Van DROMME.

Document 17.

Août 1922.

Ma bien chère Aline.

.....

Tu serais bien aimable de remercier M. SALLES de l'invitation de la Société de Géographie pour assister à la réception de l'Empereur d'Annam (J'ignore l'adresse de M. SALLES).

Elle est parvenue trop tard ; s'y rendre eût été bien tentant.

L'Empereur a été bon et fort galant. Cette réception était fort glorieuse pour la famille BARISY — CHAIGNEAU. Combien ton père et le mien eussent été électrisés par cette entrevue.

La famille LORIEUX reste fidèle à ce Croisic qui est mon pays de prédilection.

Je connais l'épisode de notre grand-mère commune M^{me} de BARISY empêchant les Anglais d'aborder l'Île de Groix en armant les femmes et les faisant se revêtir de leurs jupons rouges — les Anglais à l'aide de leurs longues-vues crurent que Groix était gardé par un régiment de fantassins. Les BARISY étaient, surtout les femmes, très énergiques. J'ai mis ta lettre avec les papiers BARISY, ta narration de la réception de l'Empereur étant des plus intéressantes.

Lorsque j'irai à Lorient, je compte chercher la tombe de ta grand'mère Hélène. Ton père est-il là aussi ?

Au revoir etc. etc.

Signé : Agathe Van DROMME.

* * *

V — LETTRES DE MARAUMONT

Document 18.

Paris, 19 Janvier 1921,

24 Rue Pétrograd

Monsieur

J'ai reçu avec plaisir votre lettre du 9 courant, concernant les familles BARISY et CHAIGNEAU.

Je pourrais vous donner quelques renseignements intéressants sur la famille BARISY, branche de MESILLIAC, mais mes documents étant restés

dans ma propriété de Bretagne à Port-Louis, je ne pourrais le faire avant cet été, époque à laquelle nous y allons en vacance ; vous pouvez y compter.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : A. de MARAUMONT.

* * *

Document 19.

Paris, 27 Août 1921.

Monsieur,

Je suis à Paris pour quelques jours et je m'empresse de vous envoyer les renseignements que j'ai pu recueillir à Port-Louis, sur la famille BARISY.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : de MARAUMONT.

* * *

Document 20.

Paris, 5 Septembre 1921,
24 Rue Pétrograd.

Monsieur,

J'ai beaucoup regretté de manquer votre visite ; mais étant seul en ce moment à Paris, je sors de chez moi le matin, et je ne rentre que le soir.

Je vous remercie du complément de renseignements que vous m'avez donnés — les branches de MÉSILLIAC, Le CAM, de MÉSILLIAC-GUÉMÉNÉE, existent bien, et, lors de mon premier voyage à Port-Louis, je recueillerai sur ces branches les indications nécessaires.

Il me serait agréable de vous voir. Après les vacances nous pourrions prendre un rendez-vous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : de MARAUMONT.

* * *

Document 21.

18 Novembre 1921

Monsieur,

Si cela ne vous dérangeait pas, vous me rencontrerez chez moi 24 rue Pétrograd, Dimanche 20 courant à 10h1/2 du matin.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : de MARAUMONT.

* * *

VI. — LETTRES DE VILLENEUVE

Document 22.

Palais de Monaco, 3 Janvier 1921.

Monsieur,

Madame MOQUET fait erreur en me faisant descendre d'une sœur de J. B. CHAIGNEAU. Le seule attache de ma famille avec la sienne est sa femme en secondes noces M^{elle} BARISY, fille d'un frère de la grand' mère de mon père.

Vous voyez que les traditions d'amitié et de relations, plus que le sang, ont entretenu les titres de parenté que nous échangeons, les CHAIGNEAU et nous.

Pendant les neufs années que j'ai passées à Rome, M. de BÉHAINE, ambassadeur près le St Siège, m'a entretenu, à plusieurs reprises, des souvenirs conservés dans sa famille au sujet de l'évêque D'ADRAN et des officiers français qu'il avait amenés de France en Indochine. Ce fut lui qui m'apprit que Laurent BARISY faisait partie de la mission.

Il lui attribuait le renflouage périlleux et difficile d'un navire bordelais, échoué dans la baie de Tésouane (1). Je dois avoir des lettres de Laurent, où il est constamment question d'expédition de troupes, sans pouvoir l'identifier autrement que par les dates, parce qu'il signe simplement BARISY.

Dans la famille on l'appelait ordinairement Tonton Quenven, du nom d'une terre qui nous est restée. Il était singulièrement original. Si je ne me trompe — et il me sera facile d'éclaircir ce point — il

(1) Tourane ?

était fils de Jean-Jacques BARISY, Commandant Garde-Côte, et d'Anne-Sainte Le LIDOUR. Cette branche des BARISY était riche et possédait de vastes propriétés à Groix, en Plémur et au Port-Louis.

Ces biens ont été en grande partie usurpés par les douaniers et nous avons eu, dans une revendication, qui a été faite vers 1830, les CHAIGNEAU pour co-partageants.

Mon père a connu à Lorient une vieille tante CHAIGNEAU, dont les habitudes exotiques avaient fait un sujet de curiosité. Elle racontait que le souverain d'Annam avait envoyé sur un plateau à M. CHAIGNEAU une réduction de navire et un lacs de soie, ce qu'il interpréta par une mise en demeure de partir de Cochinchine ou d'être étranglé.

Je ne saurais vous donner aucun renseignement documentaire sur les CHAIGNEAU. Je suis mieux informé sur les BARISY, extrêmement nombreux, dont j'ai les généalogies.

Je vous remercie de l'article du *Journal de Lorient*, que j'ai lu avec un singulier intérêt.

Pour plus de précision, je vais faire relever dans les papiers que je possède en Bretagne, la filiation de la seconde femme de J.-B. CHAIGNEAU.

Je me ferai un plaisir de vous l'envoyer.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur des Colonies, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : Chanoine de VILLENEUVE.

*
* *

Document 23.

Notes sur la famille BARISY.

Monsieur,

Les deux généalogies des BARISY s'arrêtent malheureusement à 1785, et, comme vous pourrez en juger, contiennent des lacunes.

Jusqu'à Gilles BARTSY, qui eut deux frères, la série est trop incomplète et la filiation trop incertaine pour mériter d'être copiée.

I. — N, H. Gilles BARISY, qui vivait en 1561, épousa Louise Le BERRE. Ils sont cités dans un aveu de 1575. Ils eurent cinq enfants :

- 1° Thomas, qui épousa Jehanne Le LIDOUR, fille de GUILLAMME. Ils vivaient en 1588. Thomas était mort en 1599.
- 2° Jeanne, mariée à Louis MOEZO, ou MONEZO. Cités en 1588. Elle mourut sans hoirs vers 1611.
- 3° Charles, Sr de COUETNOUZIC, épousa Marie MAHÉ ; mourut en 1634, laissant cinq enfants, qui suivent (N° II).
- 4° Anne, mariée à N. h. Louis PICHANT, et, en secondes noces, dès 1588, à M^{me} Olivier Le SAGE.
- 5° René, épousa 1° Jehanne Le MOENNE, dont un fils Jacques, et 2°, Bertrande BAUCHÉ, dont est issue Renée BARISY.

II.— Du mariage de Charles BARISY de Couëtnouzig et de Marie MAHÉ, sont nés cinq enfants : — (Branche Couëtnouzig. I,3).

- 1° Pierre, sieur de St ALLOUÉ, (chef de la branche Saint-ALLOUÉ), marié à Isabeau CHÉREL, mourut le 18 Janvier
- 2° Louis, né le 29 Avril 1607, eut pour parrain Louis JOUAN et pour marraine Denise Le BERRE, dame de LANHOELLIC.
- 3° Jacques, BARISY de Couëtnouzig, épousa Jeanne Le LIDOUR qui lui survécut. — Il était né le 4 Novembre 1611, il mourut vers 1681.
- 4° Jacqueline, née le 27 Novembre.
- 5° Jeanne, 28 Septembre 1608, morte 11 Octobre 1570.

III. — Du mariage de Jacques de COUËTNOUZIC et de Jeanne Le LIDOUR, naquirent :

- 1° Jacques BARISY de Couëtnouzig (II, 3) né le 12 Août 1646, procureur et notaire à Guéméné, marié à Michelle FOVILLEN (ou FOUILLEZEN). Il mourut le 5 Janvier 1720, et elle en 1746.
- 2° Thomas, né le 21 Avril 1631, mort garçon, le 2 Novembre 1680.
- 3° Jacqueline...?

IV. — Du mariage de Jacques de COUËTNOUZIC avec Michelle FOUILLEZEN, sont issus : (III, 1).

1° Jean-Jacques BARISY, S^r de Kerlore, « Major de l'île de Groix, Commandant à ladite île et Capitaine Général des Gardes-Costes », né le 17 Juillet 1689, marié le 18 Février 1722 à Anne-Sainte Le LIDOUR, mort en 1769. Marie-Anne Sainte mourut à l'âge de 97 ans, en 1801.

Marie-Thérèse-Louise, épousa, le 10 Février 1727, Joseph AUFRÉSC de Kerlierne, veuf de Jeanne PRIOUX.

2° Jeanne-Louise, née le 11 Novembre 1698, épousa en 1730 Jean-Jacques BONNIOL de Rouvière (morte le 30 Janvier 1766).

3° Sébastienne, née le 29 Avril 1699.

Marie-Anne.

4° Claude-Michelle, née en 1694, mariée le 8 Mai 1724 à François-Louis de S'MÉNOIR, S' de Lourmel ; elle mourut le 29 Novembre 1734.

V. — Du mariage de Jean-Jacques BARISY de Kerloret et d'Anne S^e
Le LIDOUR (IV, 1) :

1° Ursule née à Groix, non mariée en 1785.

2° Marie-Thérèse, demoiselle du Fossé (morte fille en 1789).

3° Joseph, S' de Kerloret, né à Groix, le 15 Juillet 1756. Prêtre-aumônier à l'hôpital de Port-Louis.

4° Jacques, S' du Quenven, né à Groix. « Officier de vaisseau », non marié (1785).

5° Laurent-André (1), né à l'isle de Groix le 17 Juin 1724, marié à Port-Louis à D^{elle} BARBOTIN ; mort à la mi-Janvier 1785 en la ville de Port-Louis.

6° Marie-Anne, mariée le 30 Octobre 1758, d'Antoine-Thomas MODILLE de Kerjoncour.

7° Jacquette, née à Groix le 17 Janvier 1726, mariée en premières noces au Chevalier des HAYERS, en secondes noces à M. de KERMELLEC, en troisièmes noces à M. de PLUSQUELLEC le 18 Mai 1775 — Sans enfants.

VI. — Du mariage de Laurent-André et de D^{elle} BARBOTIN :

1° Hellaine, née à Port-Louis.... (mariée d'Alexis Dupont MÉSILLAC).

2° Laurent-André (1), né à Port-Louis, non marié en 1785.

3° Marie-Jacquette, née à Port-Louis. — (Elle épousa M. LANZACH).

BARISY (Ressort de Quinperlé), porte d'argent à 3 hures de sanglier arrachées de sable (armoiries de 1696)

Communiqué par
Jean de CHAIGNEAU.

Cachet d'Anne Sainte
BARISY sur ses lettres.

(1) Les généalogistes le nomment tous les deux Laurent Anthoine (Note manuscrite de M. A. SALLES).

De CHAIGNEAU (DU BAISY), porte d'argent, au chêne arraché de sinople, au chef d'azur, chargé de 3 pommes de pin d'or (armoiries de 1769),

Dans d'autres actes :

11 Novembre 1697 (ci-dessus 1698), baptême de Jeanne-Louise, fille de Jacques BARISY, lieutenant-major des milices bourgeoises de la ville de Guéméné, et de Michelle le FOVILLEN (IV, 2 du relevé généalogique précédent).

1700, sont cités dans un autre ordre que celui de la généalogie : — qui n'en suit aucun — Jean-Jacques, Marie-Thérèse, Jeanne-Louise et Sébastienne, enfants de Jacques. (IV).

Marie-Anne (V. 6) (grand'mère de mon père) est morte le 9 Novembre 1808.

17 Janvier 1726 [le mariage des père et mère est — voir ci-dessus — de 1722] (1). — Baptême de Jacquette BARISY, fille de noble homme Jean-Jacques BARISY, S^r de Kerloret, et de Dame Marie-Anne-Sainte.

[Parrain?] Le LIDOUR, S^r du Quenvén. — Marraine, D^{lle} Anne BOTHEREL (Extrait des Registres de Groix — 1610-1734).

Le vingt et neuvième jour Avril 1607, fut batizé Louy BARISY, fils légitime de M^{re} Charles BARISY et de Marie MAHÉ sa femme, fust commère Louis JOUAN et Damoiselle denysse le BERRE dame de Lanhœllic, par missire Augustin TROEZER, Curré de la paroisse de Locmallo et l'acte batizoire (?) fut fait en l'église collégiale de notre dame de fosse. Presants les seuls signants et fut naye (?) le mercredy vingt et cinquiesme jour dict an.... (Registre de Locmalo). (II, 2).

28 Septembre 1608 — baptême à N. D. de la Fosse de Jeanne BARISY, fille de Charles BARISY, notaire de la Principauté de Guéméné, et de Marie MAHÉ.

Compère, René Le GRAS, Commère, Jeanne COHINET. (II, 5) (Ibid).

4 Novembre 1611, baptême de Jacques BARISY, fils de Charles et de Marie MAHÉ (II, 3) (Ibid),

Jean Jacques BARISY était mort avant 1769. En 1779 je trouve un partage où Laurent-Antoine de BARISY est dit lieutenant des vaisseaux de la Compagnie (Le nom : Antoine, de même que dans les généalogies).

(1) Note au crayon de M. A. SALLES.

Je relève, sans ordre de dates :

— Une lettre datée du 31 May, signée BARISY, adressée à Madame de BARISY, chez M^{me} de PLUSQUELEC à Pontivy — Ma très chère Maman (1). 4 vaisseaux de guerre hollandais et quelques frégates se sont emparés d'une flotte de 12 vaisseaux de transports anglais, avec 4 frégates qui sortaient des ports de Flandre avec 4.000 hommes de troupe hessoise qu'ils venoient de recruter pour transporter à l'Amérique.... Ces nouvelles viennent de Paris — annonce de l'arrivée à Bordeaux d'une flotte de S'Domingue, de plus de 30 voiles. Arrivée à Port-Louis de quatre petites prises dont 3 faites par la frégate corsaire l'Aigle.... M. NECKER va être rappelé : les bourses se sont fermées. Il parle de sa belle-mère. Cette lettre ne peut donc pas être d'ESTIENNET que les généalogies déclarent non marié en 1785.

— Une lettre de M. LOZACH, beau-frère d'ESTIENNET, datée de Lorient 12 Octobre 1788, annonçant en post-scriptum : « BARISY part la semaine prochaine pour l'isle de France en qualité de second lieutenant pour le Commerce ».

N'est-il pas étonnant que dans les trente trois lettres écrites à ma famille, les deux BARISY : Jacques BARISY du Quenven, officier de marine, toujours à l'affut des événements, et Joseph BARISY de Kerloret, et surtout Laurent-Antoine, dit BARISY aîné (il signait ainsi), son père ; ses sœurs et beaux frères de MÉZILLAC et LAUZACH (qui n'a pas été pendu, mais aurait mérité de l'être au gré des CHAIGNEAU et de mon grand-père) ne nomment jamais ESTIENNET?

Depuis le retour de M. et M^{me} CHAIGNEAU en Bretagne, je les vois cités deux fois. Leur arrivée en France coïncidait avec un partage entre les MODILLE de Kerjuncour, DUPONT de M. Sillac et LOZACH, de l'importante succession de M. COMORAL (2) de S. Georges. La fille d'ESTIENNET fut jugée étrangement fâcheuse. BARISY du Quenven, le marin, et BARISY de Kerloret, l'abbé, ne figurent pas dans le partage. Ils avaient dû renoncer à la succession. L'abbé Joseph BARISY de Kerloret est mort le 6 Janvier 1819, « de la goutte remontée et d'une idropisie dans la poitrine » (lettre de M. KERLÉRO du Crano). J'ignore la date de la mort de Jacques BARISY du Quenven (L'abbé Joseph ayant émigré, Kerloret fut saisi nationalement). Kerloret était en Plémour (3).

(1) En marge : du père d'Estiennet. (Note de M. A. SALLES).

(2) Douteux.

(3) Joseph mort en 1819. Jacques de même. CHAIGNEAU rentré en 1820 (Note au crayon de A. SALLES).

— Le 23 Messidor an 12 (1804), M. Charles-François LOZACH, procureur impérial près le tribunal de l'arrondissement de Lorient, stipulant pour Monsieur Jacques-Mériadec-Maurice BARISY du Quenvén, officier de l'ancienne Compagnie des Indes, demeurant à Groix. Ce dernier était encore vivant.

La descendance de Gilles BARISY et Louise Le BERRE était au dix-huitième siècle partagée en deux branches et 4 rameaux.

1° La branche GOUETNOUZIC, issue de Charles BARISY et de Marie MAHÉ, que j'ai suivie et qui était représentée en 1801 par Sophie-Hyacinthe de CHATEAUBRIAND, mariée à Vincent RION (1) des Gravelles ; par Jacques-Mériadec BARISY ; Jacquette de PLUSQUELLEC (ou PLOESQUELLEC) ; Ursule Marguerite, tous trois demeurant à l'île de Groix ; (Joseph-Joachim-Alexis) ; Hélène Sophie BARISY, épouse et procuratrice de Noë-François DUPONT de Mésillac, demeurant, les deux derniers à Port-Liberté (Port-Louis) ; Antoine Thomas MODILLE de Kerjuncour et Marie-Anne BARISY son épouse, demeurant à la Villeneuve ; et Jacques-François LOZACH, mari et procureur de droit de Marie-Jacquette BARISY, demeurant à Lorient ; ne comptait plus, en 1818, que les familles de CHAIGNEAU, Modille de VILLENEUVE, DUPONT de Mésillac et LAUZACH.

2° Branche BARISY de Saint-Alloué. Remonte à Pierre (II. 1. Elle donne naissance au rameau Huo (Huo de Kerio, HUO de Kerguinoz, HUO de Kermovan....).

3° Rameau BARISY de Kergourlas, rameau de la précédente, remonte à Jacques, fils de Pierre St-Alloué. Elle ne survit pas au 18^e siècle. Le dernier fut François de KERSCONNER, demeurant à Mésillac.

4° BARISY de Kerhom, de Jérôme fils de Pierre St-Alloué, finit par les Le DIZÈSE de Pénanrun (XIX^e siècle).

5° Rameau BARISY RIOUX issu de Marie, fille de Pierre St-Alloué. Elle a donné les RIOUX de Penhouet, RIOUX de la Villérioux...; je suppose qu'il en existe encore.

6° Rameau BARISY de Penpoulquéan. Remonte à Thomas, fils de Pierre St-Alloué. A fourni plusieurs générations de des JONCHÈRES alliées aux AUFFRET du Cosquer, aux MANDUIT du Plessis, aux COURIAULT du Quillis, etc.

Des MÉZILLAC, subsisterait encore, m'a-t-on dit, M. Le GUENNEC, à Lorient.

(1) Ou BION.

Veillez me pardonner l'incohérence de ces notes, extraites, un peu au petit bonheur, d'un amas de papiers d'affaires, d'aveux de propriétés, de poursuites judiciaires, de ventes, d'acquêts, de baillages et congéments, de contrats de mariage, de fondations d'obit, de partages, de correspondance, de cahiers de médicaments et recettes.... poussiéreux, non classés, où j'ai fait un triage de tout ce qui était encore déchiffrable et me paraissait pouvoir contribuer à l'exécution de la promesse que je vous avais faite.

L'étendue des biens de ces BARISY devait être considérable.

Je vous remercie de m'avoir occasionné le plaisir de faire la connaissance de ces gens dont la correspondance révèle les bons sentiments.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression respectueuse des miens à votre égard.

Signé : Chanoine de VILLENEUVE.

Quenven, près Guéméné-sur-Scorff (Morbihan) 23 Août 1921.

P. S. Pardon aussi pour les ratures. Le temps me manque pour recopier.

* * *

Document 24.

Quenven, près Guéméné-sur-Scorff (Morbihan), 7 Septembre 1921.

Monsieur,

Votre intéressante lettre m'arrive au milieu de mes préparatifs de départ. Je me hâte de relever les indications que j'ai sous la main. Mes cousins de Penguern et de Carheil pourront, pour la génération actuelle, vous donner les renseignements que je n'aurai pas eu le temps de recueillir.

Je trouve l'acte de mariage de noble maître Antoine-Thomas MODILLE de Kergoncourt et de demoiselle Marie-Anne de BARISY, à Guéméné 30 Octobre 1758, auquel ont signé les témoins et assistants :

Lidour de BARISY (Marie-Anne-Sainte) de BARISY, BARISY l'aîné (frère de la mariée), Jacqueline BARISY de Kermelec-Chardel, BARISY de Kerandrain (Pierre Thomas BARISY de Kérandrain, de la branche de KERHOM, que les généalogies font mourir le 15 Mai 1744, ne peut avoir signé ; ce doit être sa veuve, morte en 1756, Françoise MONCEAUX. Elle n'eut qu'une fille, Ange, D^{elle} de KÉRANDRAIN, mariée le 28 Janvier 1760, à Pierre le DIZÈSE de Penanrun. Cette branche, dont j'ai connu le

dernier représentant, s'est éteinte à Pontivy) ; des BORNE (premier mari de Pauline MODILLE de Kerjuncourt ; celle-ci épouse en secondes nocces M. RESINET des Tailly) ; BARISY de Kermarien (Jérôme-René, né le 1^{er} Juillet 1702, mort le 3 Décembre 1759, non marié, fils de Jérôme BARISY de Kerhom, lui-même fils de Pierre BARISY de S'-Alloué et d'Isabeau CHÉREL) ; Le DISEZE de Penanrun (Pierre-Trémur Le DISEZE de Penanrun, né à Carhaix, le 26 Février 1731, marié à Ange BARISY de Kérandrain) ; Jouhannic de COURSON ; Courson du Guerigo ; Claude-MODILLE de Kerjuncourt (recteur de Crédin, et frère du marie).

Jean-Jacques de BARISY de Kerloret, retenu par le service, approuvé (1).

Dans cet acte figure une D^{lle} du PLESSIS, Mauduit du PLESSIS, d'Hennebont, mariée à Louis-Thomas-Gabriel AUFFRET du Cosquer, écuyer, fils de Jacqueline Ursule BARISY, épouse de Simon Thomas des Jonchères. Ursule était petite-fille de Pierre BARISY de St-Alloué et d'Isabeau CHÉREL. Les AUFFRET du Cosquer sont éteints.

De Jacques BARISY de Couëtnouzig, né le 4 Novembre 1611, et de Jeanne Le LIDOUR, sont issus :

1° Thomas, né le 21 Avril 1631, mort le 29 Novembre 1680.

2° Jacques, né le 12 Août 1646, S^r de Couëtnouzig (à la mort de son frère), et de Coetmellec ; avocat à la cour ; épousa D^{lle} Michelle Fouillen-Fouillezen ; mort en 1720 (5 Février). Sa femme mourut le 12 Décembre 1755. Ils eurent pour enfants :

a) Claude-Michelle, née le.... 1703 (?), qui épousa messire François-LOUIS de Saint Méloir, chevalier, seig^r, de Lourmel, le 8 Mai 1724. Elle mourut le 27 Novembre 1734, desquels une fille unique, Aimé-Constance-Félicité, née le 30 Juin 1734.

b) Jean-Jacques BARISY de Kerloret, né le 17 Juillet 1689.

c) Jeanne-Louise BARISY, née à Guéméné le 11 Novembre 1697, épousa Jean-Jacques BONNIOL de Rouvière, Lieutenant en second de la Compagnie des Indes, le 19 Septembre 1730 (J'ai suivi l'ordre fautif de la généalogie de 1785).

Jeanne Louise avait fait un premier mariage : elle est qualifiée veuve de KERLIERNE dans son acte de mariage ; elle mourut le 30 Janvier 1766, inhumée dans l'enfeu BARISY, à Guéméné,

(1) Père de la mariée (Note au crayon de M. A. SALLES).

D'après les actes, elle aurait eu deux filles : l'une Marie Félix, née à S'-Ambroix (Languedoc, évêché d'Uzès), le 15 Janvier 1736, morte à Lorient, le 6 Avril 1761 ; l'autre, Hyacinthe Magdeleine, née à..., le 16 Juin 1741. De son premier mariage avec M. de KERLIERNE, elle n'eut pas d'enfants.

ROUVIÈRE, ancien capitaine de la Cie des Indes, chevalier de l'ordre, mourut le 22 Avril 1790 à S'-Ambroix.

Claude Michelle habitait Couëtnouzic, qui resta dans sa famille qui nous l'a transmis. Il y a quelques années seulement, cette terre a été vendue par le frère aîné de mon père.

« Le 21^e jour d'Août 1725, ont comparu N. h. Jean-Jacques BARISY sieur de Kerloret — demandeur en partage, remontrant (1) que les dix huit, dix neuf, vingt et vingt deuxième Juin dernier, il auroit avec la demoiselle de Kerascouet, sa sœur (?) fait assigner en partage écuyer François Louis de SAINT-MELLOIR, de Lourmel, et dame Claude Michelle BARISY son épouse, et demoiselle Marie-Anne BARISY, novice au couvent des religieuses de cette ville, lequel partage auront été jugé entre parties en l'audience du dix-neuf.... dernier....

« En l'endroit, a aussi comparu messire Louis François de SAINT-MELLOIR et Dame Claude Michelle BARISY.... tant en privé, que comme faisant pour demoiselle Marie Anne BARISY et aussi comme fondé aux droits de demoiselle Louise BARISY.... » Le partage de Couëtnouzic entre eux est incompréhensible, parce que les lots sont désignés par les premiers mots des quatre articles. Jean-Jacques fixe son choix le premier « comme aîné de la famille ».

La demoiselle de Kérascouet sa sœur (*sic*) ne reparait pas dans le partage. Ce ne saurait être que Louise, mariée cinq ans plus tard à Jean Jacques de ROUVIÈRE. Quant à la novice des dames Augustines Hospitalières de Guéméné, les deux généalogies n'en font pas mention.

Je ne sais presque rien sur les CHATEAUBRIAND : deux ou trois lettres n'apprennent rien.

Du 26 Juillet au 19 Août 1756, au mesurage et prisage des biens immobiliers de la succession de défunte dame Michelle FOUILLEZEN, vivante veuve de noble homme Jacques BARISY, fait à la requête de nobles gents Jean Jacques BARISY de Kerloret, capitaine général gardécotte et commandant pour le Roy en l'isle de Groix, et Jean Jacques

(1) Douteux.

Bonniol de ROUVIÈRE, officier des troupes de terre de la Compagnie des Indes, à Lorient, et Dame Jeanne Louis BARISY, son épouse, demandeurs en partage contre messire Alexis, chef de nom et d'armes de CHÂTEAUBRIAND, mari et procureur de droit de dame Aimée-Constance Félicitée de Saint Ménoir, sous l'autorité de dame Theresse GOUYON, veuve d'autre messire Alexis de CHÂTEAUBRIAND, sa mère et tutrice.... Il y est dit que Jeanne Louis BARISY, habitait à Lorient, rue de la petite poste ; que Alexis de CHÂTEAUBRIAND habitait ordinairement son château de la Guerrande, paroisse de Zenanbihen, évêché de S'Brieux, La procuration de Thérèse de Gouyon est signée Gouyon CHÂTEAUBRIAND.

« Je soussigné, mère et tutrice de mes enfants, issus de mon mariage avec feu messire Allexis de CHÂTEAUBRIAND, vivant chevalier, chef de nom et d'armes, seigneur de la Guerrande et autres lieux, mon mary, donne pouvoir et procuration à messire Allexis (*sic*) de CHÂTEAUBRIAND, mon fils, de partager.... ».

Dans ce partage, Jean Jacques choisit le manoir et métairie noble de Kerloret.

Les lettres que j'ai eu le temps de parcourir et le notes recueillies sur les souvenirs de ma grand'mère de VILLENEUVE, qui était née en 1773 et ne mourut qu'en 1866, ne font pas du ménage S'MÉLOIR un souriant tableau. M. de S'MÉLOIR, fort joli homme, aurait eu une existence assez légère. L'intérieur domestique passait pour triste.

Claude Michelle BARISY serait morte jeune, laissant une fille, que son père, originaire du diocèse de St Brieux, maria à Alexis de CHÂTEAUBRIAND, oncle de l'auteur des Martyrs. Cette union ne fut ni longue ni heureuse. J'ignore quand est mort M. de S'MÉLOIR, qui aurait épousé en secondes noces une demoiselle du GUILLIER.

M. de CHÂTEAUBRIAND mourut avant sa femme, qui, devenue veuve, vint habiter Couëtnouzic, avec sa fille Sophie. J'y ai vu son portrait, que le frère de mon père a donné à mes cousins de LAUNAY, qui le conservent au château de Lamballe. Elle était franchement laide.

Elle n'eut d'enfant ni de son premier mari, Vincent RIOUX des Gravelles de la Chapelle, ni du second, François de LAUNAY. Elle mourut le 13 Février 1813. J'ai son acte de décès : « Madame de LAUNAY, Sophie-Angélique, Fidelle de CHÂTEAUBRIAND, décédée à Cuëtnouzic et enterrée à Locmalo ».

— Vous avez raison. Jacqueline de BARISY, mariée le 19 Mai 1775 à PLUSQUELLEC, était veuve de Hyacinthe des HAYERS, après l'avoir été de KEMELLEC.

— Ma grand'mère (femme de Joseph de Modille de VILLENEUVE (1) tenait de sa belle-mère (Marie-Anne BARISY) (2) que c'était Marie-Anne Sainte le LIDOUR qui avait fait parader les Grezillottes en jupes rouges pour effaroucher les Anglais. Elle n'a eu de viables que 7 enfants. On l'appelait « la reine de Groix ».

Ma sœur achèvera, pour la génération actuelle, de remplir le tableau que vous m'avez envoyé et vous l'expédiera.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Signé : VILLENEUVE.

N.B. — Je crois connaître plusieurs parentes posthumes d'Estiennet qui ne lui pardonneront jamais d'avoir été l'occasion de la divulgation de leur date de naissance.

*
* *

Document 25.

Monaco, 3 Juillet 1922.
à Madame MOQUET.

Ma chère Cousine,

.....
Les ancêtres BARISY, dont on s'occupe actuellement, avaient des caractères terribles, dont leurs descendants ont bien pu hériter, pour leur malheur et pour celui de leurs proches.

Je crois avoir communiqué à M. SALLES à peu près tout ce que j'ai trouvé d'intéressant dans le fatras de papier de Groix et du Port-Louis.

.....
Signé : LÉONCE

*
* *

Document 26.

Palais de Monaco
6 Janvier 1923.

Monsieur,

Je serais inexcusable d'avoir tant tardé à vous remercier du tirage à part du numéro Septembre-Octobre de « La Géographie », que vous

(1) Note au crayon de M. A. SALLES.

(2) Note au crayon de M. A. SALLES.

avez eu la bonté de m'envoyer, si, en réalité, je n'étais en possession de votre notice que depuis trois jours.

Ne me trouvant pas à Monaco, la poste l'a envoyée à toutes les résidences princières de Monaco, où ne me trouvant pas davantage, elle a été expédiée en Bretagne, d'où elle me revient.

Je l'ai parcourue avec beaucoup d'intérêt, et, avant d'en reprendre une lecture plus posée, quand les occupations dont je suis actuellement surchargé m'en laisseront le loisir, je tiens à vous en remercier.

Ce travail vous a coûté beaucoup de recherches. Je souhaite que vous les poursuiviez, ne désespérant pas moi-même, quand j'aurai le temps de classer le fatras des papiers BARISY, d'y apporter une nouvelle contribution.

Veuillez, Monsieur, agréer, avec mes remerciements et mes excuses, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : VILLENEUVE.

(de Modille de VILLENEUVE, Chanoine à Monaco).

* * *

VII. — LETTRES DE G. KERLERO DU CRANO.

Document 27.

Marseille, le 11 Décembre 1920.

Monsieur,

Ce n'est qu'hier que m'est parvenue votre lettre du 4 courant ; ce retard provient sans doute que vous me l'avez adressée 255 rue Paradis au lieu de 385.

A mes très grands regrets je ne puis vous donner les renseignements précis que vous cherchez sur la famille CHAIGNEAU.

J'ai connu intimement le fils de M. CHAIGNEAU qui avait épousé Hélène BARISY et était contemporain de mon père, c'est-à-dire de 1816, ils avaient fait ensemble leurs études au collège de Lorient ; je crois même que ce CHAIGNEAU qui s'appelait Jean s'était présenté aux

examens de Commissaire de la Marine ; mais ce n'est que plus tard que je l'ai retrouvé à Rennes, où il avait épousé une demoiselle JOLY dont il eut trois filles et deux garçons, avec lesquels j'ai passé une partie de mon enfance.

Ayant parcouru le monde, je les ai tous perdus de vue pendant plusieurs années, c'est à Paris que j'ai retrouvé M. Jean CHAIGNEAU qui habitait rue Vaugirard avec une de ses filles et le dernier de ses fils Henri ; puis nous nous sommes encore perdus de vue. Il y a une vingtaine d'années, j'ai retrouvé à Paris son fils aîné Gaston qui s'occupait d'assurances, je l'ai conduit chez des parents communs, M. et M^{me} de MARAUMONT, dont la mère était une descendante d'une BARISY, depuis, pas plus mes cousins que moi n'en avons entendu parler.

Ce dont je me souviens très bien, pour me l'avoir entendu souvent répéter par ma grand'mère paternelle, c'est que la légendaire dame BARISY de Groix, avaient quatre filles, qui ont épousé :

1° Renée BARISY, M. Charles LOZACH qui était le grand-père de mon père.

2° Une autre BARISY dont j'ignore le prénom a épousé un Commandant d'Infanterie, M. RIGOLEAU, qui a eu deux filles dont l'une est devenue M^{me} de MARAUMONT.

3° Une autre épouse M. CHAIGNEAU qui nous intéresse.

4° La dernière, un M. DUPONT de Mésillac, officier d'Infanterie.

Les familles DUPONT de Mésillac et RIGOLEAU sont enterrées à Port-Louis, où il y a encore quelques descendants. J'ignore s'il existe encore des portraits de famille des BARISY ; du côté des CHAIGNEAU, il est probable qu'ils auront été disséminés à la mort de M. Jean CHAIGNEAU ; je sais pertinemment que dans son salon, à Rennes, il y avait des quantités de tableaux de famille. Moi, je possède le portrait de M^{me} Renée BARISY épouse de Charles LOZACH. Sans doute dans les caisses de papiers que j'ai laissées à mon fils, quand j'ai quitté Lorient, j'aurais trouvé des papiers fort intéressants, à en juger par le dépouillement que j'avais commencé à faire.

Je crois que si vous écriviez à mon cousin M. de MARAUMONT, 24 rue Petrograd à Paris, il pourrait vous donner quelques renseignements intéressants, car il possède encore quelques papiers de famille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

Signé : G. KERLERO DU CRANO,
385 Rue Paradis, Marseille.

* * *

Document 28.

Marseille, le 31 Décembre 1921.

Monsieur,

Je vous retourne ci-inclus, très incomplète, l'esquisse de généalogie de la famille BARISY que vous m'avez adressée par votre lettre du 25 courant, me priant d'y ajouter les noms et dates que je pourrais ; à mon très grand regret, je ne puis vous donner satisfaction, n'ayant rien dans les quelques papiers qui me restent, qui la concerne.

Dans votre lettre vous me parlez d'un Adolphe LOZACH ; j'en ai connu un qui était le fils de Charles LOZACH, qui était le frère de ma grand-mère paternelle, et qui est mort à Lorient ou Août 1866 à l'âge de 76 ans.

En effet, tout ce qui est KERLERO DU ROSLO m'est parent, même très près, c'est-à-dire en remontant à trois générations, ils étaient frères consanguins avec les KERLERO DU CRANO ; c'est encore une famille qui tend à disparaître, après avoir été très nombreuse.

Il ne reste plus qu'un de mes cousins, Auguste KERLERO DE ROSLO, qui habite Paris, 51 rue de Naples 8°, qui est le seul descendant direct, dont le père était Capitaine de Frégate ; tous ses frères et sœurs sont morts. Le dernier, Albert, qui avait pris du service pendant la guerre malgré ses 63 ans, a été tué.

Je crois que si vous vous mettiez en rapport avec lui vous pourriez avoir des renseignements intéressants, car sa femme s'est beaucoup occupée de la généalogie de la famille et s'en occupe encore.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : G. KERLERO DU CRANO

* * *

Document 29.

Marseille, le 16 Février 1922.

Monsieur,

En possession de votre lettre du 14 courant je m'empresse de vous donner les détails que vous me demandez ; ils sont incomplets, mais parmi les documents que j'ai eus en mains, je n'ai rien trouvé qui puisse vous donner pleine satisfaction. Je crois que M. de MARAUMONT pourrait les compléter.

1° Le nom de la jeune fille que mon frère a épousée est M^{lle} du POLIER DE FRANQUEVILLE.

2° Mes père et mère mariés à Rennes le 4 Janvier 1849.

3° Ma grand-mère Charlotte LOZACH, épouse de Pierre Marie Auguste KERLERO DU CRANO, est décédée à Lorient le 16 Août 1863, où elle s'était mariée, je crois.

4° Ma grande tante Armande LOZACH s'est mariée à Lorient le 12 Octobre 1837 à M. Victor de BROSSARD, propriétaire à Locminé ; elle y est décédée le 4 Mars 1882.

5° Jacquette Renée BARISY est décédée à Lorient le 9 Mars 1935.

Ma grand-mère avait un frère, M. Adolphe LOZACH, qui est mort à Lorient, le 15 Janvier 1867.

Dans une note, j'ai trouvé qu'en 1786, il y avait eu un Sieur KERLERO, frère germain de mon père, Chevalier de S^tLouis, L^e de Vaisseau du Roi, qui avait épousé au Château de Baizy, paroisse de Plumergat, près S^tAnne d'Auray, une demoiselle Louise CHAIGNEAU, de Lorient. Je ne garantis pas le prénom, car il est un peu effacé.

Je vais en effet quitter Marseille à la fin de Mai, pour venir me fixer à Lorient ; après bien des péripéties, au bout de cinq ans j'ai fini par trouver, en payant le prix fort, une petite maison, 15 Avenue de la Marne.

Depuis la mort de mon frère, je désirais revenir en Bretagne, mais il m'était impossible de trouver un logement.

Avec tous mes regrets, de n'avoir pu vous donner toute satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Signé: G. KERLERO DU CRANO.

Document 30.

Marseille, le 21 Février 1922.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 courant ainsi de la plaquette qu'elle m'annonçait, que j'ai reçue ce matin, pour laquelle je vous exprime mes bien sincères remerciements.

Le renseignement que je vous ai donné sur le Sieur Gabriel KERLERO de Chef Dubois, je l'ai pris sur un manuscrit établissant la généalogie de ma famille, qui a été commencé par mon bisaïeul en 1773.

Jean Marie KERLERO DU CRANO, né à Pont-Scorff le 11 Février 1744. Comme c'est lui qui a inscrit le mariage du Sieur KERLERO de Chef Dubois avec une demoiselle Françoise Bonne CHAIGNEAU au Château du BARISY, il le désignait bien comme son frère germain, ce qui était exact ; c'est donc moi qui me suis trompé, en vous disant que c'est mon grand-père qui était le frère germain, j'ai fait une erreur d'une génération ; je vous en fait toutes mes excuses.

Avec tous mes réitérés sincères remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : G. KERLERO DU CRANO.

*
* * *

VIII. — LETTRES DE RENÉ KERLERO DU CRANO.

Document 31.

Paris, le 20 Décembre 1920.

Monsieur,

Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 4 courant, c'est que j'espérais avoir le plaisir de vous voir, ainsi que vous me l'annonciez.

Je ne puis vous donner beaucoup de renseignements sur la famille CHAIGNEAU. Je possède 2 caisses de papiers de famille où je sais qu'il est souvent fait mention de CHAIGNEAU et de BARISY, mais le temps m'a toujours manqué pour les classer.

Je possède toutefois deux documents intéressants :

Le premier est un titre d'emprunt forcé délivré à la Citoyenne CHENIAU V^{ve} ROSBO en l'an IV.

Le deuxième, un certificat de civisme délivré à Jean Baptiste Julien CHAIGNEAU en l'an II par la commune d'Hennebont.

Je ne connais pas l'adresse de Gaston CHAIGNEAU.

Étant très pris par mes affaires, vous me trouverez chaque jour avant deux heures.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations très distinguées.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

Document 32.

Neuilly, ce 14 Janvier 1921.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 7 courant, mais n'ai pas trouvé jointe la généalogie BARISY ; d'ailleurs il m'eût été difficile de vous donner des renseignements précis.

Par contre, mon père pourrait, je crois, vous les fournir utilement, ainsi que ceux concernant les familles mentionnées par vous. Ses prénoms sont « Georges, Marie ».

Ma femme, très sensible à votre aimable souvenir, se joint à moi pour vous assurer de nos meilleurs sentiments et vœux pour 1921.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

Document 33.

Neuilly, le 18 Janvier 1921.

Monsieur A. SALLES,
23 Rue Vanneau
Paris IX^e.

Cher Monsieur,

Dans ma dernière lettre, je vous disais que je n'avais pas trouvé la généalogie BARISY ; aujourd'hui, en rangeant des papiers, j'ai retrouvé heureusement l'enveloppe de votre dernière lettre, et en la déchirant, je l'ai retrouvée.

Je vous la retourne ci-inclus, désolé de ne pouvoir la compléter et vous faisant toutes mes plus sincères excuses.

Serait-ce trop vous demander de vouloir bien m'en adresser une copie quand elle sera complète. Je ne doute pas, après l'avoir vue, que mon père ne soit à même de vous indiquer la filiation LOZACH qui, je crois, doit s'établir ainsi :

Pierre KERLERO du CRANO. époux de M ^{elle} LOZACH,	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Eugène} \\ \text{KERLERO} \\ \text{du CRANO.} \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Georges} \\ \text{Marie} \\ \text{KERLERO} \\ \text{du CRANO,} \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} \text{René} \\ \text{KERLERO} \\ \text{du CRANO.} \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Philippe} \\ \text{KERLERO} \\ \text{du CRANO.} \end{array} \right.$
$\left\{ \begin{array}{l} \text{époux de} \\ \text{Melle Alfred} \\ \text{Bidard de la KERLERO} \\ \text{Noê. du CRANO. sans enfans} \end{array} \right.$				

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments très distingués.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

Document 34.

71, Avenue du Roule,

Neuilly-sur-Seine

Tél : Wagram 82-73.

10 Octobre 1921.

Cher Monsieur,

J'avais bien reçu en son temps votre lettre du 16 Août et j'avais bien l'intention de rapporter à Paris pour vous les confier les deux caisses de papiers de famille.

Ces deux caisses sont déposées chez M^eGACHET, notaire, à Quimperlé, où nous avons passé les vacances. Au moment du départ je me suis aperçu qu'elles étaient en trop mauvais état pour supporter le voyage.

Mais à mon prochain voyage en Bretagne, je ferai mon possible pour vous les rapporter. Ce sera en Novembre.

Ma femme se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs souvenirs.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

Document 35.

René KERLERO DU CRANO.
71, Avenue du Roule,
Neuilly-sur-Seine
Tél : Wagram 82-37.

2 Février 1922.

Cher Monsieur,

Je vous suis sincèrement très reconnaissant d'avoir pensé à m'adresser votre brochure sur J. B. CHAIGNEAU, mon arrière grand'oncle. Je l'ai lue avec le plus grand intérêt et tiens à m'associer à tous les descendants qui n'auront pas manqué de rendre hommage à votre pieux travail destiné à sauver de l'oubli une si belle mémoire. Serait-ce trop abuser de votre amabilité que de vous demander communication d'autres publications parues par vos soins sur le même sujet.

Merci aussi de vos aimables souhaits de nouvel an auxquels je m'excuse de n'avoir pas plus tôt répondu par suite d'absences répétées de Paris en Janvier.

Je n'oublie pas ma promesse de vous communiquer les documents que je possède s'ils sont encore de quelque intérêt pour vous, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de tenir cette promesse.

Ma femme se joint à moi pour vous adresser avec tous nos remerciements les plus chaleureux l'expression de nos meilleurs souvenirs.

Signé : KERLERO DU CRANO.

Document 36.

71, Avenue du Roule,
Neuilly-sur-Seine
Tél: Wagram 82-37
12 Février 1922.

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 courant.

Si mes affaires me le permettent, je compte aller courant Mars à Quimperlé et rapporterai ce qui vous intéresse.

Mon fils Philippe est né à Lorient, rue Cale Ory le 3 Mars 1919.

Mon oncle Alfred, qui avait bien épousé M^{elle} de FRANQUEVILLE, est mort en 1915 à Marseille sans postérité.

En ce qui concerne mon arrière-grand' tante Armande LOZACH, mon père pourra vous renseigner utilement. Tout ce que je sais d'elle c'est qu'elle avait bien épousé un M. BROSSARD (Louis ?). Ils vivaient à Locminé (Morbihan). Elle est morte la première, et lui vivait encore en 1883, mais il a dû décéder peu après, et sont tous deux, je crois, enterrés à Locminé. Ils étaient sans enfants. Selon toute vraisemblance, le mariage a dû avoir lieu à Lorient. Mon père vous donnera là dessus toutes précisions.

Il pourra vous dire aussi l'orthographe exacte du nom de Franqueville.

Ma femme vous remercie de votre aimable souvenir et se rappelle au votre ; j'y joins l'expression de mes sentiments très distingués.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

Document 37.

71, Avenue du Roule,
Neuilly-sur-Seine
Tél : Wagram 82-37,
27 Mai 1922.

Cher Monsieur,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre d'hier. Croyez que je suis vraiment désolé de n'avoir encore pu vous donner satisfaction en vous communiquant mes papiers de famille, mais je n'ai pu les faire venir à Paris.

En quittant Lorient, nous les avons confiés, ainsi que divers objets mobiliers, à des amis à Quimperlé, et depuis, pour diverses raisons, maladies, absences, etc..., nous n'avons pu les reprendre ; mais je vais dans huit jours à Quimperlé et je ferai l'impossible pour vous les rapporter les premiers jours de Juin.

La difficulté vient de ce que la caisse les contenant se trouve (avec une vingtaine d'autres nous appartenant) dans le grenier d'amis qui sont encore actuellement absents de Quimperlé. Je me permets de vous donner tous ces détails pour que vous soyez bien persuadé que je n'ai pu tenir ma promesse.

Le certificat de Civisme auquel vous faites allusion a été délivré « La troisième décade, le 27 fructidor de l'An II » par le « Conseil

Général de la Commune régénérée de l'Orient » à Jean Baptiste, Julien CHAIGNEAU.

Je vous confierai bien volontiers ce document si cela peut vous être agréable.

Quant à l'invitation de la Société de Géographie que vous voulez bien me laisser pressentir, croyez que j'en suis très honoré et que je serai très heureux de m'y rendre. Sachant que c'est à vous que je la devrai, permettez-moi de vous adresser, dès à présent, mes plus vifs remerciements.

Ma femme très sensible à vos hommages me prie de la rappeler à votre bon souvenir ; je me permets d'y joindre l'expression de mes sentiments dévoués.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

Document 38.

71, Avenue du Roule,
Neuilly-sur-Seine
Tél : Wagram 82-37.

Cher Monsieur,

J'ai pu tenir ma promesse. Je suis allé à Quimperlé où j'ai trouvé, — les caisses ayant été brisées dans le déménagement — tous mes papiers de famille à même le grenier ; je les ai fait mettre dans deux caisses qui vous seront expédiées directement ces jours-ci. Vous allez donc vous trouver en présence d'un fouillis, poussiéreux, innommable, mais s'il m'avait fallu procéder à un premier triage je n'eus pu le faire que dans quelque temps, et vous êtes pressé. J'espère néanmoins que vous y trouverez ce qui vous intéresse, et vous demanderai de me retourner le tout soit à Paris, soit à Quimperlé, je vous fixerai.

Croyez, cher Monsieur à mes sentiments bien dévoués.

Signé : KERLERO DU CRANO.

P. S. — Je n'ai pas besoin de vous dire que je vous serai reconnaissant de tout ce que vous pourrez me signaler d'intéressant au cours de vos recherches.

* * *

Document 39.

71, Avenue du Roule,
Neuilly-sur-Seine
Tél : Wagram 82-37.
5 Février 1926.

Cher Monsieur,

Excusez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à vos vœux de bonne année ; mais je viens seulement de rentrer de Bretagne où m'a retenu l'installation d'une propriété.

Recevez en retour les nôtres les plus sincères pour votre ménage.

Si vos occupations vous ramènent un jour vers Neuilly, je serais charmé de vous voir ; mais si vous pouviez me téléphoner ce serait encore mieux.

Ma femme se joint à moi pour vous adresser ainsi qu'à Madame SALLES mes souvenirs très sympathiques.

Votre bien dévoué.

Signé : KERLERO DU CRANO.

* * *

IX. — LETTRES X^{xxx}

Document 40.

Port-Louis, 29 Novembre 1921

Monsieur,

Ne m'étant occupé de l'histoire de Groix que dans la mesure où elle se trouve liée à celle du Port-Louis, je n'ai pas étudié spécialement le fait de guerre bien connu de 1703. J'en attribuais le principal mérite au recteur, M^{re} UZEL, qui reçut du Roi comme récompense, le 30 Janvier 1704, une pension de 500 livres sur l'évêché d'Agen, et peu après le droit de contrôler les papiers des pêcheurs et de disposer de l'artillerie. Peut-être ne faut-il voir en cette affaire qu'un acte de modestie et de désintéressement de « l'héroïne de Groix ».

J'ai pourtant eu à m'occuper de la famille BARISY de KERLERO ; mais c'est au sujet d'un abbé Alexis BARISY, aumonier de notre hôpital avant la Révolution, et sur lequel je vous envoie une petite note.

Je sais que M. de MARAUMONT est apparenté à cette famille. Vous devez sans doute connaître son adresse à Paris, 24 Rue Pétrograd.

Nous avons ici une autre famille, celle des LECAM, qui descend des BARISY. Dans les papiers qu'ils ont bien voulu me confier, j'en vois deux qui peuvent avoir pour vous un réel intérêt. Ce sont :

1° Un état des voyages du S^r BARISY l'aîné au service de la Compagnie des Indes depuis 1742 jusqu'en 1771. Cette pièce est écrite par lui-même. C'est une relation très brève (4 pages) de dix voyages en Orient, avec, sur plusieurs, des détails intéressants. Elle est malheureusement en assez mauvais état. Je pourrai vous la copier, si vous le désirez, ou vous l'envoyer, si M. LECAM y consent.

2° Une note écrite par M^{lle} BARISY, la sœur de l'abbé, dans laquelle elle esquisse sa généalogie avec explication des alliances, et dresse un catalogue de certains actes de famille. J'y vois que Marie Anne Sainte Le LIDOUR demoiselle du Fossé, veuve de BARISY, est née, non pas en 1704, mais le 31 Octobre 1706 ; elle a été baptisée par le recteur, Yves UZEL.

Par ailleurs, il existe une famille port-louisienne VANNIER, représentée aujourd'hui par M^{lle} Nathalie VANNIER (habitant ici), la veuve de Frédéric VANNIER et ses enfants (habitant également ici), puis les descendants de René et de Désiré, et enfin une religieuse Léonie. Une autre branche habite à Nantes, quai de Versailles. Mademoiselle VANNIER et ses onze frères et sœurs descendent de Jean-Marie VANNIER, mort en 1896, qui est fils de René-François VANNIER, originaire d'Angers. Il y a donc lieu de croire que cette famille n'est pas celle dont vous vous occupez. Il y eu une dame VANNIER au Port-Louis, il y a au moins soixante ans, qui était cochinchinoise et n'était pas parente des VANNIER cités plus haut.

En regrettant de ne pas pouvoir vous donner de meilleurs renseignements, je reste, Monsieur, à votre disposition et vous prie de croire à mes respectueux sentiments.

Signé : X^{xxx}

Document 41.

Port-Louis, le 14 Décembre 1921

Monsieur,

Je me fais un plaisir de vous envoyer les quelques pièces ci-jointes ;

1° L'État des voyages du S^r BARISY ;

2° La Généalogie de la famille BARISY. Je vous serais obligé de me retourner prochainement ces deux pièces, ainsi que la suivante, et, si vous devez en faire état, de ne pas dire qui vous les a communiquées ;

3° Un extrait du registre du greffe d'Hennebont relatif à « Madame BARISY » ;

4° *La Croix de Groix* du 28 Mai 1905, que je vous prie aussi de me renvoyer, comme la précédente ;

5° Une note sur l'abbé BARISY.

La généalogie des BARISY, que vous avez la gracieuseté de me proposer, me fera bien plaisir. Si vous possédez d'autres détails sur l'abbé BARISY, j'y attacherai le plus grand prix.

Au sujet de Lesquelen dont parle BARISY l'aîné, nous avons ici une inscription très curieuse sur une maison de la grand'rue.

ANLESQUELEN
DESAPAINENA
VIGATI^oNAIT
3ATIR SAMA
IS^oN 1390 (?)

En restant à votre service le cas échéant, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments tout dévoués.

Signé : X^{xxx}

Document 42.

Port-Louis, le 30 Décembre 1921.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des papiers de M. LECAM, en vous retournant ceux que vous avez bien voulu me communiquer. J'ai copié la généalogie des BARISY et pris des notes intéressantes sur Alexis BARISY. Je me permettrai à son sujet de relever une petite inexactitude : l'abbé BARISY était aumônier de l'hôpital général du Port-Louis au moins de 1779 à 1790, et non aumônier de la citadelle du Port-Louis, ce dernier poste étant rempli, lorsqu'éclata la Révolution, par un vieil Augustin, le P. Michel LEGAGNEUR, et antérieurement, je crois, par les Récollets du Port-Louis, qui avaient obtenu cet emploi du Duc de Chaulnes lors de la révolte du Papier timbré.

Si je trouve autre chose sur le sujet que vous étudiez, je me ferai un plaisir de vous le signaler, et je vous serais obligé de bien vouloir me dire quand paraîtra votre travail.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Signé : X^{xxx}

Document 43.

Port-Louis, le 5 Janvier 1922.

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup des empreintes que vous avez bien voulu m'envoyer avec des détails qui m'ont fort intéressé. Mais les dernières phases de la Compagnie des Indes, puisqu'il faut prendre ce terme générique pour parler de diverses entreprises commerciales, regardent plus l'histoire de Lorient que celle du Port-Louis.

La généalogie, que je vous renvoie, est établie en effet avec bien moins de méthode que la vôtre et même que la note manuscrite appartenant à la famille LECAM. J'ai trouvé récemment aux Archives de Lorient l'acte de baptême de Marie-Perrine, née le 18 Août 1760, de Joseph-Marie JOANNIS et de Marie-Anne BARISY. Or, d'une part, il est vraisemblable que ce JOANNIS n'appartient pas à la famille de JOANNIS pour laquelle je faisais des recherches ; d'autre part, je ne vois pas quelle est cette Marie-Anne BARISY, qui n'est évidemment pas la femme d'Antoine de VILLENEUVE, puisque celle-ci s'est mariée en 1758, et que la naissance de l'enfant JOANNIS est de 1760. Ne serait-ce pas plutôt une fille de Pierre-Thomas et une sœur d'Ange ? Ce détail m'intéresserait au point de vue des JOANNIS, car une des raisons qui militent en faveur de deux familles différentes portant même nom, est la grande différence de rang social (raison qui d'ailleurs s'ajoute à plusieurs autres), et la famille BARISY, par sa position, par ses alliances et par ses attaches à la marine marchande, était susceptible de s'apparenter aux de JOANNIS.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signé : X^{xxx}

*
* *

X. — LETTRES DIVERSES.

Document 44.

Paris, 7 Septembre 1920.

23, rue Vaneau (7^e)

Monsieur le Maire,

Faisant des recherches sur les origines de l'action de la France en Indochine, je désirerais retrouver l'acte de baptême d'un officier navigateur du nom de Laurent BARISY qui joua un rôle assez important à la fin du XVIII^e siècle comme collaborateur de l'évêque d'ADRAN, initiateur de notre politique en Cochinchine.

Or la famille BARISY est, paraît-il, originaire de Groix. Deux de ses membres furent officiers de la Compagnie des Indes. Laurent BARISY a dû venir au monde entre 1750 et 1770.

Je vous serais très reconnaissant de me faire savoir si les Archives communales d'état civil permettent de remonter jusqu'à ces dates. Dans le cas de l'affirmative, je tâcherais de profiter d'un prochain voyage à Lorient pour venir faire des recherches, ou bien vous prierais de vouloir bien faire dresser telle copie d'acte qui serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Signé : A. SALLES.

Inspecteur des Colonies en retraite.

★ ★

Document 44 bis.

Monsieur l'Inspecteur,

Comme suite à votre demande d'autre part j'ai l'honneur de vous faire connaître que les registres en question sont déposés aux Archives départementales à Vannes (Morbihan).

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'Assurance de mes sentiments les meilleurs.

A Groix, le 9 Septembre 1920.

P. Le Maire

Signé : Illisible

★ ★

Document 45.

19 Novembre 1920.

Monsieur,

Je suis heureux que mon parent, M. JOUAN, vous ait engagé à vous adresser à moi pour des recherches sur les BARISY. Les recherches que je viens de faire m'ont vivement intéressé. J'ai été, je l'avoue, longtemps à m'orienter, à trouver la bonne voie parce que, d'abord, en me donnant Groix comme pays d'origine de Laurent BARISY — l'auteur de la lettre dont vous me citez des fragments — vous me fournissiez une indication erronée, et parce que, d'autre part, deux BARISY père et fils ont porté les mêmes prénoms de : Laurent André.

Quoiqu'il en soit, j'ai fini, je crois, par trouver quelques renseignements, ignorés peut-être jusqu'ici.

Voici :

Le 17 Juin 1724 est né à Groix de Jean-Jacques BARISY et de Marie-Anne-Sainte Le LIDOUR : Laurent-André BARISY.

Ce Laurent-André BARISY s'est marié à Port-Louis, le 17 Janvier 1764, à Renée- Jeanne BARBOTIN.

De ce mariage est né à Port-Louis, le 28 Novembre 1769, Laurent-André-Estiennet-Marie.

Or, ce Laurent-André-Estiennet, est évidemment l'auteur du fragment de lettre que vous me citez. Car, Joseph, Joachim-Alexis BARISY, prêtre et aumônier de la citadelle de Port-Louis, qui figure sur la liste officielle des émigrés du Morbihan publiée en l'an 11, était bien son oncle — comme il est dit dans le fragment de lettre — étant né de Jean-Jacques BARISY et de Marie-Anne Le LIDOUR (voir dans mes notes, la fondation de son titre clérical — du 14 Août 1775).

Mais ce n'est pas tout.

De Laurent-André BARISY et de Renée-Jeanne BARBOTIN est aussi née à Port-Louis, le 16 Avril 1774, une sœur à Laurent-André Estiennet — qui s'appelle Hélène-Joseph-Rose.

Ne serait-ce pas cette Hélène qui devint la seconde femme de CHAIGNEAU (1).

Quant à Laurent-André, époux de Renée-Jeanne BARBOTIN, il est mort à Port-Louis le 19 Janvier 1785.

(1) En marge le mot « non », de la main de M. A. SALLES.

Donc, l'auteur de la lettre dont vous me citez des passages, et qui vivait sous la Révolution, ne peut être que Laurent-André Estiennet né à Port-Louis, le 28 Novembre 1769.

Quand j'aurai le temps, je me ferai un plaisir de faire des recherches — que je ne manquerai pas de vous communiquer — au sujet de Guillaume GUILLOUX et de Jean-Baptiste GUILLON. Malheureusement, je vais être un peu occupé d'ici la fin du mois.

L'étude de M. JOUAN, que vous avez bien voulu me communiquer, m'a vivement intéressé. Faut-il vous retourner le Journal ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : L. LALLEMENT.

★
★★

Document 46.

La Jacilly, 28 Décembre 1921.

Monsieur,

Nous avons reçu avec plaisir de vos nouvelles de Rennes, et nous aimons à croire que vous êtes satisfait de votre voyage en Bretagne.

Nous espérons que vous y reviendrez l'année prochaine et que nous pourrons faire plus ample connaissance.

Ci-joint, je vous remets la généalogie dont je vous avais parlé et qui est celle de la famille BARISY. Peut-être y trouverez-vous des renseignements vous intéressant.

Veuillez recevoir, Monsieur, avec nos souhaits de nouvel an, l'assurance de nos meilleurs sentiments,

Signé : S. de CHAIGNEAU.

★
★★

Document 47.

République française

Mairie de
Lorient
(Morbihan)

Lorient, le 26 Janvier 1921

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 20 courant j'ai l'honneur de vous informer que M. Eugène-Marie KERLÉRO DU CRANO est né à Lorient le 7 Novembre 1816, fils de Pierre-Marie-Auguste et de Charlotte LOZACH.

Il est décédé à Lorient le 30 Août 1884, comme Commissaire-adjoint de la Marine en retraite ; il était époux de Léonie BIDARD.

Mme Charlotte LOZACH est née à Lorient le 17 Janvier 1790, fille de Charles-François LOZACH et de Anne-Marie-Jacquette-Renée BARISY, mariée à Pierre-Marie-Auguste KERLERO DU CRANO, le 29 Juin 1812.

Je ne trouve pas son décès sur nos registres.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : Illisible.

★
★ ★

Document 48.

Mairie de Toulon
(Var)

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité.

Bureau des Archives.

Toulon, le 10 Juin 1921.

Monsieur,

Votre honoré du 24 écoulé, adressée au Bibliothécaire de la ville, était restée en souffrance chez le concierge de cet établissement municipal, et ce n'est que ce matin que ce fonctionnaire a daigné me la remettre.

Je m'empresse de satisfaire à votre demande :

La mort tragique de Joseph, Comte de FLOTTE, Seigneur d'Argenson, Commandant de la Marine à Toulon, massacré et pendu devant la porte de l'Arsenal de cette ville, le 10 Septembre 1792, par un groupe de mutins, se trouve dans :

- 1° — O. HAVARD. *Histoire de la Révolution dans les Ports de Guerre*. Toulon. Page 126 (avec renseignements sur les descendants de M. de FLOTTE).
- 2° — D. M. J. HENRY. *Histoire de Toulon depuis 1789 jusqu'au Consulat*, page 256.
- 3° — H. LAUVERGNE. *Histoire de la Révolution Française dans le Département du Var*.

Ouvrages que vous pouvez consulter à la Bibliothèque Nationale.

Laurent BARISY n'a joué aucun rôle dans les événements de Toulon, Vous pourriez peut-être trouver trace de son séjour à Toulon, en vous adressant :

à M. BRUNO-DURAND, Archiviste de la Marine, Arsenal de Toulon ; ou à Monsieur le Commissaire en Chef de la Marine RICHELIEU, Directeur du Service de la Solde, Quai de la Consigne, Toulon, qui doivent posséder les états des officiers de Marine en service au Port de Toulon.

Très heureux si les quelques renseignements ci-dessus peuvent vous aider à trouver le fil conducteur que vous cherchez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes sincères excuses pour le retard involontaire que j'ai mis à vous répondre, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Illisible

Archiviste de la Ville.

★★

Document 49.

République française
Mairie
de
Locminé
(Morbihan)

Locminé, le 19 Mars 1922.

Monsieur A. SALLES, à Paris.

Je vous adresse ci-joint les deux extraits ou bulletins de décès de M. et Mme de BROSSARD, que j'ai parfaitement connus et qui sont morts sans enfants à Locminé.

D'après les renseignements que j'ai recueillis, leur mariage aurait eu lieu à Lorient.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Signé : RICHARD

★★

Document 50.

Département
du Morbihan,
Arrondissement
de
Pontivy
N° 8.

Commune de Locminé.

Bulletin de Décès

Le quatre Mars mil huit cent quatre-vingt deux à deux heures du matin est décédée à Locminé : LOZACH Armande, âgée de quatre-vingt-

huit ans demeurant à Locminé, rue de Baud, fille de feu LOZACH Charles François, et de feu BARISY Marie Jacquette Rénée, épouse de De BROSSARD Victor Louis.

L'acte a été passé à la Mairie, le quatre Mars Mil huit cent quatre-vingt-deux sous le n° 8.

Le Maire,

Signé : RICHARD.

Cachet de la Mairie de Locminé.

★ ★

Document 51.

Département
du Morbihan.
Arondissement
de Pontivy
N° 36.

Commune de Locminé.

Bulletin de Décès

Le Dix-huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-deux à trois heures trente du soir est décédé à Locminé : De BROSSARD Victor Louis, âgé de soixante-dix neuf ans demeurant à Locminé, rue de Baud, fils de feu De BROSSARD Jean Félix et de feue DEBROISE Louise Perrine Mathurine, veuf de LOZACH Armande.

L'Acte a été passé à la Mairie, le Dix-huit Septembre Mil huit cent quatre-vingt deux, sous le N° 36.

Le Maire,

Signé : RICHARD

Cachet de la Mairie de Locminé.

* * *

XI. — AFFAIRE DE L'ISLE DE CROIX EN 1703.

Document 52.

BARISY.

« L'île de Grouais a dû être sujette aux mêmes révolutions de guerre que le reste de la Bretagne. Elle fut brûlée par les vaisseaux ennemis, en 1663 et le 15 Juillet 1696. Elle allait être exposée au même sort, en 1703, lorsque le curé trompa les ennemis par un stratagème ingénieux. Il fit paraître, dans la partie la plus élevée de l'île, qui se présente en

pente vers le large de la mer, les femmes et les filles montées sur des chevaux, en rang avec les hommes ; et comme on manquait de chevaux, on monta sur des bœufs et sur des vaches. Ces femmes avaient des perruques d'une herbe frisée et noire, fort commune sur le rivage, appelée goémon ; des bâtons placés sur leurs épaules, leur servaient de mousquets ; tout cela, joint à leur corset rouge et à des bonnets d'homme de même couleur, qu'elles avaient mis sur leurs têtes, fit une telle illusion, que l'amiral ROOCK, commandant de la flotte anglaise et de 7.000 hommes de troupes de débarquement, qui avaient quelques jours auparavant mis pied à terre à Belle-Ile, n'osa faire avancer ses chaloupes, quoiqu'elles fussent déjà à la mer. Il prit tout ce qu'il voyait en bataille pour des dragons de troupes réglées. Ce trait d'histoire tiré du livre de M. de la SAUVAGÈRE, et qu'on peut confirmer par de bonnes preuves, change tous les récits du Père DANIEL et des autres historiens, qui disent que l'ennemi fut repoussé par la résistance des troupes et de la milice. Nous donnerons pour preuves principales les lettres écrites par M. de PONTCHARTRAIN à l'ingénieur curé de l'endroit ; les voici :

A Versailles, les 30 Janvier 1704.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois ; vous trouverez ci-joint le brevet de la pension de 500 livres que le roi vous a accordée sur l'évêché d'Agen. J'ai été bien aise de vous attirer cette marque de la satisfaction que Sa Majesté a eue du zèle que vous avez fait paraître pour son service, la dernière fois que les Anglais sont venus à l'Ile-de-Grouais.

Signé : PONTCHARTRAIN.

Au même curé.

Il est ordonné aux maîtres des bateaux de l'île de Grouais et de la terre ferme voisine, qui passeront en cette île, d'autres gens que ceux qui en sont, de les mener, au défaut d'officier commandant ou d'officier de l'amirauté, au sieur UZEL, curé de cette île, pour les examiner et lui rendre compte des affaires qui les font passer en cette île, à peine de désobéissance. Fait à Versailles, le 26 Mars 1704. Signé Louis. Et plus bas PHÉLYPEAUX.

A Versailles, le 13 Janvier 1706.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 21 du mois passé. J'ai rendu compte au Roi de ce que vous m'avez marqué sur la défense de l'île de Grouais. Sa Majesté est fort satisfaite de votre bonne volonté et

de votre zèle pour son service. Elle se remet à vous, quand vous n'aurez point d'ordre de ceux qui commandent dans le pays, de disposer de l'artillerie et des gens de cette île comme vous le jugerez à propos.

Signé : PONTCHARTRAIN.

La pension de 500 livres fut continuée au successeur de ce bon curé, et on a lieu de croire qu'on lui permit aussi de se servir du canon du roi contre les ennemis de l'État, et d'interroger les étrangers.

(OGÉE, Ingénieur Géographe : Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, nouvelle édition, Rennes, 1843, t. I, p. 382, article : Ile de Grouais).

« Prospectus du Dictionnaire historique et géographique d'OGÉE : la Commission critique certaines assertions historiques ».

Archives d'Ile-et-Vilaine 1778-79, C. 3830, pp. 764, 788.



Document 53.

Héroïne de Groix,

De la SAUVAGÈRE : Recueil d'antiquités dans les Gaules, Paris 1770 — 40.

Sur LA SAUVAGÈRE, voir Biographie MICHAUD, 1825, T. XL, p. 481-484, notice biographique par Du PETIT-THOUARS.

Au sujet de la pension faite au curé du Port - Louis, Voir aux Archives Nationales : Maison du Roi (d'après l'Archiviste de Rennes).

XII. — NOTES GÉNÉALOGIQUES ET DIVERSES

Document 54.

vers 1560

Charles BARISY,

notaire de la principauté de Guéméné (à la naissance de sa fille Jeanne en 1608).



Document 55.

1646

Jacques BARISY,

procureur et notaire à Guéméné, lieutenant-major des milices bourgeoises de Guéméné (au baptême de sa fille Jeanne Louise en 1697 ou 1698).

* *

Document 56.

1689

Jean Jacques BARISY,

qualifié « noble homme », Sr. de Kerloret.

(acte de baptême de Jacquette).

Sa femme Anne S^{re} Le LIDOUR est qualifiée « S. du Quenven » à l'acte de baptême de Jacquette.

* *

Document 57.

20 Août 1690

Naissance de KERPAEN, Marie Anne

BARISY Jacquette, dame de Kerjan, figure le 20 Août 1690 comme marraine au baptême de Marie Anne de KERPAEN, fille de Messire Vincent Hyacinthe de KERPAEN et de Dame Anne HUO, seigneur et dame de Kersallo, la dite BARISY étant mère de « la dite dame de Kersallo » et par conséquent grand-mère de l'enfant.

(Archives du Morbihan, Commune de Quéven, E, Suppl. 402, — 661).

* *

Document 58.

BARISY, Sr de Kermaria et de Kerandren, par. de Ploërdut, — de Kergariou, par. de Lignol, — de Kerouriou, par. de Languidic, — de Kerloret.

D'argent à 3 hures de sanglier, arrachées de sable (Armoiries 1696).

(Nobiliaire et Armorial de Bretagne, par Pol POTIER DE COURCY, Rennes, t. I, 3^e édition 1890, chez Plihon et Hervé).

(Armorial général de France, de 1696, manuscrit de la Bibliothèque Nationale),

* *

Document 59.

1723 ?

Jacques Meriadec BARISY

« Officier de l'ancienne compagnie des Indes, demeurant à Groix » d'après un acte de 1804 (Chanoine).

« Deux BARISY ont été officiers de la Cie des Indes » (note LEGRAND, au dossier AL. Georges CHAIGNEAU)

Habitait Groix en 1802 (Chanoine, p. 4).

*
* *

Document 60.

1724

Lorens André BARISY
(Anthoine, sur les généalogies)
marié à BARBOTIN

Dit « lieutenant des V^{eaux} de la compagnie » sur un partage de 1779.
Auteur de la lettre de 1785, citée par le Chanoine LÉONCE.

Il signait « BARISY aîné ».

Il a pour parrain son oncle Laurent André MOTIGNY, fils d'une FOUILLEZEN.

(Note autographe de lui-même, Archives LECAM)

*
* *

Document 61.

Naissance.

(où ?) 17 Jany, 1726
(baptême)

BARISY, Jacquette, fille de noble homme Jean Jacques BARISY, Sr de Kerloret, et de Marie Anne Sainte Le LIDOUR ; parrain : Jacques Le LIDOUR, Sr du Quenven ; marraine : Delle Anne BOTTEREL.

(Archives Morbihan, E. Suppl^t 407 — G G 2)

*
* *

Document 62.

Jacquette BARISY

1726

Trois fois veuve.

Habitait Groix en 1862 avec ses frères Jacques Mériadec et l'abbé (Chanoine, p. 4).

*
* *

Document 63.

10^e Mars 1740.

Extrait du registre du Greffe de la Cour et Sénéchaussée royale d'Hennebont.

Du Jeudi dixième Mars mil sept cent quarante audience tenue par messieurs les Senechal alloué et Lieutenant presant monsieur le procureur du Roy.

Dame Marie Anne Sainte Le LIDOUR épouse de noble maistre Jan Jacques BARISY sieur de Kerloret advocat à la Cour et de luy autorisé demandresse aux fins d'exploit signifié et contrôlé le vingt quatriesme feuvrier dernier maître Jean LERNÉ procureur,

Jacquette CHEFFREAU tenue defandresse, TAFFLÉ procureur.....
.....
(Communiqué par X^{xxx}).

* * *

Document 64.

1756

Joseph BARISY

L'abbé, « mort de la goutte remontée et d'une idropisie dans la poitrine » (Chanoine Léonce B.).

Comme il avait émigré, « Kerloret » avait été saisi comme bien national (Chanoine Léonce B.) en Plémour. Habita Groix en 1802 (Chanoine, p. 4).

Aumônier de l'Hôpital Général du Port-Louis, au moins de 1779 à 1790, — et non aumonier de la citadelle (lettre X^{xxx}, 30 Décembre 1921).

* * *

Document 65.

de KERMELEC

Lettres du Roi désignant M. de KERMELEC pour servir en Bretagne en qualité du colonel d'infanterie (du régiment des Bretons volontaires).

Archives d'Ille et Vilaine, C. 3807, p. 193, 206,

* * *

Document 66.

1769

Laurent André Estiennet Marie BARISY.

12 Octobre 1788. Son beau-frère LOZACH annonce : « BARISY part la semaine prochaine pour l'Isle de France en qualité de second lieutenant pour le commerce » (Chanoine).

Dans 33 lettres écrites à la famille de MODILLE, Jacques l'oncle, et Laurent le père, ne disent rien d'Estiennet (Chanoine).

*
* *

Document 67.

1769

Laurent Estiennet BARISY

« BARISY avait obtenu les mêmes titres honorifiques que les autres officiers français, Marquis de Thiêng ».

(CADIÈRE : Noms et titres, A. V. H., 1920, I, p. 170).

*
* *

Document 68.

BARISY

Mémoire manuscrit sur la Cochinchine. Voir BARROW : *A voyage to Cochinchina*, Préface, p. VIII.

*
* *

Document 69.

BARISY

Dans la préface du *Voyage à la Cochinchine*, BARROW écrit :

« The substance of this sketch is taken from a manuscript memoir drawn by Captain BARISSY, a French naval officer who, having several years commanded a frigate in the service of the King of Cochinchina and being an able and intelligent man, had the means and the opportunity of collecting accurate information.. . . » Édition anglaise, p. VIII).

Voir aussi, p. 271, 283, 280.

Édition française : II, p. 221, 233, 237.

*
* *

Document 70.

BARISY

« J'ai tiré la plus grande partie des détails que je viens de donner, et de ceux qui vont suivre, d'un mémoire manuscrit de M. BARISY, officier français d'un grand mérite, qui commandait une frégate au service de Caung-shung ».

(BARROW ; édition-française, t, II, p. 221. *Ibid.*, p. 233. — *Ibid.*, p. 237.)

* * *

Document 71.

BARISY commandait en 1798 *l'Amide* qui fut capturé dans la mer des Indes par la frégate anglaise *Non-Such*, capitaine THOMAS.

Revendication du Gouvernement cochinchinois ; satisfaction donnée.

L'Armide appartenait-elle à la Compagnie des Indes ? au port de Lorient ?

Document 72.

10 Avril 1798

BARISY, Commandant de *l'Armide*, capturé par les Anglais, cargaison vendue, etc.

(Lettre d'OLLIVIER à LEFÈVRE, 10 Avril 1798, archives Lefebvre de BÉHAINE. — OLIVIER trouve BARISY à Tranquebar).

* * *

Document 73.

BARISY

in *Souvenirs de Hué*, par Duc CHAIGNEAU, p. 18.

* * *

Document 74.

Le VEYER

Un Le VEYER figure comme « directeur de l'enregistrement et du domaine national au département du Morbihan, à Vannes », au bas d'une affiche du 2 Thermidor an VI, pour « vente de biens nationaux » (Archives KERLERO DU CRANO).

* * *

Document 75.

M. de FLOTTE, gouverneur à Toulon « égorgé » ;	{	oncles de BARISY beau-frère cousin
M. BOISQUENAI, Commandant à Lorient, « dégradé, chassé, proscrit » ;		
M. BARISY, prêtre, « en prison » ;		
M. LORACH, « pendu », (ou LOZACH).		
M. LE VEYER, « pendu ».		

(Lettre de BARISY à LÉTONDAL, dans H. COSSERAT : Notes biographiques, B. A. V. H., 1917, p. 186).

Document 76.

BARISY

« délégué impérial, attaché à l'Empereur, »
(Document B, CHAIGNEAU).

Document 77.

BOISQUENAY, sous-directeur du port de Lorient en 1790.

BOISQUENAY, fils, sous-lieutenant de pont.

J. M. Kerlero DU CRANO, de Lorient, 11 Août 1791, fait une réclamation au Commandant d'armes à Lorient, pour une contribution d'avaries grosses.

(Archives Intendance, Lorient, Lettres du Ministre 1791, 2).

Il s'agissait du navire suédois « La Bonne Révolution », prêté pour le compte du Roi.

Document 78.

Charles Fr^s LOZACH, procureur impérial à Lorient en 1804
(Chanoine).

Document 79.

de FLOTTE

« Toulon comme toutes les autres villes de France, eut ses septembriseurs. Plusieurs officiers éminents de la marine furent encore l'objet des fureurs des clubistes. Le comte de FLOTTE, contre-amiral depuis le 1^{er} Juillet de cette année et nouveau commandant de la marine à Toulon, fut traîné le matin du 10 Septembre 1792, devant la porte de l'Arsenal ; là, en présence des soldats et des ouvriers de la marine, spectateurs immobiles du supplice de leur chef, on le mutila à coups de sabre, puis on le pendit à la lanterne..... » Il ne fut pas le seul à subir un tel sort.

(GUÉREN : *Histoire maritime de France*, V, p. 355).

Voir MOULIN (Stéphan) : *Joseph de Flotte*, 1734-92, Gap, 1922. Compte rendu in *Histoire des Colonies*, 1925, I, p. 132).

Document 80.

Succession Cosmoal de S'Georges en 1820, en 1825.

Où le dossier ? Chez quel notaire ? Puisque l'irruption d'Hélène BARISY dans le partage fut « mal accueillie » on dut scruter sa naissance, réclamer la preuve de sa filiation.

Chaigneau, qui avait pris la précaution de rapporter des actes signés de VÉREN, pour ses mariages et ses enfants, avait dû se précautionner aussi pour sa femme. N'aurait-il pas rapporté aussi, pour Hélène, un acte de naissance et l'acte de mariage de BARISY ?

* * *

Document 81.

A Groix, il y a ou il y a eu une grotte Barisy.

* * *

Document 82.

Sépulture Kerlero DU CRANO

Dalle médiane :

Renée BARISY

épouse de

Charles LOZACH

décédée le 9 Mai 1835

Dalle à droite en regardant le monument :

Charles LOZACH
décédé le 16 Janvier 1834

Adolphe LOZACH
décédé le 15 Janvier 1867.

* * *

Document 83

BARISY (de) Marie Jacquette Renée, décédée le 9 Mai 1835, fille de Laurent de BARISY de Kloreh et de Renée Jeanne BARBOTIN à Lorient (épouse de Ch. LOZACH, voir tombe Kerlero DU CRANO à Caruel).

La famille BARISY est originaire de Groix.

* * *

Document 84.

de la SAUVAGÈRE

1747-1748 : réclamation de M. de la SAUVAGÈRE, ingénieur en chef du Roi au Port-Louis, au sujet de son logement.

Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3808, p. 1651.

* * *

Document 85.

17 Décembre 1793 : BARISY.

Manuscrit de Saïgon, passim ; p. 97: ordre d'aller acheter des fusils à Malacca ; p. 99 : *l'Armide*, commandée par BARISY, prise par les Anglais.

* * *

Document 86.

« A manuscript memoir » de BARISY utilisé par BARROW (*Voyage to Cochinchina*, p. 271).

Mission donnée par GIA-LONG à BARISY, *ibid.*, p. 280.

BARISY paraît être mort en 1801 en Annam.

(Duc CHAIGNEAU : *Souvenirs de Hué*, p. 18.)

« Il mourut avant 1807 ».

Ad. LAUNAY: lettre du 6 Novembre 1918 au dossier de FORÇANT.

M. SALLES donne 1802 sans référence.

Cité dans la permission à CHAIGNEAU d'aller à Malacca, 61^e année de CANH-HUNG,

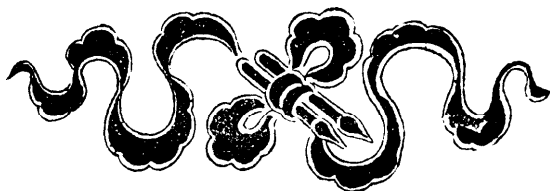
Reproduite par LOUVET : *Cochinchine religieuse*, vol., I. p. 558.

Mais MAYBON traduit autrement cette lettre dont j'ai lu l'original ; il parle du navire Ba da nhi et non de BARISY.

MORINEAU : *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : forts et batteries*. B. A. V. H., 1914, p. 221.

« Les BARISY, originaire de Groix. Deux d'entre eux, officier de la Cie des Indes » .

(Note LEGRAND, au dossier CHAIGNEAU). (1)



(1) Tous ces Documents sont donnés uniquement au point de vue documentaire : ils pourront servir à orienter des recherches futures.

Généalogie de la famille BARISY

TABLEAU GÉNÉRAL

Thomas BARISY { né
 { + 1599
 marié à le ?
 avec Jehanne LE LIDOUR, + après 1588
 Jeanne BARISY { née
 { + vers 1611
 mariée à le ?
 avec Louis MOUEZO (ou MOEZO).

Pierre BARISY { né
 { + 18 Janvier
 Sieur de S^t Alloué
 marié à le
 avec Isabeau CHÉREL
 procureur fiscal à Guéméné, en 1641-5.

Louis BARISY { né Locmalo, 29 Avril 1607
 { +
 Jeanne BARISY { née Locmalo, 28 Sept. 1608
 { + 11 Oct. 1670

Charles BARISY { né vers 1560
 { + 1634
 S^r de Couëtnouzie
 marié à le
 avec Marie MAHÉ.

Jacques BARISY { né Locmalo, 14 Novembre 1611
 { + vers 1681
 S^r de Couëtnouzie
 née à le
 avec Jeanne LE LIDOUR (+ post 1681)
 fermier des domaines d'Hennebont, en 1646.

BARISY Huo
 Jacques BARISY de Kergourlas
 Jérôme BARISY de Kerhom
 Marie BARISY, mariée avec RIOUX
 Thomas BARISY de Penpoulquéau

Thomas BARISY { né 21 Avril 1631
 { + 29 Nov. 1680
 S^r de Coëtnouzie

Jacques BARISY { né Guéméné, 12 Août 1646
 { + 5 Févr. 1720
 Sieur de Couëtnouzie (en 1680) et de Coetmellec
 marié à le
 avec Michelle FOUILLEN-FOUILLEZEN, + 1756 (née
 à Pont-Scorff) procureur-notaire à Guéméné.

Emma BARISY, héroïne de Groix en 1703 ?

Jacquette BARISY { née
 { + 27 Nov.

Jacquette BARISY { née 27 Nov.
 { +
 ?

Anne BARISY { née
 { +
 mariée à le
 avec N. H. Louis PICHAUT.
 remariée à le 1588
 avec M^{re} Olivier LE SAGE.
 René BARISY { né
 { +
 marié à le
 avec Jehanne LE MOËNNE.
 remarié à le
 avec Bertrande BAUCHÉ.

1^e Jacques BARISY ?
 2^e René BARISY ?

Huo de Kerio
 Huo de Kerguinoz
 Huo de Kermorvan
 François BARISY de Kerscomar
 demeurant à Musillac, fin XVIII^e siècle
 RIOUX de Penhouct
 RIOUX de la Villérioux
 DES JONCHÈRES { Auffret du Cosquer
 { Mauduit du Plessis
 { Couriault du Quillis

Jean Jacques BARISY { né au Guéméné, 17 Juillet 1689
 { + 1769
 S^r de Kerloret
 marié à le 16 Février 1722
 avec Marie Anne Sainte LE LIDOUR D^{lle} de QUENVEN { Groix 1706
 { + 1801
 Avocat en Parlement, Cap. G^r Garde-côtes, Cdt p. le Roy à Groix
 Marie Thérèse BARISY { née au Guéméné (?)
 { + au Faouet
 Sœur S^r Madelaine, aux Ursulines du Faouet
 Jeanne Louise BARISY { née au Guéméné, 11 Novembre 1697
 { + au Guéméné, 30 Janvier 1766
 D^{lle} de Kerascouet (?)
 mariée à le 10 Février 1727
 avec Joseph AUFFREDIC DE KERLIERNE
 remariée à le 19 Septembre 1730
 avec Jean Jacques BONNIOL DE ROUVIÈRES { né S^t Ambroix
 { + id. 22 Avril 1790
 Sébastienne BARISY { née au Guéméné (?) 29 Avril 1699
 { + au Guéméné
 Sœur S^r Madelaine, aux Hospitalières de Guéméné
 Marie Anne BARISY { née au Guéméné (?)
 { + au Guéméné post 1725
 Sœur S^r Agathe, aux Hospitalières de Guéméné
 Claude Michelle BARISY { née au Guéméné (?) 1703
 { + 29 Novembre 1734
 Dame de Couëtnouzie
 mariée à le 8 Mai 1724
 avec écuyer François Louis de S^t MÉLOIR, S^r de LOURMEL.

Le DIZÈSE de Penanrun,
 XIX^e siècle
 ?.....XX^e

KERLERO DU CRANO
 CHAIGNEAU
 DE MARAUMONT
 LECAM
 MODILLE DE VILLENEUVE
 DE KÉRONALLAU

DE ROUVIÈRES

DE CHATEAUBRIAND

DESCENDANCE DE JEAN JACQUES BARISY

Anne Marie Jacquette { né à Port-Louis Renée BARISY { + Lorient, 9 Mai 1835 mariée à _____ avec Charles François LOZACH (+ Lorient, 16 Janv. 1834) procureur impérial à Lorient (1811).		Charlotte LOZACH { née Lorient, 17 Janvier 1790 + Lorient, 16 Août 1863 mariée à Lorient, le 29 Juin 1812. avec Pierre Marie Auguste KERLERO DU CRANO Greffier des Tribunaux M ^{me} à Lorient.		Charles KERLERO DU CRANO « aîné », élève à S ^t Cyr, 1831-34 Eugène Marie { né Lorient, 7 Novembre 1816 KERLERO DU CR. { + Lorient, 30 Août 1884 marié à Rennes le 4 Janvier 1840 avec M ^{lle} Léonie BIDARD [DE LA NOË] Commissaire adj ^{de} de la M. en retr ^{re} .		Alfred KERLERO DU CRANO { né Lorient, 19 Nov. 1849 + Marseille, 19 Déc. 1915 marié à _____ avec M ^{lle} DU POERIER DE FRANQUEVILLE Capitaine de frégate de réserve, Off. Lég. d'H. Georges Marie { né Lorient, 9 Février 1852 KERLERO DU CRANO { 185, rue Paradis, Marseille marié à Lorient, le 10 Juin 1880 avec M ^{lle} Alice BOUILLON (+ Lorient, 7 Déc. 1933)		René KERLERO DU CRANO { né Lorient 4 Août 1883 71, Av. du Roule, Neuilly marié au Vésinet, le 13 Février 1913, avec M ^{lle} Marguerite BORCK		Philippe KERLERO DU CRANO, né Lorient 3 Mars 1919																	
Adolphe LOZACH { né _____ 1791 + Lorient 15 Janvier 1867		Armande LOZACH { née _____ 1794 + Locminé, 4 Mars 1882 mariée à Lorient, le 12 Octobre 1837 avec Victor de BROSSARD, propriétaire (1803-1882)		Louis Thuong CHAIGNEAU { né à Hué, 6 Déc. 1817 + Saïgon, Avril 1825		Henri Quang CHAIGNEAU { né à Hué, 3 Juillet 1819 + à Hué, 13 Nov. 1819		Marie CHAIGNEAU { née à Albi, 14 Juin 1820 avant 1826		Emile Edmond { né Rennes, 22 Août 1845 DE CHAIGNEAU { + à Rennes, 8 Avril 1843		Noémie A., M. { née Vannes, 15 Janvier 1848 DE CHAIGNEAU { + Rennes, 27 Août 1883 mariée à Rennes le 9 Février 1874. avec Claude Marie ROYOT (1841 + 1895) juge de paix à S ^t Etienne de Montluc (L. Inf ^{re}) agent d'assurances.		Maurice Michel Eugène { né S ^t Etienne de M ^{re} Luc, le 11 Nov. 1874 Pierre Marie ROYOT { + Charnayles Macon, 23 Juillet 1893 (S. et L.) Symphonien E.C.M.J. { né S ^t Etienne de M ^{re} Luc, le 28 Mai 1876 ROYOT { Vannes marié à Nantes le 21 Janvier 1906 avec Camille Angèle M ^{lle} ROYOT, née. 1880, Inspecteur G ^{re} au Lloyd de France, à Vannes.		Gaston DE CHAIGNEAU { né Vannes, 21 Juillet 1849 + à Bilières (Morbihan) marié à Paris (15 ^e) le 2 Août 1892 avec M ^{lle} Anna Julie JUGON (née 1855) agent d'assurances.		Aline Emma { née Rennes, 8 Mars 1851 DE CHAIGNEAU { 25, rue S ^t Donatien, Nantes mariée à Derval (L. Inf ^{re}) le 9 Avril 1882 avec François Marie MOQUET (1840 + 1912), Chef de bat. d'inf.		Isabelle Pauline { née Rennes, 21 Février 1853 DE CHAIGNEAU { 9, rue Leperdit Rennes Henri Fernand Raymond { né Rennes, 26 Mars 1862 DE CHAIGNEAU { + Paris (18 ^e) 1895 docteur en droit Gabrielle M.A.N. { née Rennes, 26 Mars 1862 DE CHAIGNEAU { + Neuilly Marne, 12 Févr. 1896 Paule Jane Améda { née Rennes, 9 Déc. 1865 DE CHAIGNEAU { + Rennes, 6 Mars 1872		Edmond MOQUET, né 1883 + 1883.		Marie [Anaïs] CHAIGNEAU { née Lorient, 16 Sept. 1826 + Naples, 22 Juill. 1856 Sœur de S ^t Vincent de Paul Edouard CHAIGNEAU { né Lorient, 25 Août 1828 + Lorient, 1 ^{er} juillet 1830			
Marie Anne Saint ^e { née _____ Théodore BARISY { + en bas âge		(Sophie) Hélène Joséphine { née P ^{re} Louis, 15 Avril 1774 (Sophie) Rose BARISY { + _____ mariée à _____ avec Noël Fr ^{re} Dupont de MÉSILLIAC demeurant à Port-Liberté (P ^{re} -Louis)		Estelle de MÉSILLIAC { né à _____ le _____ + à _____ le _____ mariée à _____ avec le C ^{te} RIGOLLEAU (_____) Madame LECAM, du P ^{re} Louis. Madame GUENNEC _____		Charlotte RIGOLLEAU { née à _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec Alphome de MARAUMONT (_____)		François de MARAUMONT { _____																			
Edouard de M. de VILL. { né _____ cousin issu de germains (+ d'Auguste KERLERO DU CRANO marié avec héritier de Couëtmozic qu'il aliène.		Léocadie de M. de VILL. { née _____ mariée à _____ le _____ avec LOUIS DE KEROUALLAN, off. de cavalerie.		Emile de KEROUALLAN { née à Guéméné le Sept. 1834 marié à _____ le _____ avec Madlle _____		Marie de KEROUALLAN { née à _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec J. de PENGUERN Yvonne de KEROUALLAN { née à _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec V ^{ie} de CARHEIL CHARIL DES MAZURES { née _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec _____		Agathe de KEROUALLAN { née _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec _____ CHARIL DES MAZURES		Joseph de KEROUALLAN { né à Guéméné le Mars 1836 marié à _____ le _____ avec Madlle _____ DE KERRET.		Roger de MOD. de VILL. { né à _____ le _____ marié à _____ le _____ avec _____		Anne de MOD. de VILL. { née à _____ le _____ religieuse du Sacré-Cœur (+ à l'île de Wight..... 1921 Léonce de MOD. de VILL. { née à _____ le _____ chanoine à l'église métr. de Monaco Marie de MOD. de VILL. { née à _____ le _____ Agathe de MOD. de VILL. { née à _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec _____ VAN DROMME		De M. de VILL. { (née à _____ le _____) 3 enfants mariée à _____ le _____ avec _____ de GENTILE magistrat près Paris (ou avocat au contentieux ?) (née à _____ le _____) De M. de VILL. { Sœur de charité à l'Hôpital de Soissons (lettre Moquet 27 Février 21) De M. de VILL. { née à _____ le _____ mariée à _____ le _____ avec _____ De M. de VILL. { (née à _____ le _____) mariée à _____ le _____ avec _____		Louis de MOD. de VILL. { né _____ le _____ marié à _____ le _____ avec M ^{lle} _____ LORIEUX avocat, juge d'instruction.		Marie Anne BARISY { née à Groix, le _____ 9 Nov. 1808 mariée à Guéméné, le 30 Octobre 1758 avec Antoine Thomas MODILLE S ^t de Kerjonnour et de Villeneuve.		Joseph de MODILLE { né à _____ le _____ DE VILLENEUVE { + à _____ le _____ marié à _____ le _____ avec _____ née en 1773 + en 1866		François Marie BARISY { né à Groix, 23 Nov. 1741		Joseph Joachim Alexis BARISY { né Groix, 15 Juillet 1750 S ^t de Kerloret { + Port-Louis, 6 Janv. 1819 prêtre, aumônier de l'hôpital général du Port-Louis,	

Jean Jacques BARISY S^t de Kerloret { né _____ le 17 Juillet 1689
+ _____ le 16 Février 1722
marié à _____ le 16 Février 1722
avec Anne Sainte Le Lidoon, S^t du Quenven (1704 + 1801)



SOUVENIRS D'UN TROUPIER : LA PRISE DE HUÉ ; COLONNES DE POLICE

par Cl. Ant. POUPARD

Le 27 Juin 1885, le 1^{er} bataillon du 3^e Zouaves, qui occupait la Citadelle de Hanoi, reçoit l'ordre d'accompagner à Hué, le Général en Chef de COURCY, qui va présenter ses lettres de créance au Gouvernement annamite ; la fanfare et cent hommes du 11^e bataillon de Chasseurs à pied partaient avec lui.

Le 3 Juillet, ce détachement cantonne au centre de la Concession française de Hué, dans les hangars qui viennent d'être construits pour la circonstance et où sont déjà logées quelques fractions d'Artillerie et d'Infanterie de Marine, préposées à la garde de la Légation.

Le 4 Juillet, dans la nuit, à 24 heures, alors que la plupart des officiers se trouvent réunis à la Légation, chez le Général en Chef, et que rien ne laisse prévoir l'orage qui va éclater, le bruit des canons annamites réveille tout le monde et une grêle de boulets s'abat sur le petit espace réservé aux Français.

Dire dans le détail ce que fit cette poignée d'hommes au cours des combats qui suivirent, dans une ville de 50.000 habitants hostiles et sournois, et les prodiges de courage, d'initiative et d'endurance quelle accomplit, il faudrait un vaste cadre, et ce fut une vraie boucherie.

La citation à l'ordre général qui suit, suffit amplement à la gloire des défenseurs de Hué et justifie pleinement la confiance et la sollicitude que leur témoigna le Ministre de la guerre dans son télégramme du 6 Juillet 1885 :

Ordre général. — La capitale de l'Annam est au pouvoir de la France. 800 Zouaves et 100 Chasseurs à pied, venus à Hué avec une mission pacifique, répartis entre le Mang-Cá et la Légation, concurremment avec 250 hommes qui formaient la garnison de Hué, ont été subitement assaillis par l'armée annamite, le 5 Juillet, à minuit.

« En un instant, l'incendie dévorait les paillottes qui servaient de casernement à nos troupes et, pendant tout le reste de la nuit, les fusées incendiaires, les balles et les boulets pleuvaient sur elles et sur la *Jave-line*, mouillée près du Mang-Cá.

« A la Légation, 150 hommes d'Infanterie de Marine tenaient tête aux attaques répétées de bandes hardies et restaient impassibles sous le feu des batteries de la Citadelle, qui les criblaient de boulets et de mitrailles, transformant l'hôtel en une véritable ruine.

« Au Mang-Cá, dès la pointe du jour, deux colonnes débouchaient et se jetaient furieuses et intrépides dans l'immense Citadelle. Trois heures plus tard, trente mille hommes qui formaient la garnison de la place, étaient en déroute, la Cour en fuite, les palais royaux entre nos mains. A 8 heures, le drapeau français remplaçait les couleurs de l'Annam.

« Jamais une agression aussi odieuse et plus sauvage ne fut si rapidement vengée. Officiers, Sous-Officiers, soldats et marins, vous avez égalé, par votre sang-froid et votre intrépidité, les troupes des meilleures époques de notre histoire, et vous avez accompli un grand fait d'armes : la France vous en sera reconnaissante.

« Au Quartier Général, à Hué, le 7 Juillet 1885.

Signé : de COURCY ».

Le 3^e bataillon du 3^e régiment de Zouaves, en 1885, tenait garnison à Bougie, province de Constantine (Algérie). De 1882 à cette époque, nous avions fait pas mal de colonnes et le régiment était bien aguerrí. Sans entrer dans les détails des motifs qui nécessitaient l'expédition du Tonkin, je dirai simplement que nos troupes guerroyaient en l'année 1885, au Tonkin, contre les Chinois alors maîtres du pays. Le système déplorable des divers gouvernements français, étant d'agir par l'envoi de petits paquets sur les lieux du conflit nous valut **Lạng-Son**, la fameuse retraite de **Lạng-Son**, ordonnée sans nécessité par le Colonel HERBINGER ; aussi se décida-t-on à nous envoyer alors, comme troupe de renfort, pour remplacer, hélas ! les disparus. Le 1^{er} Avril 1885, jour facétieux, le Gouvernement de la République nous fit la farce de nous désigner pour partir aussitôt pour le Tonkin. Embarqués à Bougie, où le Capitaine VINCENT nous fit ses adieux, en disant qu'il envoyait au Tonkin « l'écume du 1^{er} bouillon », il fallait venger l'affront de **Lạng-Son**, nous fumes versés, le petit contingent que nous formions, au 1^{er} bataillon

du régiment mobilisé en l'occurrence, et pour former l'effectif de 1.000 hommes ; c'est ainsi que je fus à Constantine, versé au 1^{er} bataillon de la 4^e compagnie. Nous embarquâmes à Philippeville, enthousiastes, sur le *Canada*, vieux bateau de la Compagnie Transatlantique du Nord, le 12 Avril 1885. Quelle pénible traversée ! 2.000 hommes sur un vieux bateau de moyen tonnage, entassés les uns sur les autres, comme des paquets de marchandises, ayant à notre bord le Général MENIER. Impossible de dormir, et presque de remuer, la nourriture plus que médiocre et la soif dominante. Nous buvions de l'eau enfermée dans les caisses, presque croupie, mais on était jeune et robuste, la jeunesse se fait à tout avec de la bonne volonté, et les morts, en ces cas, ne comptent pas ; il y en a pourtant, mais on ne s'occupe que des vivants. Il y avait à bord 1.057 Zouaves et 800 Tirailleurs algériens, et un fort équipage. Aucune dispute, aucune chicane pendant le voyage.

Nous arrivâmes en baie d'Along vers la demie du mois de Mai, d'autres troupes nous avaient devancés et d'autres arrivaient ; et le soir de notre arrivée, les échos retentirent des sons de nos tambours et clairons ; d'un bateau à l'autre, on se faisait connaître les refrains des régiments joués par les fractions des unités sur place.

Cet envoi fait par la France, était de 10.000 hommes.

De la baie d'Along, des canonnières nous portaient à Haiphong, où nous couchâmes, dans l'herbe, au bord des mares, dévorés par les moustiques : cela débutait bien, et d'autant mieux que des mercantis venus de je ne sais où, nous vendaient du pernod frelaté. Quelques uns de nos Zouaves leur administrèrent une petite correction, car ils nous écorchaient en nous empoisonnant. De Haiphong nous allâmes à **Đáp-Cầu**, ma section fut logée dans une pagode : enfin un soir, à 9 heures, nous partîmes pour Hanoi, équipés comme en Algérie, sac complet, 120 cartouches, et avec vivres réserves ; à Hanoi, on nous laissa sur la berge toute la matinée, avec le ventre vide, et nous ne débarquâmes du côté Hanoi place de l'horloge que vers midi ; de là nous cantonnâmes dans la Citadelle dans les paillottes et... près des mares, dont la Citadelle abondait ; on commençait alors les remblayages partiels. Nous n'avions pas de casques, nous marchions avec le turban roulé sur la tête à la mode arabe, certains avaient des chapeaux annamites.

Le 27 Juin 1885, le bataillon reçut l'ordre d'accompagner le Général en Chef de COURCY à Hué, Partis de Hanoi, il est inutile de dire que la nuit, avant d'arriver à Haiphong, fut affreuse à cause des nombreux moustiques qui nous dévoraient littéralement. Par ces temps de canicule

on se rendra facilement compte du malaise que ces bestioles nous occasionnèrent.

Le trajet de Haiphong à **Thuận-An** ne fut non plus guère agréable, car la mer voulait à toute force nous engloutir. Les avisos sur lesquels nous étions montés étaient des plus vieux, de petits rafiaux, certains avaient des roues à aubes par côté, c'est-à-dire des roues sur les côtés, comme les charrettes...

Ces engins de guerre n'étaient pas bien gros et dansaient au gré des flots comme des coquilles de noix. On s'attendait à chaque instant à être la proie des eaux, à être engloutis.

Enfin nous voici devant **Thuận-An**, où nous débarquâmes après un bain forcé ; sur la plage même, on nous fit une distribution de cartouches, certains de nous en manquaient.

De **Thuận-An**, nous rejoignîmes Hué sur des sampans que les autorités annamites avaient envoyés, mais chaque chef de sampan avait reçu la consigne de nous compter, en sorte que, à notre arrivée, le Ministre de la Guerre **THUYẾT** connaissait parfaitement notre effectif. Les sampaniers manifestaient déjà leur antipathie à notre égard et nous regardaient avec mépris. Était-ce à cause de nos pantalons, nous prenant pour des femmes ! c'est probable ; mais beaucoup des nôtres étaient barbus ; dans ces conditions ils ne pouvaient se tromper ; on leur avait sans doute fait de nous, au préalable, un tableau peu favorable, de là, leur mépris.

Ce qu'il y a de certain, c'est que sous peu nous devons leur donner des preuves et de ce que nous étions et de ce que nous valions.

A notre arrivée à Hué, le 3 Juillet 1885, on nous fit cantonner au Mang-Cá, dans un endroit réservé de la Citadelle, formant à peu près la figure d'un triangle, séparé par une petite murette d'une brique, pas bien élevée, avec un petit fossé au dehors. Nous logions dans des hangars en paillottes, construits pour la circonstance, ces hangars étaient sans côtés, c'est-à-dire ouverts, il n'y avait que les toitures couvertes. en paillottes. C'est là que nous passâmes notre temps, entre le 3 et le 5, un peu, comme on dit vulgairement, au petit bonheur.

Quelle chaleur !

Le matin du 4 on nous conduisit à la baignade, dans la rivière, entre la Citadelle et la Légation où était logé le Général en Chef. La rivière est la rivière dénommée des Parfums, mais l'eau n'était pas parfumée.

Rien ne faisait prévoir ce qui est arrivé dans la nuit, mais les Annamites de dessus les remparts de la Citadelle nous faisaient le geste, pendant la baignade, de nous couper le cou.

Le soir du 4 Juillet 1885, le Général en Chef de COURCY, avait réuni chez lui, à la Légation, les officiers du détachement, dans le but probable de les mettre au courant des faits du jour et aussi, sans doute, de prendre certaines dispositions ; les bruits circulaient parmi nous, que le Général en Chef, qui devait présenter ses lettres de créance, n'avait pas été, dans la journée, reçu en audience par le Roi, et que, sur une observation du Général, à savoir qu'il était le représentant de la France, le Ministre de la Guerre THUYÈT lui aurait répondu : « J'ai plus de canons que vous n'avez d'hommes ». Le Général en Chef estimait qu'il lui aurait fallu, en cas de conflit, 8.000 hommes pour enlever la Citadelle de Hué ; les officiers devaient être de son avis, si on s'en rapporte aux conseils, aux instructions (qu'ils nous donnèrent la nuit), alors que nous étions aux prises avec l'ennemi.

Les Annamites avaient bien projeté de massacrer tous les officiers à leur sortie de la Légation, dans une embuscade ; manquèrent-ils de courage, ou bien arrivèrent-ils en retard ? Cela n'eut pas lieu, aussi au moment de la brusque attaque, les officiers venaient à peine d'arriver, certains ne rentrèrent qu'au moment où l'action était engagée.

Dès le début, il y eut un peu de confusion, il y eut des corps à corps acharnés, les Annamites nous hachaient avec des coupes-coupes pendant qu'ils mettaient le feu à nos paillottes.

Ce fut en un clin d'œil un flot humain qui nous tomba dessus avec des cris de sauvages. Nous avions bien des sentinelles qui, de quart d'heure en quart d'heure, criaient : « Sentinelles ! prenez garde à vous ! » cri qui était répété par la sentinelle voisine jusqu'au poste, mais une de ces sentinelles ne put achever son alerte, elle eut le cou coupé, ce qui donna en partie l'éveil (beaucoup ne dormaient pas), la surprise, sans être manquée, perdit un peu de son effet. Ce cri des sentinelles fut remplacé ensuite par celui de : « Sentinelle ! veillez ! » (c'était moins long et moins lugubre). Ceux qui nous ont si brusquement attaqué, en rampant, aux environs de 1400, étaient, paraît-il, les prisonniers de Hué, qu'on avait relâchés pour cette besogne ; pendant que nous étions aux prises avec eux, les troupes de la Citadelle faisaient pleuvoir sur nous et sur les leurs une grêle de balles et de boulets de tous calibres.

L'attaque fut brusque et inattendue ; la surprise et le réveil terribles. On se battait pêle-mêle, à la baïonnette, à coups de poings, à coups de

pieds, à coups de crosse, bon Dieu ! que cela fut vite fait, et avec quelle ardeur !

Le Colonel PERNOD, à moitié habillé et cherchant une des manches de sa tunique, nous criait : « Par ici, aux remparts », alors qu'un Zouave, levant la main sur lui, pour le giffler, lui criait en pleine figure : « Ta gueule, eh ! péquin, N. de D., tu nous em. . . ! » C'est alors qu'il déclina son nom et son grade ; d'ailleurs, nos officiers étaient parmi nous, le Commandant METZINGER était en caleçon.

Un poteau, auquel j'étais adossé, au commencement de l'attaque, fut coupé par un boulet au-dessus de ma tête et tomba presque perpendiculairement à l'emplacement du Zouave FRANCESCHI, qui ne fut pas tuteur et qui me dit : « Drôle de fête du Roi, on nous attaque, vite aux fusils et baïonnettes aux canons », ce qui fut fait, je le répète, avec ardeur ; il y en eut qui périrent sans avoir eu le temps de se défendre.

Une fois les Annamites refoulés, les Zouaves prirent leurs positions de combat et restèrent sur la défensive, ne pouvant en pleine nuit s'aventurer dans la Citadelle, qu'ils ne connaissent pas, nos officiers nous recommandaient de ménager nos munitions, car, disaient-ils, nous en aurions eu pour longtemps. Nos officiers pouvaient tenir ce langage, sachant par avance que nous n'étions guère impressionnables. Le Capitaine BADANI se promenait derrière nous, faisant claquer ses doigts, relevant de temps à autre les manches de sa tunique, ou s'essuyant le front. Obéissant aux instructions de nos officiers, tout en ménageant les munitions, nous faisions le coup de feu de temps à autre ; un coup de fusil des nôtres était répondu par 30 de la part de l'ennemi, c'est ce qui fit croire à un moment au Général en Chef qui était à la Légation, que de nous, il ne devait pas rester beaucoup, si on en jugeait par le feu. Le bruit de nos armes, leur détonation, se distinguait très bien par le son d'avec celui des armes de l'adversaire.

Il en a été ainsi pendant toute la nuit ; de minuit à 4 heures du matin, les Annamites, probablement encouragés par notre silence, nous ont donné plusieurs assauts tous repoussés.

A 4 heures du matin, sans commandement, les clairons sonnèrent à la charge ; tous, d'un seul élan, officiers et soldats, bondîmes, dans une charge infernale, sur l'ennemi, duquel une petite distance d'environ 50 mètres nous séparait, et qui, surpris à son tour, commença à lâcher pied.

Furieux d'avoir passé une nuit presque dans l'inaction et d'avoir été attaqués d'une aussi lâche façon, nous marchâmes à l'ennemi, non au

pas de charge, mais au pas gymnastique, clouant sur leurs pièces les artilleurs qui mouraient en ouvrant la bouche, sans proférer un cri.

Notre artillerie, composée de 3 canons-révolvers et de 4 canons de 80, avait été réduite au silence, avant l'assaut, par celle de l'ennemi, celui-ci l'avait repérée pendant le jour et connaissait les points stratégiques, et il se servait de paniers remplis de biscuiens qui faisaient mitraille, de boulets en fonte et même de boulets ramés ; les canons annamites nous crachant toute cette ferraille, il fallait faire vite et ne pas leur donner le temps de connaître notre petit nombre et de se ressaisir. En un clin d'œil, en peu de temps, leurs propres canons étaient tournés contre eux, et à notre tour, on leur envoyait la monnaie de leurs pièces,

La Citadelle de Hué était un vaste quadrilatère entouré de hautes et épaisses murailles, entourées par un large et profond fossé rempli d'eau, système VAUBAN ; un grand nombre de miradors couronnaient la crête des murs, et ces miradors étaient armés de canons ; un grand nombre d'artères, se coupant perpendiculairement, se trouvaient à l'intérieur de la Citadelle, et, à chaque croisement, il y avait des batteries installées, qu'il a fallu enlever à la baïonnette.

Le Ministre de la Guerre **THUYẾT** avait bien raison, nous l'avons constaté, de répondre qu'il possédait plus de canons que nous n'étions d'hommes, en effet, la Citadelle était un véritable arsenal ; il y avait des canons de toutes les espèces, y compris des gros fusils de remparts que les Annamites chargeaient jusqu'à la gueule, Parmi l'armement, il y avait également des armes françaises de 1870-1871, j'ai eu personnellement en main, des fusils tabatières et des sabres très aiguisés avec lesquels on aurait pu facilement se raser, portant l'inscription : Montbrison. Une de ces armes m'a servi. La façon d'enlever à la baïonnette les batteries ennemies, nous paraissait fort simple : dès qu'une batterie était en vue, un commandement bref, poussé par n'importe qui : Couchez-vous ! La rafale passait par dessus nos têtes. On se relevait vite, et, au pas de course, on tombait sur les artilleurs qui n'avaient pas le temps de recharger leurs pièces, ils s'enfuyaient, et en ce moment, ils nous faisaient l'effet de lapins, beaucoup n'avaient cependant pas le temps de fuir.

Les routes, ou du moins, les artères où étaient installées les batteries, étaient barricadées par des chevaux de frises, par des tôles, par des poteaux reliés avec des peaux de buffles, il en fut ainsi jusqu'à notre arrivée aux palais royaux. Il est arrivé par moment où de petites fractions faisaient le coup de feu à bout portant.

Pour éviter autant que possible les corps à corps constants, on enlevait des quartiers de la Citadelle, en prenant position aux deux extrémités, et on mitraillait tous ceux qui en sortaient ; le nombre était tellement élevé, qu'à un moment, nous avons été obligés de les laisser se sauver par les portes de la Citadelle, grandes ouvertes.

J'ai dit plus haut que notre artillerie était peu nombreuse et que nos pièces furent réduites au silence, je veux dire par là qu'elles furent démontées, à l'exception d'une seule pièce, par l'artillerie adverse, et que les Zouaves furent en partie les canonniers servants ; seule, la *Javeline*, une toute petite canonnière qui était dans la rivière, nous a beaucoup aidé et a tenu le coup.

A 4 heures, les Zouaves donnèrent l'assaut, trois heures après, ils étaient maîtres de la Citadelle, à 8 heures du matin, les drapeaux français flottaient à la place des couleurs de l'Annam.

Nous avons combattu à moitié habillés, nos effets avaient brûlé avec les paillottes, certains étaient à demi-vêtus, avec des effets annamites trouvés dans la Citadelle. Entre le moment où les Annamites furent délogés de notre cantonnement et 4 heures du matin, quelques petites corvées sont allées à notre ancien emplacement pour y chercher des munitions et des effets, mais insister eût été trop dangereux, car ainsi que j'ai dit plus haut, les Annamites ayant repéré de jour nos emplacements, ont continué leurs tirs, sans rien changer ou presque, et les boulets tombaient aux mêmes points, c'est probablement ce qui nous a sauvés, car aucun de nous ne devait sortir vivant de ce guet-apens. Puis tout avait brûlé.

Quoique maîtres de la Citadelle, les Zouaves ont continué la chasse aux traînards qui tiraillaient éparpillés dans ce vaste quadrilatère, sans boire ni manger jusqu'à 3 heures de relevée. A ce moment, ils ont reçu pour tout potage, un quart de vin, ce, certains de leur surchauffer les esprits.

Nos pertes furent sensibles, 5 officiers, 87 hommes gradés et soldats tués ; bon nombre de blessés, morts des suites, manquant du nécessaire : notre pharmacie a-t-elle brûlée avec les paillottes ? notre Médecin-Major à 3 galons était : Monsieur MERCIER.

Les pertes de l'ennemi furent très élevées. Nous avons brûlé, ne pouvant les enterrer, 1.800 cadavres ; aux dires d'un missionnaire, le

Père RÉMY (1), 6.000 blessés se trouvaient soignés dans un village, à dix kilomètres de Hué.

Nous n'avons pu entrer dans les palais royaux que dans l'après midi du 5 Juillet, faute de canons pour défoncer les portes, celles-ci ayant été ouvertes, en prenant possession des lieux, on a constaté la présence d'une quarantaine de femmes, que nous avons baptisées femmes de Cour, et que nous avons fait sortir escortées, de la Citadelle, sur deux rangs comme des soldats, jusqu'à la porte de sortie, qui avait déjà été ouverte par le cortège du Roi et du Ministre de la Guerre, pour mieux fuir.

Nous avons fait quelques feux de salve sur les éléphants de l'escorte, au nombre d'une douzaine, sans cependant en abattre, car déjà trop loin, un aurait été blessé, mais ses blessures n'étaient pas graves.

Dans le nombre des morts, je citerai en premier lieu, le nom du Lieutenant PÉLLICOT, mon chef de peloton, homme brave et serviable, camarade de promotion du Général LOMBART, ancien Général en Chef, qui m'estimait beaucoup, tombé à mes côtés en me serrant la main ; celui du Capitaine d'Artillerie BRUNEAU, tué devant moi, et que je fus obligé d'enjamber pour aller de l'avant, pendant qu'un cheval blanc s'abattait à ma droite et qu'un Zouave brisait une lanterne encore allumée ; le Sous-Lieutenant ETCHELL ; le Lieutenant LACROIX ; le Capitaine DROUIN et un autre, dont à regret j'oublie le nom, payèrent de leur vie, le guet-apens de Hué, ourdi par le Ministre de la Guerre d'alors, **THUYÈT**.

Chargé de la défense d'une pièce de canon qu'il fallait remettre en batterie à chaque coup, je suis resté sur place, après la perte du Lieutenant PÉLLICOT, avec pour accompagnement, la musique que faisaient les balles et les boulets, jusqu'au moment de l'assaut, qui nous mena aux palais royaux.

Monsieur RAYMOND, ancien contrôleur de l'abattoir de **Hải-Phong**, actuellement employé à la cimenterie, est également un acteur de ce fait d'armes,

Hué ne fut pas notre seul fait d'armes, il fallut, par la suite, détruire les nombreuses bandes qui tenaient la campagne pendant les années 1885-1886-1887.

(1) Sans doute : BARTHÉLEMY, qui fut, après l'affaire, aumônier des troupes ; ou RENAULT (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

Pour détruire les bandes qui tenaient la campagne, il a fallu organiser les colonnes ; que furent ces colonnes, pendant les années 1885-1886-1887 ?

Après l'affaire de Hué, le choléra nous a réduit à des effectifs squelettiques ; après avoir assisté à la mise sur le trône du nouveau roi d'Annam, nous avons marché sac au dos, accompagnés par les poux, les moustiques, le choléra, la dysenterie, souvent pieds nus, n'ayant pour habillement, qu'un pantalon, une chemise, un bourgeron et une ceinture, la nuit, couchant dans des forêts, sous des feuilles de bananiers sauvages, dans le voisinage du tigre, le matin, nous réveillant raidés comme des barres à mine, à moitié saignés par des sangsues poilues.

La faim, la soif étaient notre lot, sans tenir compte les rigueurs du climat ; nous buvions de l'eau des mares, des rizières, du fleuve, et lorsque, remplissant une marmite, un cadavre filant sur l'eau se présentait, on jetait en maugréant le contenu de la marmite pour la réemplir.

Nous sommes restés une fois, 38 jours sans ravitaillement, vivant de chasse et de prises. Après 38 jours, le ravitaillement ayant pu nous rejoindre, la distribution a été de un biscuit pour deux et un quart de vin pour sept.

De Hué, nous avons marché sur Tourane, retour **Quảng-Trị — Đồng-Hới — Hà-Tĩnh**, retour Hué, puis Tourane — **Nha-Trang — Banghoi**, jusqu'aux rives du Mékong à Khong ! De là, bien entendu, non en ligne droite, mais faisant des tours et des détours à la poursuite des bandes. De là, à nouveau, Tourane, puis, toute la route mandarine **Thanh-Hoá — Hanoi. De Hanoi, Milrông — Gia-Cát — Sơn-Tây — Bạch-Hắc — Việt-Tri — Hưng-Hoá**, le long de la rivière Noire, Suyut, traversant les montagnes pour **Yên-Báy — Bao-Hoa — Lao-Kay —** et au-dessus **Bac-Xat**.

Constamment guerroyant, les combats furent multiples, je ne peux en citer que quelques uns : Hué, d'abord, puis le 14 Octobre, destruction d'une bande, qui menaçait nos cantonnements ; le 23, destruction d'une bande de 300 ; le 28, à Kan-Ouch, malgré notre énorme infériorité numérique, sans hésitation, à la baïonnette, destruction d'une forte bande qui s'était retranchée ; le 15 Septembre 1886 à Quan-Mo, mise en déroute d'une bande de 500 ; le 1^{er} Novembre, prise du village de Ngoa-Xa. En 1887, à Ba-Dinh, avec le Capitaine du Génie JOFFRE, mise en déroute de 400 rebelles ; Janvier 1887, extermination de 800 réguliers chinois, qui avaient passé la frontière au-dessus de Lao-Kay à Bac-Xat.

Je reste à ce jour le seul sous-officier survivant du guet-apens et de la prise de Hué ; je crois être le seul le plus vieux de tous ceux qui ont fait partie de l'expédition du Tonkin, je suis dans ma 75^e année.

Qu'il me soit permis en remémorant les faits qui précèdent d'adresser à nos anciens camarades disparus un humble et pieux hommage, à ces rudes soldats, robustes gars, qui ont su tenir haut et ferme le drapeau tricolore sur ces lointaines et malsaines terres, ces fiers soldats que les dangers n'effrayaient pas, qui savaient souffrir et mourir pour la gloire de la France et l'honneur de l'arme à laquelle ils appartenaient et que je rejoindrai sous peu.

Je m'abstiens de tous dire des chefs qui nous ont menés à la victoire et qui ont ajouté une partie du globe à la mère Patrie.

Ces chefs que j'ai connus portent les noms de : BIÈRE de L'ISLE, NÉGRIER, PAUL BERT, Amiral COURBET, Capitaine JOFFRE (vainqueur de la Marne, Maréchal de France) ; METZINGER, et Commandant BODART (1).



(1) M. SOGNY, au zèle duquel nous devons ces notes, nous communique en même temps les beaux états de service de l'auteur de ces notes :

POUPARD, Claude-Antoine, né à Vero (Corse), Français, contre-maître actuellement à la Cie des Eaux à Hanoi.

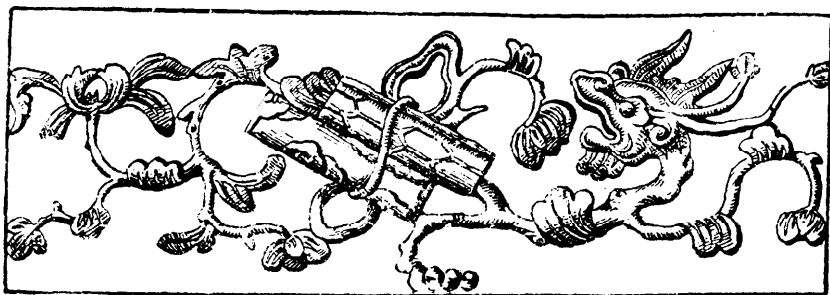
Incorporé au 3^e Zouaves le 6 Novembre 1882, comme engagé volontaire pour 5 ans ; arrivé au corps le 9 Novembre n^o m^e 4.852 ; Caporal le 10 Mai 1883 ; Sergent le 3 Avril 1885. Envoyé en congé le 28 Août 1887. Passé dans la Réserve le 6 Novembre 1887. A reçu le certificat de bonne conduite ; a accompli une période d'exercice au III^e du 25 Août au 21 Septembre 1890, une période de 13 jours du 10 au 28 Octobre 1898 ; une période de 2 jours comme Chef de Poste à la Parata, 12 et 13 Juin 1906.

Campagnes : en Afrique, 9 Novembre 1882 au 12 Avril 1885.

Corps expéditionnaires du Tonkin du 13 Avril 1885 au 30 Juin 1886.

Division d'occupation du Tonkin et de l'Annam, du 1^{er} Juillet 1886 au 20 Août 1887.

En Algérie, du 2 Août 1887 au 28 Août 1887.



1885-1890

LE DEUXIÈME BATAILLON DE CHASSEURS ANNAMITES

par le C^{dt} GOSSELIN (1)

Le 2^e Bataillon de Chasseurs Annamites n'a pas les glorieuses traditions de ses aînés, les bataillons de Chasseurs à pied de France. Il n'a vécu que trois ans, mais si son rôle a été modeste, il n'en a pas moins été utile et, en toutes circonstances, il se montra digne de marcher à côté de nos troupes. Un court exposé des faits antérieurs à sa formation est nécessaire à l'intelligence de son histoire, car il est de toute justice de retracer les services de ceux qui en furent les premiers organisateurs.

* * *

En 1885, les bouleversements qui suivirent en Annam l'attaque de nos troupes à Hué (guet-apens de Hué, 5 Juillet 1885) troublaient singulièrement la situation. Les rebelles étaient nombreux, et les massacres des chrétiens fréquents. L'effectif trop restreint de nos troupes nous obligeait à n'occuper qu'une faible partie du territoire. Le nouveau

(1) A la mort du Commandant GOSSELIN, son frère, si connu sous le pseudonyme de Gustave LENÔTRE, membre de l'Académie française, voulut bien, par l'entremise d'un ami commun, M. CHARLES, représentant des Amis du Vieux Hué auprès de l'Académie des Sciences Coloniales, nous confier les manuscrits du défunt. Nous en publions aujourd'hui une partie. Le Commandant GOSSELIN a publié, sur les événements qui marquèrent les années 1885-1890, deux ouvrages remarquables : *Le Laos et le Protectorat français*, Paris, Perrin, 1900 ; et *L'Empire d'Annam*, Paris Perrin, 1904. Sur les faits qui sont résumés dans la présente notice, on peut voir aussi : *Les postes militaires du Quảng-Trị et du Quảng-Binh* en 1885-1890, par L. CADIÈRE et H. COSSERAT, dans B. A. V. H., 1929, pp. 1-26 ; et *L'aventure du roi Hàm-Nghi*, par B. BOUROTTE, dans B. A. V. H., 1929, pp. 135-158. (Note du Rédacteur du Bulletin).

Roi **ĐỒNG-KHÁNH**, que le Général en Chef de COURCY, avait fait couronner pour remplacer le Roi **HÀM-NGHI**, en fuite avec son ministre **THUYẾT**, n'avait d'influence que dans le cercle d'action de nos troupes. Cet état de choses amena le Général en Chef de COURCY à désirer affermir notre autorité sur l'Annam révolté, en plaçant à la tête de l'armée annamite des officiers français chargés de l'organiser à l'européenne. Le Ministre de la Guerre (Général CAMPENON) accéda à ce désir et autorisa l'envoi en Annam d'une mission militaire nombreuse (Colonel BRISSAUD) où toutes les armes et les services étaient représentés. On fit appel aux officiers de l'armée active, aux officiers démissionnaires, et aux sous-officiers de l'armée active.

Lorsque la Mission arriva à Tourane, vers fin Octobre 1885, les difficultés que l'on prévoyait dans le recrutement des troupes annamites avaient déjà fait abandonner l'idée de réorganiser l'armée. On décida alors de former six bataillons de Tirailleurs Annamites et un escadron (qui ne fut jamais monté) pour utiliser les officiers et sous-officiers de la Mission (18 Novembre 1885) (1).

* * *

3^e Bataillon de Tirailleurs Annamites

18 Novembre 1885 — 4 Juin 1886.

La composition d'un bataillon était de 4 compagnies avec un Chef de bataillon commandant. Chaque compagnie comprenait :

1 officier commandant la compagnie	
1 adjudant	} <i>tous Européens.</i>
1 sergent-major	
1 sergent-fourrier	
4 sergents	

En tant qu'officiers et sous-officiers français, le 3^e Bataillon de Tirailleurs Annamites fut formé le 18 Septembre 1885 à Hué, sous le commandement du Chef de Bataillon BERTRAND. Il devait tenir garnison dans la province du **Quảng-Bình (Đông-Hới)**.

Le 3 Décembre 1885, commencèrent à **Đông-Hới** les opérations du recrutement. Tous les jours, 20 à 25 Annamites étaient amenés par les

(1) Sur cette Mission, voir : *La Mission militaire française de 1885 en Annam*, par H. COSSERAT, dans B. A. V. H. 1926 pp. 51-68. (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

soins du **Quan Bô-Chánh** (Gouverneur annamite de la Province), examinés par une commission, puis incorporés. Mais il n'y avait ni armes, ni effets d'habillement et d'équipement ; les recrues n'habitaient même pas la Citadelle. Seuls, les cadres européens possédaient des armes, celles des soldats d'Infanterie de Marine décédés ou malades.

De tous les côtés arrivaient des renseignements qui, d'abord annonçaient une certaine effervescence, puis la formation de bandes de rebelles aux environs de **Đồng-Hới** et des chrétientés de la province ; sous la pression et sur les menaces de ces derniers, un certain nombre de recrues désertèrent et rentrèrent dans leurs villages (10 Janvier 1886).

Grâce à l'énergie des cadres, et avec l'aide des troupes européennes (Chasseurs à pied et Infanterie de Marine), le Commandant **BERTRAND** put faire face à la situation. Des reconnaissances envoyées dans les environs de **Đồng-Hới**, à **Cồn-Hầu**, **Sao-Coum**, **Mỹ-Hương**, **Dinh-Mười**, **Phủ-Việt**, dispersèrent les rebelles et permirent aux chrétiens, emportant leur approvisionnement de riz, de venir chercher un refuge sur les remparts de **Đồng-Hới** (Janvier et Février 1886). Vers le commencement de Mars, la situation s'étant légèrement améliorée, le Général **PRUDHOMME**, commandant la Brigade d'occupation de l'Annam à Hué, donna l'ordre de reprendre les opérations du recrutement des indigènes. Pendant le mois de Mars, on incorpora 300 hommes, ce qui formait, avec les 100 hommes existant déjà, un effectif de 400 Chasseurs, prescrit par les instructions.

Vers le milieu d'Avril 1886, les effets d'uniforme étant arrivés, on put procéder à l'habillement des hommes. Mais les armes manquaient toujours, et on ne put que distribuer à quelques hommes les armes des malades ou des morts européens.

29 Avril. — Le Commandant **BERTRAND**, avec une compagnie d'Infanterie de Marine, une compagnie de Tirailleurs Tonkinois, et un petit nombre de jeunes *lính-tập* (nom annamite du soldat chasseur annamite) se porta sur **Lên-Bạc** (Sud de **Đồng-Hới**) qui lui était signalé comme le centre de résistance d'un millier de rebelles ; il entra le 4 Mai, après les avoir dispersés et détruit leurs retranchements ; durant cette colonne, la conduite pleine d'entrain de ses recrues lui avait fait bien présager de l'avenir.

7 Mai 1886. — Vers le commencement de Mai, le Commandement donna l'ordre de former une colonne qui devait se porter sur le Sông Gianh, au-secours de la chrétienté de **Hương-Phượng**, menacée par les rebelles (compagnie de Chasseurs Annamites et 50 soldats d'Infanterie

de Marine). Le Chef de Bataillon BERTRAND en prit le commandement et rentra à **Đông-Hới** le 17 Mai, après avoir refoulé les rebelles. Cette fois encore, la conduite des *linh-tập* qui faisaient partie de la colonne lui faisait prévoir les services qu'ils pourraient rendre, une fois complètement organisés et armés.

Le 27 Mai, enfin, le transport *La Nièvre* débarque à **Đông-Hới** 600 fusils M^{le} 1874, pour armer le bataillon. L'instruction fut alors poussée vivement. Le Commandant BERTRAND voulut mettre en effet rapidement ses jeunes Chasseurs Annamites, en état de rendre les services qu'il était en droit d'attendre d'eux.

3 Juin 1886. — A cette date arriva l'ordre de licenciement des bataillons de Tirailleurs Annamites, et celui de la création de 4 bataillons de Chasseurs Annamites, organisés sur les mêmes bases que les régiments de Tirailleurs Tonkinois. « Les services rendus par ces corps indigènes paraissent justifier cette nouvelle création, dont les frais seront d'ailleurs supportés par le Trésor de l'Annam » (Rapport du Gouverneur M. Paul BERT, 14 Mai 1886).

Les militaires du cadre européen seront choisis parmi les militaires du même grade, appartenant aux diverses armes de l'armée de terre.

Les officiers démissionnaires devront rentrer en France à l'arrivée des nouveaux officiers mis hors cadres. Un bataillon comprend un Etat-Major et 4 compagnies ; une compagnie compte 3 officiers français, dont un capitaine, 10 sous-officiers français, dont 2 comptables (Sergent-Major et Sergent-Fourrier), 8 sergents et 18 caporaux indigènes, et 220 chasseurs.

2^e bataillon de Chasseurs Annamites

4 Juin 1886 — 31 Décembre 1889.

Il fut formé du 3^e Bataillon de Tirailleurs Annamites (en entier à **Đông-Hới**), et des 1^{re} et 2^e compagnies du 5^e Bataillon de Tirailleurs Annamites, qui viennent de Hué par voie de mer.

L'effectif de chacune des 4 compagnies était de 130 hommes au 6 Juin.

Tout le mois de Juin fut employé à exécuter de nombreuses reconnaissances dans toute la province, surtout du côté de **Kẻ-Bàng** (22^e km. Nord de **Đông-Hới**), chrétienté dont les rebelles voulaient s'emparer,

Les mandarins, partisans de la cause du Prince HÂM-NGHI, détrôné, avaient réussi à soulever, contre l'occupation française, toute la province

du **Quảng-Bình** ; **HÀM-NGHI**, enlevé par son ministre **TÔN-THẬT THUYẾT**, avait en effet quitté Hué, aussitôt après l'insuccès du guet-apens. Il s'était dirigé sur **Cam-Lộ**, puis il avait gagné le Nord de la province du **Quảng-Bình**. C'est de là que **TÔN-THẬT THUYẾT**, aidé de ses fils, soulevait le pays par ses proclamations au nom de **HÀM-NGHI**.

24 Juin 1886. — Une bande de rebelles surprit la chrétienté de **Sáo-Bùn**, voisine de **Đồng-Hới**, et y massacra une quarantaine de catholiques. Une autre bande mit le feu au village de **Sáo-Cát** (situé en face de **Đồng-Hới**) de l'autre côté du fleuve.

Le deux Hotschkiss et les deux pièces de 65, qui armaient la Citadelle, suffirent pour dissiper les rassemblements qui se formaient en vue de la Citadelle. Les rebelles intimidés renoncèrent à inquiéter la garnison et se portèrent sur **Kẻ-Bàng**, que les missionnaires, aidés de leurs catholiques, défendaient vigoureusement.

Pour rassurer les catholiques, le Commandant **BERTRAND** fit porter à tour de rôle chacune des 4 compagnies sur **Ke'-Bàng**. Les rebelles dispersés revinrent ensuite en plus grand nombre. Le 14 Juillet, le Commandant **BERTRAND** décida l'installation d'un poste à **Kẻ-Bàng** (3 sections, Lieutenant **LEBRUN**).

Un deuxième poste fut établi à **Mỹ-Thổ** (1^{re} Compagnie de Chasseurs et une section de Zouaves), sous le commandement du Lieutenant **CUPET** du 2^e Zouaves (44 km. au Sud de **Đồng-Hới**, un peu à l'Ouest de la route mandarine).

19 Juillet 1886. — Le Sous-Lieutenant **MARSAL** partit en sampan avec un petit détachement pour le village de **Lê-Thủy**. Son but était de permettre aux catholiques d'enlever leurs approvisionnements de riz. Attaqué par une bande de 2 à 300 rebelles, le Sous-Lieutenant la repoussa victorieusement et lui tua une vingtaine d'hommes.

30 Juillet. — Un troisième poste (Sous-Lieutenant **MARSAL**) fut établi à **Phủ-Việt**, 3 sections (chrétienté sur la Route Mandarine, 24 km. au Sud de **Đồng-Hới**).

31 Juillet. — Le Sous-Lieutenant **LEBRUN**, commandant le poste de **Ke'-Bàng**, apprit qu'une bande, évaluée à un millier de rebelles, s'était rassemblée à **Kẻ-Rầy** ; après 4 heures d'un combat très vif, il réussit à s'emparer du village, et à les refouler.

1^{er} Août 1886. — La présence de bandes aussi nombreuses dans les environs de **Kẻ-Bàng**, de **Kẻ-Rầy**, de **Kẻ-Hạc**, était un danger pressant. Le Commandant **BERTRAND** résolut de les disperser ; il forma une

colonne (1^{er} Compagnie de Chasseurs et une pièce de 65), qui devait agir, sous son commandement, avec un détachement tiré de la garnison de **Kẻ-Bàng**. Du 1^{er} au 5, il parvint à disperser les bandes après plusieurs engagements.

5 *Août*. — Le soir de la rentrée du Commandant à la Citadelle de **Đồng-Hới**, le feu fut mis en plusieurs endroits du village. Profitant de l'incendie qui se propageait rapidement, les rebelles débarquèrent en un point inoccupé du rivage, et approchèrent des échelles des murs de la Citadelle. Un feu très vif des défenseurs les rejeta. Pendant plusieurs nuits, les rebelles firent des démonstrations autour de la Citadelle. Vigoureusement reçus par de petits postes établis dans le village, ils ne tentèrent dès lors plus rien de sérieux contre la Citadelle.

9 *Août*. — Le poste de **Phủ-Việt** fut attaqué avec un acharnement extrême pendant la nuit. Le Sous-Lieutenant MARSAL fait 4 sorties à la tête de ses hommes ; à 10 heures du matin, après 9 heures de combat, les rebelles se retirèrent. Ils avouèrent plus tard avoir eu 40 tués et 60 blessés.

11 *Août*. — Le Commandant BERTRAND, avec une compagnie, se rendit à **Mỹ-Thô**, pour servir d'escorte au Roi **Sảng-Kh, nh**. On avait espéré à Hué, que la présence du Roi pourrait faciliter le retour à la tranquillité et au calme. Le Roi entra à **Đồng-Hới**, le 19 *Août*, après avoir exprimé au Commandant BERTRAND, la satisfaction qu'il avait ressentie à la vue des Chasseurs Annamites.

23 *Août*. — Quelques bandes de rebelles furent signalées du côté de Lót (N.-B. O. de **Đồng-Hới**). Le Capitaine BILLET, commandant le 3^e Bataillon de Chasseurs Annamites, prit le commandement d'une petite colonne composée de 30 Zouaves (Lieutenant GROSSETTI) et de 75 Chasseurs Annamites (Lieutenant REY). La colonne rencontra à Lót plusieurs petits postes de rebelles qui s'enfuirent en tirant des coups de fusil. Les bandes prévenues purent se retirer dans les montagnes.

4 *Septembre* 1886. — Le Roi s'embarqua à destination de Hué, après avoir renouvelé ses félicitations au Commandant BERTRAND.

9 *Septembre*. — Une colonne commandée par le Capitaine GROS, du 2^e Zouaves, et dont faisait partie une compagnie de Chasseurs Annamites (Lieutenant REY), alla reconnaître la Route Mandarine des Montagnes jusqu'à **Kẻ-Bàng**. Pendant sa route, elle détruisit un casernement destiné à 500 rebelles, dissimulé dans la montagne en face de Lót.

8 Octobre 1886. — Les renseignements recueillis sur l'état de la région, dans les environs de **Phủ-Việt**, faisaient connaître que les troubles étaient grands. Le Commandant **BERTRAND** partit pour **Phủ-Việt** et voulut se rendre un compte exact de la situation. De retour à **Đông-Hới**, il décida qu'une colonne visiterait tous les villages situés au pied des montagnes, sur le bord Ouest de la lagune de **Vạn-Xuân** et du côté de **Lèn-Bạc**.

11 Octobre. — En attendant que les préparatifs fussent terminés, il envoya une reconnaissance (Zouaves et Chasseurs des postes de **Phủ-Việt** et de **Đông-Hới**), dans la direction de ces villages, sous le commandement du Lieutenant **REY** et du Sous-Lieutenant **MARSAL**. La reconnaissance s'embarqua à **Phủ-Việt** et aborda à **Thuận**. Elle y trouva une forte bande de rebelles qui se retira en tirillant à son approche et elle put constater que les positions occupées par l'ennemi étaient très fortes (côtes rendues presque inaccessibles par la brousse qui les recouvrait). Rentré le 12 au soir à **Phủ-Việt**, le Sous-Lieutenant **MARSAL** partit le 13 pour **Hoành-Viên** et y constata la présence d'une nombreuse bande.

23 Octobre. — Ces renseignements étant parvenus à **Đông-Hới**, le Commandant **BERTRAND** forma une colonne (Zouaves et Chasseurs de **Đông-Hới**, avec une pièce de 65), se rendit à **Phủ-Việt**, où il prit 40 Chasseurs Annamites (Sous-Lieutenant **MARSAL**), et y rallia le Lieutenant **CUPET**, avec un détachement de la garnison de **Mỹ-Thổ**. Le 24, la colonne se porta sur **Thuận**, d'où elle chassa les rebelles qui se retirèrent dans **Vạn-Xuân**. Quelques obus mirent le désordre dans leurs rangs ; le soir, la colonne trouva **V¹n-Xuân** évacué. L'ennemi s'était retiré dans la montagne.

26 Octobre. — La colonne arriva par eau à **Qui-Tin**. Les rebelles tentèrent d'inquiéter le débarquement. A midi, la colonne se trouva à **Lèn-Bạc**, devant des retranchements qui furent brillamment enlevés par les Zouaves et les Chasseurs rivalisant d'ardeur. Le soir, elle s'arrêta à **Đông-Thuận** où se trouvait le camp des rebelles.

27 Octobre. — Le Lieutenant **CUPET** se porta le lendemain en reconnaissance sur **Đông-Thua**, au camp de rebelles, situé à trois heures de marche dans la montagne, et le détruisit.

28 Octobre. — La colonne rétrograda sur **Lèn-Bạc**, après avoir brûlé le camp de **Đông-Thuận** ; elle détruisit ensuite tous les retranchements de **Lèn-Bạc**, puis s'embarqua à **Hoành-Viên**. Les villages du bord Ouest de la lagune furent fouillés au passage. La colonne était de retour à **Phủ-Việt** le soir, où eut lieu le même jour la dislocation de la colonne.

5 Novembre 1886. — Le Commandant BERTRAND partit de nouveau de **Đống-Hới** pour **Phủ-Việt**, avec un détachement de Zouaves (Lieutenant GROSSETTI) et de Chasseurs (Lieutenant REY) et une pièce de 65. Il y fut rejoint par le Lieutenant CUPET, qui commandait un détachement de Zouaves et de Chasseurs Annamites, de la garnison de **Mỹ-Thổ**. L'intention du Commandant BERTRAND était de parcourir le pays au N. O. de la lagune de **Vạn-Xuân**, jusqu'à **Long-Đại**. A **Vạn-Xuân** (6 Novembre) il rallia le Sous-Lieutenant MARSAL, qui y était établi depuis 4 jours avec 40 Chasseurs. La colonne ainsi formée se porta le 7 Novembre sur **Võ-Xá** ; le 8 elle visita **Cộc, Cỗ-Yên, Long-Đại, Xuân-Cộc, Bải-Bưởi**, gros villages situés au pied de la montagne « la Dent de Chat ». Partout les rebelles furent mis en fuite. Le 9 Septembre le mauvais temps obligea le Commandant BERTRAND à rentrer à **Vạn-Xuân**.

10 Novembre. — La colonne se porta aux grottes de **Lèn-Á**, qui servaient de refuge aux rebelles, elle y détruisit leurs approvisionnements et rentra le soir à **Vạn-Xuân**.

11 Novembre. — Le Commandant donna l'ordre aux Lieutenants CUPET et GROSSETTI de reconnaître avec leurs Zouaves le chemin reliant les grottes de **Lèn-Á** aux rochers de **Lèn-Bạc**. Ce chemin fut déterminé. Le 12, ils s'embarquèrent à Qui-Tin et rentrèrent à **Mỹ-Thổ**. Le même jour, le Commandant fait partir le reste de la colonne (Chasseurs Annamites) sur **Cỗ-Yên**, sous le commandement des Lieutenants REY et Sous-Lieutenant MARSAL. De ce point, trois petits détachements se portèrent sur **Bải-Bưởi, Long-Đại** et **Kẻ-Ron**, pour surprendre des chefs rebelles qui y étaient signalés. Prévenus à temps, ces derniers parvinrent à s'échapper. Mais la présence simultanée de nos Chasseurs en ces trois points suffit pour effrayer les villages qui vinrent faire leur soumission le 12 à **Phủ-Việt**. Le 13, dislocation de la colonne ; les détachements rentrent dans leurs garnisons respectives.

22 Novembre. — La Cour de Hué, pour hâter la pacification de la province, donna l'ordre au Prince **HOÀNG-KÊ-VIỆM** (ancien Gouverneur de **Sơn-Tây**), rallié à la cause de **ĐỔNG-KHÁNH**, de se porter sur **Đống-Hới** avec 300 *linh-tập* royaux armés de fusils. Une compagnie de Chasseurs Annamites fut mise à sa disposition pour lui servir d'escorte particulière. Le Prince s'établit à **Đống-Hới**, mais son concours fut à peu près nul ; les soumissions qu'il obtint étaient plutôt apparentes que réelles.

Vers fin Novembre, le Bataillon reçoit l'ordre de recruter encore 470 hommes, ce qui portait l'effectif des compagnies à 220 hommes.

Grâce aux nombreuses reconnaissances, aux petits combats, surprises et embuscades, et petites opérations exécutées, les Chasseurs Annamites s'étaient aguerris. Ils avaient entière confiance dans leurs officiers et sous-officiers français. Les détachements de Zouaves répartis dans les différents postes ; **Đống-Hới, Kê-Bàng, Phú-Việt, Mỹ-Thổ**, avaient fortement contribué par leurs exemples à exciter dans le cœur des jeunes Chasseurs Annamites les sentiments de courage et de dévouement qu'eux-mêmes possédaient à un si haut degré.

A la fin de Décembre 1886, le calme et la tranquillité renaissaient dans la province, du moins de **Mỹ-Thổ** jusqu'aux environs de **Kê-Bàng**. Ce résultat était dû aux nombreuses reconnaissances parties des postes. Elles avaient sillonné le pays dans tous les sens, dispersé les rebelles, détruit leurs refuges et leurs approvisionnements. Les villages n'étant plus pillés ni rançonnés, aidaient de tout leur pouvoir à l'arrestation des chefs. **HÀM-NGHI** avec **TÔN-THẮT ĐÀM**, fils du Ministre **TÔN-THẮT THUYỀN**, étaient signalés sur le **Nậy**, bien en dehors du cercle d'action de notre poste de **Kê-Bàng**. Les fidèles soulevaient les populations dans le bassin du **Sông-Gianh**. Telle était la situation à la fin de 1886.

Les officiers démissionnaires avaient été rayés des cadres à l'arrivée des officiers de l'armée active venant de France (2 Décembre). Les Capitaines de **MONTREUIL**, **BOULANGIER**, **BERVEILLER**, et **TROUPEL** prirent le commandement des quatre compagnies, à la date du 2 Décembre. L'Etat-Major de la 3^e compagnie tenait garnison à **Đống-Hới**, la 1^{re} compagnie à **Mỹ-Thổ**, la 2^e à **Phú-Việt**, la 4^e à **Kê-Bàng**.

*
* *

Année 1887.

Au commencement de Janvier 1887, des renseignements recueillis par le Capitaine **TROUPEL** à **Kê-Bàng**, faisaient connaître qu'un camp important de rebelles était installé depuis peu de temps dans la montagne. Il avait été impossible de déterminer exactement son emplacement ; on détruisit Vé sur le **Haut-Nậy**. Des bruits de guerre circulaient aussi dans les villages voisins de **Kê-Bàng**. Le Capitaine **TROUPEL**, informé que le **ĐẾ-ĐỐC THĂNG-THÊ-YAP**, qui venait de faire sa soumission au Prince **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, jetait la terreur dans la contrée et se préparait à quitter **Kê-Hạc** pour rejoindre les rebelles ; le fit prisonnier le 10 Janvier.

Pendant le mois de Janvier 1887, et vers le commencement de Février, le Commandant ordonna l'établissement de postes à **Lê-Ký**,

Long-Đại, Hoành-Viên, le long de la Route Mandarine des Montagnes. On établit de nouveaux postes à **Quảng-Khê, Chợ-Đồn, Minh-Cầm** et **Ròn**. Leur but était l'occupation du bassin inférieur du Sông-Gianh, qui servirait de base pour des opérations ultérieures dans le haut bassin du Sông-Gianh. La région de la Route Mandarine était calmée ; mais il régnait une certaine agitation dans les villages à l'Ouest de **Kê-Rây**. Les habitants affirmaient toujours l'existence d'un camp dans la montagne, et assuraient que de nombreux rebelles y étaient déjà rassemblés. On savait que **HÀM-NGHI** était sur **Haut-Nậy**, avec ses partisans. On sut plus tard que les rebelles agissaient sous la direction de **TÔN-THẮT ĐÀM** (fils du Ministre **TÔN-THẮT THUYẾT**) et du Ministre rebelle **NGUYỄN-PHẠM-THUẬN**. Un autre fils de **THUYẾT** était chargé spécialement de la garde de **HÀM-NGHI**. Des proclamations très violentes appelaient les mandarins et les Annamites à un soulèvement général contre les sauvages d'Europe (proclamation de **HÀM-NGHI**).

Les principaux chefs étaient : à Thanh-Thủy, le **Đế-Độc LÊ-TRỰC** (ancien **Lãnh-Binh** du temps de **Tự-Đức**, jouissant d'une très grande influence), le **Đế-Độc PHAN-VĂN-MỸ** ; à Thủy-Vực, le **Lãnh-Binh MÔN** ; dans les environs de **Ròn**, le **Đế-Độc KIÊM** (ancien **Lãnh-Binh** du temps de **Tự-Đức** ayant une grande réputation militaire chez les Annamites), un ancien chef de Pavillons Noirs, **Lãnh-Binh** chinois **TÔNG**.

Le Commandement décida, au commencement de Février 1887, la formation d'une colonne qui devait opérer sous le commandement du Chef de Bataillon **BERTRAND**. Son but était d'explorer le bassin du Sông-Gianh, et de rechercher l'emplacement du camp des rebelles signalé en avant de **Cổ-Liễu**, haute vallée du Nan.

Le Commandant **BERTRAND** divisa sa colonne en deux parties secondaires. L'une (colonne du **Nậy**) sous son commandement direct (compagnie GROS des Zouaves) devait partir de **Minh-Cầm** ; l'autre, sous celui du Capitaine **TROUPEL** (Zouaves et Chasseurs Annamites) du poste de **Quảng-Khê**.

Le 27 Février 1887, le Commandant **BERTRAND**, arrivé à **Minh-Cầm**, prit la direction des opérations.

Le 3 Mars 1887, il quitta **Minh-Cầm**, se porta sur **Đồng-Lào**. Du 4 au 9, il fit l'exploration du Don-Thac-Dzai et rentra à **Minh-Cầm** le 9.

Le Capitaine **TROUPEL** avait pour mission de reconnaître la région de **Tróc** (Son), remonter le Son jusqu'à ses sources, passer dans la vallée du Nan, atteindre **Cổ-Liễu**, y rechercher le camp signalé, attaquer et

poursuivre sans relâche les rebelles. Les deux colonnes devaient se rencontrer à **Cổ-Liêu**.

Le Capitaine TROUPEL partit de Tróc le 2 Mars, passa par **Khe-Gát** et **Cha-Nòi**, y recueillit des documents et des insignes ayant appartenu aux rebelles : ces deux localités étaient, en effet, en relations constantes avec les insurgés ; le 3, il arriva en vue de **Cồn-Tung** d'où il chassa une bande de 500 rebelles. Pendant la nuit, il se couvrit d'un petit retranchement qui lui fut d'une grande utilité pour repousser les vigoureuses attaques que les rebelles tentèrent dès la chute du jour.

Le 4 Mars 1887, il se mit à leur poursuite dans la direction de **Đồng-Quan** qu'ils abandonnèrent en l'incendiant, ainsi que le camp de Dong-Thac-Dzai si recherché. Le nombre des rebelles tués dans ces deux journées était de 60, dont plusieurs chefs, parmi lesquels le **Lãnh-Binh KIÊM** de **Đức-Phổ** (près de **Sảng-Híi**). Cette bande de rebelles était commandée par **Tôn-Thắt ĐAM** et le **Đề-Độc Lê-Trực**. Dans leur fuite sur **Đồng-Thống**, ils accumulèrent obstacles sur obstacles pour gêner la marche de la colonne. Le 5, la colonne passa près de Dang-Mít, à **Đồng-Thống** et Lang-Ly ; le Capitaine TROUPEL apprit que la bande du **Đề-Độc Lê-Trực** (400 hommes) avait passé la nuit du 4 au 5 à Lang-Ly et était repartie le 5 au matin, très épuisée. A **Yên-Hương**, la bande se divisait et une partie se portait sur **Bồ-Thọ**. La colonne continua sa marche sur **Bồ-Thọ**. Arrivée en vue de ce village, elle tomba sur la bande du **Đề-Độc Lê-Trực** qu'elle poursuivait depuis le matin et lui tua une quarantaine d'hommes.

Le 6 Mars, elle se porta sur Cao-Mai, dispersa quelques groupes de fuyards, dont elle tua une vingtaine, et gagna Lam-Lang, où elle passa la nuit. Les renseignements recueillis à Lam-Lang lui apprirent que les débris de la bande battue à **Don-Thac-Dzai**, se portaient sur **Thanh-Lăng**, **Đồng-Thống** et **Đồng-Ba-Nương**.

7 Mars. — Le Capitaine TROUPEL, n'ayant pu rejoindre la colonne du **Nậy** par suite de sa rencontre avec la bande de **Lê-Trực**, rentra à **Quảng-Khê**. Les vivres étaient épuisés.

15 Mars. — Le Capitaine TROUPEL partit de nouveau de **Quảng-Khê** (détachement de Zouaves et Chasseurs Annamites) ; le 15, il était à Lam-Lang, franchissait le 16 le col de Cao-Mai et pénétrait dans la vallée du Nan. Le 17, marche sur Lang-Ly par **Cổ-Liêu** et **Yên-Hương**. Le 18, exploration de la région de **Qui-Đạt**, **Yên-Đức**, traversée du **Nậy** à **Sảng-C**¶. Le 19, il arriva à **Minh-Cầm** par **Đồng-Lào**. Le 20 à **Quảng-Khê**, en même temps que le Commandant supérieur.

Mars 1887. — Etablissement de postes à **Cam-Lộ, Quán-Bụt, Yên-Gia, Mai-Lãnh** dans le centre et le Nord de la province de **Quảng-Trị**. Les reconnaissances parties de **Minh-Cẩm** (sur le **Haut-Nậy**) et de **Quảng-Khê** furent fréquentes.

Avril 1887. — Dans une reconnaissance du poste de **Minh-Cẩm** (Sous-Lieutenant LAMBERT, chef de poste) le Ministre rebelle **NGUYỄN-PHẠM-THUẬN** et sa suite furent complètement surpris. Le Ministre fut tué, plusieurs chefs et un fils du **Tôn-Thất-Thuyết** furent faits prisonniers.

Au mois de *Mai* 1887, dans une reconnaissance faite sur Thanh-Da, vallée du **Nậy**, on s'empara des pavillons du **Đế-Độc PHẠM-VĂN-MỸ**. Le **Haut-Nậy**, le **Haut-Nan** et le **Hà-Tĩnh** furent surveillés avec soin par les postes de **Minh-Cẩm** et de **Ròn** pour empêcher le passage des rebelles du **Quảng-Bình** dans le **Hà-Tĩnh**.

Depuis le commencement de l'année, la partie Sud du **Quảng-Bình**, tenue par de nombreux postes situés sur la Route Mandarine et sur la Route des Montagnes, sillonnée par de nombreuses reconnaissances, était calme. Le Commandant avait profité de cet état de choses pour échelonner plus au Sud le bataillon. On occupa **Quảng-Trị** (province du **Quảng-Trị**). Le 21 *Juin* 1887, la 1^{re} compagnie (Capitaine de MONTREUIL) s'embarquait sur le transport *la Nièvre* pour aller tenir garnison à Hué, avec des détachements à Cao-Hai et au Col des Nuages. Le bataillon se trouva ainsi réparti sur une longue ligne N.-O. — S.-E., du Col des Nuages à **Ròn**.

Le théâtre des opérations s'était complètement transporté, des environs de **Đồng-Hới, Phú-Việt, Mỹ-Thổ** et **Kẻ-Bàng**, dans le bassin du **Sông-Gianh**. Le terrain accidenté et difficile, voisin des forêts du **Hà-Tĩnh**, convenait particulièrement à la guerre d'embuscades que voulaient faire les rebelles. De plus, ils y trouvaient d'excellents refuges.

19 *Juin* 1887. — Une reconnaissance ordonnée par le Capitaine TROUPEL, ayant pour but d'enlever le **Đế-Độc LÊ-TRỰC**, a lieu dans les montagnes, entre **Thanh-Thủy** et **Hướng-Phương**. Le **Đế-Độc** parvient à s'enfuir, mais le **Lãnh-Binh PHẠM-LƯƠNG** de **Thổ-Ngọ**, fut fait prisonnier.

11 *Juillet* 1887. — Pour centraliser les opérations du bassin du **Sông-Gianh**, le Commandant ordonna la création à **Quảng-Khê** d'un Cercle militaire, dont le Capitaine TROUPEL eut le commandement ; de ce Cercle dépendaient les postes de **Quảng-Khê, Ròn, Minh-Cẩm** et **Tróc**.

Pendant le mois d'*Août*, de nombreuses captures importantes eurent lieu. Les soumissions furent aussi fréquentes.

6 Août 1887. — Le détachement de **Ròn** (Lieutenant POITON) tendit une embuscade et s'empara d'un émissaire du **Đề-Độc DƯƠNG-MÔN** et du **TÔN-THẬT ĐÀM**.

7 Août. — L'Adjutant PAOLI, Commandant le poste de **Lê-Kỳ**, avec une patience et une persistance dignes d'éloges, réussit à découvrir un dépôt d'armes, caché en 1886 par les rebelles, près de **Phú-Vinh**. De plus il fit prisonniers dans les villages de **Đức-Phổ**, et de **Phú-Vinh**, des anciens rebelles qui s'étaient constitués les gardiens de ce dépôt.

9 Août. — Une reconnaissance de **Ròn** fit prisonnier un nouvel émissaire du **TÔN-THẬT ĐÀM**.

24 Août. — Capture par le détachement de **Quảng-Khê**, dans les environs des villages de **Lương-Trinh**, de deux chefs rebelles réquisitionnant pour le compte de **TÔN-THẬT ĐÀM**.

Pendant toutes ces petites opérations, l'entrain, le dévouement et le bon esprit des Chasseurs Annamites ne se démentirent pas. Et cependant les fatigues étaient grandes. La guerre de surprises et d'embuscades qu'ils faisaient nécessitait de longues marches, par des chemins difficiles et des températures excessives.

1^{er} Septembre 1887. — Capture d'un chef de bande **TAO**, par le Sergent-Major SOUSTRE (3^e Compagnie, **Mỹ-Thổ**).

14 Septembre. — Une reconnaissance vers **Thủy-Vực**, **Don-Buê** et **Phương-Roi**, dans le but de rechercher le refuge du **Lãnh-Binh MÔN**, nouveau **Đề-Độc DƯƠNG-MÔN**, fut dirigée par le Lieutenant POITON, qui réussit à faire ce chef prisonnier. Cette prise très importante eut un grand retentissement dans la région de **Ròn**, où le **Đề-Độc DƯƠNG-MÔN**, homme cruel, était très influent et redouté.

A partir du mois d'Octobre 1887, le Capitaine TROUPEL (4^e Compagnie), qui était venu prendre le commandement de **Minh-Cầm**, résolut de traquer sans merci le **Đề-Độc LÊ-TRỰC**. La soumission devenait de moins en moins probable. Le 1^{er} Octobre, il fit incendier sa maison.

Le 10 Octobre, il s'empara du **Hiệp-Quan THƯỞC**, de la bande de **LÊ-TRỰC**. Dans le cercle d'action des autres postes, les arrestations de chefs rebelles continuèrent de même.

6 Novembre 1887. — Le Capitaine TROUPEL avec une reconnaissance se porta entre **Hương-Hà** et **Ha-Tran** villages rive droite du Nan (en aval de **Minh-Cầm**), et s'empara à 2km. de **Lê-Son** de trois **Đội** rebelles, dont l'un avait donné asile au **Lãnh-Binh** chinois, chef de bande.

29 *Novembre* — Dans une reconnaissance partie de **Minh-Cầm** sur Ba-Den et dans les montagnes de **Tành-Thủy**, le Sergent DUPONT (4^e Compagnie) qui la commandait, tomba à l'improviste sur un des avant-postes de **Lê-Trực**, puis sur le poste lui servant de refuge. Prévenu à temps, **Lê-Trực** parvint à s'échapper.

Le mois de Décembre 1887 ne présente aucun fait saillant à signaler.

Pendant toute cette période, si fertile en incidents dans le Nord de la province, le calme, comme il a été dit plus haut, n'avait pas cessé de régner dans le Sud et dans la province de **Quảng-Trị**. Des reconnaissances exploraient cependant le pays.

14 *Septembre 1887*. — Le Sous-Lieutenant MOREAU (3^e Compagnie) du poste de **Cam-Lộ**, parcourait le pays Moi, situé sur le versant Est de la grande chaîne, entre les rivières de **Bến-Mé** et de **Cam-Lộ**.

24 *Novembre*. — Le Capitaine BERVEILLER (3^e Compagnie), commandant le poste de **Mỹ-Thổ**, reconnut la vallée de Rao-Loueson, du Rao-Thu, et du Rao-Tonqui.

3 *Décembre*. — La première Compagnie avait quitté Hué et était venue occuper **Mỹ-Thổ**. Le 3^e Bataillon l'avait remplacée à Hué.

* * *

Année 1888

Le 1^{er} Janvier 1888, les postes occupés par le bataillon étaient : **Quảng-Trị**, **Cam-Lộ**, **Yên-Giá**, **Mai-Lãnh**, **Quán-Bụt**, **Hoàn-Viên**, **Long-Đại**, **Lê-Kỳ**, au Sud de **Đồng-Hới** ; **Đồng-Hới** ; ceux de **Kê-Bàng**, **Tróc**, **Quảng-Khê**, **Ròn**, **Minh-Cầm**, au Nord de **Đồng-Hới**. Ces postes étaient occupés concurremment avec des détachements de Zouaves et de soldats d'Infanterie de Marine.

Les reconnaissances continuèrent autour des postes. Leur rôle était toujours de s'emparer des chefs rebelles, dont les bandes étaient plus ou moins dispersées, et de protéger les villages contre leurs réquisitions et le pillage. La région du **Haut-Nậy**, **Bãi-Đức**, **Vang-Liéou**, fut visitée par des détachements de **Minh-Cầm**, celle du Son par des détachements du nouveau poste de **Tróc**. En Février 1888, l'autorité militaire supérieure voulut utiliser les indices qui avait été recueillis sur la principale bande rebelle commandée par le **TÔN-THẮT ĐÀM** et sur la présence de **HÀM-NGHI** sur le **Haut-Nậy** ; elle ordonna la formation d'une colonne qui devait opérer dans cette région, sous le commandement du Colonel

GALLET, commandant la Brigade à Hué, conjointement avec une colonne commandée par le Commandant GLADEN, manœuvrant dans le **Hà-Tĩnh**. Cette colonne avait pour but d'installer un certain nombre de postes provisoires, de manière à circonscrire la région que l'on pensait parcourue par le **TÔN-THẬT ĐÀM** et sa bande, à l'investir pour ainsi dire, et à le faire prisonnier en l'y contraignant soit par la famine soit par la surprise.

Le 5 Février 1888, le Colonel CALLET envoya l'ordre au Capitaine BOULANGIER (2^e Compagnie) de se porter sur le Haut-Nây et d'établir un poste sur la rive droite du **Nây**, dans la boucle du fleuve, en face de Batam (en amont de **Minh-Cầm**). Ce poste devait servir de base pour les opérations ultérieures.

Arrivé le 7 Février à **Minh-Cầm**, avec un peloton de sa compagnie, le Capitaine BOULANGIER gagna le 9 Février le point désigné. D'après les ordres reçus, il y installa un poste pouvant recevoir 250 hommes et 10 officiers, fit des reconnaissances assez loin, aux environs de **Bãi-Đức**, **Qui-Đạt** et **Vé**, répara les routes et recueillit des renseignements sur les rebelles avant l'arrivée de la colonne principale et de l'Etat-Major. Le poste reçut le nom de poste de **Đồng-Cả**. La colonne prit le nom de colonne du Haut-Sông-Gianh, et comprenait l'Etat-Major de la Brigade, le Colonel CALLET, commandant la Brigade, le Chef de Bataillon BERTRAND, le 2^e peloton de la compagnie BOULANGIER (Sous-Lieutenant CAMBE), une compagnie de Zouaves (Capitaine TOURNIER), quelques soldats du Génie et un petit parc d'outils. Elle fut rendue au nouveau poste de **Đồng-Cả** le 25 Février. Le 26 elle se porta sur **Kim-Lự**, le 27 sur **Bãi-Đức**, après avoir laissé un petit détachement ayant pour mission d'établir un poste à **Khe-Nệt**. Le 28 Février, le Commandant BERTRAND se porta avec une avant-garde à un jour de marche de **Bãi-Đức**, à **Phú-Trach**.

A partir du 29 Février, de nombreuses reconnaissances furent dirigées de **Bãi-Đức** dans toutes les directions, sur **Thanh-Ấp**, **Phú-Lỗ**, **Thanh-Lang**, **Đá-nen**, **Mỹ-Đức**; les travaux du poste de **Bãi-Đức**, dont on avait décidé la création, étaient aussi poussés avec la plus grande activité. Pendant les mois de Février et de Mars, la poursuite de **Lê-Trực** avait continué, acharnée, dans le rayon d'action de poste de **Minh-Cầm**. Des renseignements recueillis dans les reconnaissances permirent de s'emparer de plusieurs lieutenants de ce **Đế-Độc**. Quelques postes de rebelles furent aussi reconnus et détruits dans les montagnes de **Đồng-Kim**. Pour faciliter cette poursuite, le Commandement autorisa l'établissement d'un poste à Cao-Mai sur le Nan (9 Mars 1888).

9 Mars 1888. — Une opération combinée entre les deux postes de **Khe-Nệt** et de **Đồng-Cả**, commença le 9. Elle était dirigée par le Capitaine BOULANGIER et avait pour but d'explorer les forêts du **Hà-Tĩnh** méridional. Elle devait favoriser aussi les reconnaissances exécutées journellement par la colonne du Haut-Sông-Gianh, en gardant les issus Sud du massif montagneux. Deux détachements partis de **Khe-Nệt** et de **Đồng-Cả** devaient se rejoindre à No-Ca, confluent de plusieurs torrents, à 10 heures de marche N. de **Đồng-Cả**. La reconnaissance partie de **Đồng-Cả**, le 9 (Capitaine BOULANGIER), arriva le 10 à No-Ca, remonta le torrent de **Khe-Nệt**, gagna le 12 Vang-Liéou par Bao-Môn. Le 13, elle était de retour de **Đồng-Cả**, sans avoir rencontré l'ennemi, mais ramenant quelques prisonniers faits dans les villages visités.

De toutes parts affluaient les renseignements, ou faux, ou vagues, et parmi eux il était très difficile de deviner la vérité ; une reconnaissance partait pour contrôler ces renseignements ou les bruits recueillis ; très souvent les résultats obtenus étaient nuls. Cependant, malgré les fatigues endurées, les longues marches, les Chasseurs Annamites, sous le commandement de chefs énergiques, restaient à la hauteur de leur tâche.

Le 1^{er} Avril 1888, la colonne du Haut-Sông-Gianh fut dissoute. Pour centraliser les opérations dans le **Hà-Tĩnh** méridional, qui avaient eu pour conséquence la création du poste de **Đồng-Cả**, l'autorité militaire forma le cercle du **Haut-Nậy**, dont dépendaient les postes **Đồng-Cả**, **Bãi-Đức** et **Khê-Nệt**. Le Capitaine BOULANGIER en prit le Commandement.

A cette dernière date, quelques postes provisoires furent supprimés (**Đồng-Kim**, **Li-He**, **Xuân-Sơn**) ; ceux de **Cao-Mai** et de **Thanh-Thủy** furent maintenus encore quelque temps. La création d'un poste à **Xóm-Quan** fut aussi décidée.

15 Avril. — Une opération ayant pour but la capture de **HÀM-NGHỊ** eut lieu le 15 Avril et faillit réussir. Le Prince, traqué de toutes parts et vivant dans la plus grande détresse sur le **Haut-Nậy**, avait fait faire, vers la fin de Mars, des ouvertures de soumission aux catholiques de **Thanh-Lạng** par l'intermédiaire d'un de ses fidèles, le **Lãnh-Binh Ngọc**. Les négociations traînant en longueur, le Capitaine BOULANGIER, avec un détachement de Chasseurs Annamites et de soldats d'Infanterie de Marine, partit pour le **Haut-Nậy**. Il espérait que sa présence suffirait pour venir à bout des dernières hésitations du Prince. Il établit des postes de circonstance à **Thanh-Lạng** et **Thanh-Cộc**, qui devaient lui servir de base secondaire sur le **Haut-Nậy**, et s'installa à un jour de

marche au delà de **Ngã-Hai**. En exécutant cette pointe hardie, il découvrit dans le ravin de Cha-Né, la *cái-nhà*, résidence habituelle du Prince. Il la détruisit ainsi que plusieurs villages rebelles. A Ta-Co, un lieutenant de **HÀM-NGHI** fut fait prisonnier. La marche avait été si rapide que le Prince, surpris dans sa retraite, avait dû s'enfuir précipitamment dans la montagne porté à dos d'homme par des **Mọi**. La saison des pluies obligea le Capitaine BOULANGIER à rétrograder. Il rentra à **Đồng-Cả** le 1^{er} Mai, en laissant une petite garnison à **Thanh-Lạng** (Sous-Lieutenant CAMBE).

Le 17 Mai 1888, une reconnaissance de **Ròn** (Lieutenant POITON, 4^e Compagnie) se porta sur **Thủy-Vực** dans le dessein d'enlever le **Đề-Độc LÊ-TRỰC**, qui y était signalé. Elle fut reconnue par les avant-postes de la bande qui put s'enfuir, en laissant cinq morts.

15 Mai. — Vers le 15 Mai, le Capitaine BOULANGIER apprit par ses émissaires qu'une bande de rebelles avait réquisitionné à Huyen-Non, dans la nuit du 13 au 14, et était rentrée dans la montagne le 14 au matin, prenant la direction de Vang-Liéou et de Bao-Môn. Pensant être sur la piste d'une partie de la bande du **TÔN-THẮT ĐÀM**, et espérant avoir des renseignements, il lança le 18 à sa poursuite un détachement (Chasseurs Annamites et Infanterie de Marine) sous le commandement du Lieutenant d'Infanterie de Marine LAGARRUE. Cet officier réussit à s'emparer d'un chef de la bande qui, comme l'avait prévu le Capitaine BOULANGIER, était en effet celle du **TÔN-THẮT ĐÀM**. Le prisonnier, pressé par les menaces, consentit à conduire le Lieutenant LAGARRUE à la cachette du **TÔN-THẮT ĐÀM** qu'il indiquait être sur la plus haute montagne du Hà-Tĩnh (Mont Kiton, à 8 heures de marche au Sud de Bao-Môn). Des reconnaissances envoyées par les postes de **Bãi-Đức**, Minh-Câm et **Đồng-Cả** surveillèrent les sentiers de la montagne par où le **TÔN-THẮT ĐÀM**, se voyant découvert, chercherait à s'enfuir. Les difficultés du terrain empêchèrent l'opération, rendue impossible par la brousse et les profonds ravins. Comme toutes les autres, cette petite expédition avait contribué dans une large mesure à inquiéter et harceler la bande de rebelles décimée par les maladies et les privations.

8 Juin 1888. — Une reconnaissance du poste de **Minh-Cầm** (4^e Compagnie), de concert avec des détachements des postes de **Tróc** et de **Thanh-Thủy**, découvrit et détruisit le refuge de **Phó-Đề-Độc XEN**.

A la fin de Juin, de nombreuses soumissions de chefs furent reçues au poste de **Thanh-Lạng**.

Juillet 1888. — Une reconnaissance du poste de **Minh-Cầm** détruisit un nouveau poste du **Đề-Độc-Lê-Trực**, dans le massif de Ba-Đen.

Par ordre de l'autorité supérieur, le poste de **Bãi-Đức**, fut rattaché à la 1^{re} Brigade. Les postes de **Mai-Lãnh**, **Yên-Giá** furent supprimés.

Le 2 Août 1888, le cercle de **Quảng-Khê** fut supprimé, et remplacé par celui de **Thuận-Bài** (8 km. N. O. de **Quảng-Khê**). Par suite de cette suppression, le Capitaine TROUPEL (4^e Compagnie) dut prendre, le 7 Août, le commandement du poste de **Ròn**, et le poste de **Tróc** fut abandonné.

Vers le commencement d'Août, le Capitaine BOULANGIER, commandant le poste de **Đồng-Cả**, signala au commandement que les habitants des villages **Mọi** du **Haut-Nậm** faisaient des démarches près des notables de **Thanh-Cộc** pour rentrer dans leurs villages, qu'ils avaient abandonnés, il y a plusieurs mois. Plusieurs d'entre eux firent même leur soumission au poste de **Thanh-Cộc**. En profitant habilement de ces soumissions, le Capitaine pensait les décider peut-être à livrer **HÀM-NGHÌ** et les nombreux mandarins de sa suite, du moins à indiquer leur retraite. Les insurgés se trouvaient alors réduits à la plus grande misère. Les villages, fatigués de leurs réquisitions, aspiraient après leur départ à la fin de la guerre. D'un autre côté, il fallait empêcher les rebelles de rejoindre le **TÔN-THẬT ĐÀM**. C'est dans le but d'empêcher cette jonction qui aurait eu pour résultat la prolongation indéfinie du soulèvement, que le Capitaine BOULANGIER demanda le maintien des postes provisoires de **Thanh-Lạng** et de **Thanh-Cộc**. Il se mit en rapport avec les missionnaires catholiques de la région, et les chargea d'ouvrir en son nom des négociations avec les villages **Mọi**; ils étaient autorisés à promettre amnistie complète, à condition que les villages livreraient **HÀM-NGHÌ**, ou indiqueraient sa retraite. Le P. TORTUYAUX accepta la mission. En attendant le résultat, le Capitaine BOULANGIER ne perdait pas de vue le **TÔN-THẬT ĐÀM**. Vers la fin de Juillet, il avait envoyé des émissaires dans la direction de **Bao-Môn** pour recueillir des renseignements; ces émissaires furent assassinés. Comme il était avéré que les assassins appartenaient à la bande du **TÔN-THẬT ĐÀM**, le Capitaine BOULANGIER convint d'une opération avec le commandant du poste de **Kỳ-Anh** (Capitaine JARRIGE, du 1^{er} Bataillon de Chasseurs). Il apprit de plus, pendant les quelques jours qu'il employa à la préparer, que le **TÔN-THẬT ĐÀM** avait été vu entre **Xom-Quan** et **Thủy-Vực**. Le 20 Août, il partit de **Đồng-Cả**; le 21, avec l'appui du détachement de **Kỳ-Anh**, il cerna le village de **Bao-Môn** où quelques prisonniers furent faits. L'un d'eux promit de conduire la reconnaissance au refuge des rebelles. Le pays fut

parcouru et fouillé dans tous les sens. Plusieurs postes furent détruits. La vallée du Khe-Tro fut reconnu, mais le fils de **THUYẾT** resta introuvable.

Le 2 Septembre 1888, le Capitaine BOULANGIER rentra à **Đồng-Cả**. Comme il ne comptait plus sur un résultat favorable pour les négociations entamées par le P. TORTUYAUX, il résolut d'agir de lui-même. Un prisonnier, **THANH-DINH**, beau-père du **Lãnh-Binh Ngạc**, de la suite de **HÀM-NGHI**, était détenu au poste de **Đồng-Cả**. Le Capitaine BOULANGIER décida ce dernier à écrire à **Ngạc** une lettre dans laquelle il l'engageait à rentrer à **Thanh-Lạng**, sous promesse d'amnistie. La saison des pluies, survenant à cette époque, obligea de suspendre les opérations préparées contre le **TÔN-THẮT ĐÀM**. De plus, le mauvais état des chemins, les arroyos débordés, le pays impraticable, furent cause qu'aucune nouvelle de la tentative faite près de **Ngạc** n'arrivait.

Les postes de **Thanh-Lạng** et de **Thanh-Cộc** furent évacués au commencement d'octobre.

A ce moment le Capitaine BOULANGIER reçut à **Đồng-Cả** la soumission d'un **Đội** rebelle, de la suite de **HÀM-NGHI**, du nom de **NGUYỄN-THỊNH-DINH**. Ce dernier confirma les bruits recueillis par les catholiques de **Thanh-Lạng**. **HÀM-NGHI** traqué et poursuivi, était fatigué de cette vie de misères et de privations, et désirait se rendre. Mais le fils de **THUYẾT**, **TÔN-THẮT TIẾP**, qui s'était constitué son gardien, insurgé irréconciliable, s'opposait de tout son pouvoir au désir de **HÀM-NGHI**. **NGUYỄN-THỊNH-DINH** accepta de porter une lettre du Capitaine BOULANGIER au **Lãnh-Binh Ngạc**, dont on n'avait pas encore reçu de réponse. Il était promis à ce dernier amnistie complète et honneurs dans la suite. De son côté, avec l'aide des **Moi**, il devait s'emparer de **HÀM-NGHI**, tuer au besoin le **TÔN-THẮT TIẾP**, s'il résistait, et remettre le Prince au poste de **Thanh-Cộc**.

Le **TÔN-THẮT ĐÀM** pouvait être renseigné sur ce qui allait se passer, il était à craindre alors qu'il se portât sur le **Haut-Nậy**, dans le but de contrarier les tentatives faites en vue de la capture de **HÀM-NGHI**. Le Capitaine BOULANGIER fit réoccuper le poste de **Thanh-Lạng** pour empêcher les communications des rebelles du **Hà-Tĩnh** avec ceux du **Haut-Nậy** (Lieutenant LAGARRUE), et se proposa lui-même de marcher sur **Vang-Liéou** pour occuper le **TÔN-THẮT ĐÀM**. Le Capitaine BOULANGIER réclama par la suite la coopération des postes de **Minh-Cầm**, **Ròn**, **Lac-Ha**, **Kỳ-Anh** et **Bãi-Đức**. Les préparatifs de l'expédition durèrent jusqu'à la fin du mois, des renseignements furent recueillis et

des guides recherchés. Pendant ce temps le Lieutenant LAGARRUE s'était porté à **Thanh-Lạng** et de là à **Thanh-Cộc**. Le 28, il annonça au Capitaine BOULANGIER qu'il venait de recevoir la soumission du **Lãnh-Binh-Ngọc**, qui lui avait été amené par **NGUYỄN-THỊNH-DINH** et des habitants de **Tha-Mạc**, enfuis au Laos depuis plus de six mois. **Ngọc** annonçait la présence de **HÀM-NGHI** à **Ta-Cao** (trois jours de marche de **Thanh-Cộc**) et acceptait d'aller dans ce village et de s'y emparer de **HÀM-NGHI**. Le Capitaine BOULANGIER jugeant que la gravité des événements nécessitait sa présence sur le **Haut-Nậy**, se porta le 1^{er} Septembre à **Thanh-Cộc**, y rallia le Lieutenant LAGARRUE, et tous deux s'avancèrent jusqu'à **Ngã-Hai**. Pour ne pas arrêter tout à fait le mouvement qu'il avait en vue contre le **TÔN-THẮT ĐÀM**, les différents postes reçurent l'ordre de faire des reconnaissances dans les plaines de **Bao-Môn** et **Vang-Liéou** et de surveiller les agissements des rebelles. Le 3 Septembre 1888, un détachement de **Đồng-Cả**, se porta à **Bãi-Cả**, celui de **Minh-Cầm** (Sous-Lieutenant CAMBE) à **Vang-Liéou**, celui de **Lac-Ha** à **Bao-Môn**, celui de **Kỳ-Anh** (Capitaine JARRIGE) se porta de même à **Vang-Liéou**. Les détachements de **Minh-Cầm**, de **Lac-Ha** et de **Kỳ-Anh** rejoignirent leurs garnisons respectives le 10 Septembre ; des événements importants s'étaient passés sur le **Haut-Nậy**.

Comme il a été dit plus haut, la condition imposée au **Lãnh-Binh-Ngọc** était de livrer le Prince. Il l'exécuta avec l'aide des **Mọi** du **Haut-Nậy**, dont il était le chef, et des notables des villages de **Thanh-Lạng**, **Thanh-Cộc** et **Tha-Mạc**, fatigués de la guerre. **TÔN-THẮT TIẾP** fut tué en voulant s'opposer à la capture de **HÀM-NGHI**. Elle eut lieu à **Khe-Ta-Bao** ; le 3 Septembre 1888 le Prince fut remis entre les mains du Capitaine BOULANGIER à **Tha-Mạc**. Le 4, il fut conduit à **Thanh-Cộc**, le 5 à **Thanh-Lạng**, le 6 à **Đồng-Cả**, et le 13, remis à l'escorte qui avait pour mission de l'accompagner jusqu'à Hué. Le 5 Septembre, le Capitaine BOULANGIER avait rallié à **Thanh-Lạng** un détachement du poste de **Bãi-Đức** (1^{er} Bataillon de Chasseurs Annamites, Lieutenant Le MESLE) et avait accompagné **HÀM-NGHI** jusqu'à **Đồng-Cả**, pendant que le Lieutenant Le MESLE, se renforçant du détachement de la 2^e Compagnie qui avait pris possession à **Bãi-Cả**, se portait sur **Vang-Liéou**. La présence des différents détachements, du 3 au 10 Septembre, avait eu un résultat important. Le **TÔN-THẮT ĐÀM**, affamé, ne pouvait plus rester dans les montagnes, ses traces allaient devenir plus faciles à suivre. Le 13 Septembre, le Capitaine BOULANGIER quitta **Đồng-Cả**, et se porta dans la direction de **Xuân-Sơn**, où il fut rejoint par le détachement de **Bãi-Cả**. Ce même jour, le Commandant du Cercle envoya

l'ordre de suspendre les opérations, le **TÔN-THẬT ĐÀM** ayant fait des ouvertures de soumission ; une reconnaissance partie de **Xóm-Quan** (Sous-Lieutenant HUMBLLOT) dans la direction de **Xuân-Son**, fut de même arrêtée. Le 16, le Capitaine arriva à Vang-Liêou, le 17 à Da-Co, où il reçut la soumission de la bande du **TÔN-THẬT ĐÀM**, qui comptait 26 mandarins, et un grand nombre de **ĐỘI**. Le **TÔN-THẬT ĐÀM** était mort le 15 Septembre, de fatigues et de la douleur qu'il avait ressentie de la prise de son Prince. Le 19, le Capitaine BOULANGIER rentra à **Đồng-Cà**, escortant les prisonniers qui furent dirigés sur **Thuận-Bãi**. Les différents détachements rejoignirent leurs garnisons ; le 21, le **ĐẾ-ĐỐC LÊ-TRỰC** se constituait prisonnier à **Thanh-Lạng**.

La prise de **HÀM-NGHI**, qui avait eu pour conséquence la soumission immédiate des principales bandes, marquait l'heure de la pacification. Le calme et la tranquillité réapparurent rapidement dans tout le bassin du Haut-Sông-Gianh.

En Janvier 1889, le poste de **Thuận-Bãi**, désolé par une épidémie cholérique, fut abandonné, et le siège du Cercle fut transporté de nouveau à **Quảng-Khê**. Les nouveaux postes provisoires, établis en vue des opérations et n'ayant plus de raison d'être, furent abandonnés, (**Xóm-Quan**, **Đồng-Cà**). Les postes de **Quảng-Trị**, de **Chợ-Huyện** furent occupés par le 3^e Bataillon de Chasseurs Annamites.

A la date du 1^{er} Juillet, le 2^e Bataillon se trouve réparti entre les postes de **Đồng-Hới**, **Mỹ-Thô**, **Quảng-Khê**, **Ròn** et **Minh-Cầm**. Pendant le reste de l'année, les reconnaissances et les marches militaires furent exécutées dans le rayon d'action des postes. Elles constatèrent partout que les Annamites étaient revenus à leurs occupations et les villages tranquilles, les marchés fréquentés. L'instruction des Chasseurs Annamites fut alors poussée à fond dans tous les postes, et, à la fin de l'année, le Commandant du Bataillon et les officiers avaient la satisfaction de commander des troupes aguerries, entraînées et bien exercées.

Le Conseil Supérieur de la Colonie décida la suppression des 4 Bataillons de Chasseurs Annamites et leur remplacement par une garde civile (3.000 hommes) sous la direction des résidences et le commandement d'inspecteurs et de gardes principaux.

C'est le cœur gros que les officiers du 2^e Bataillon se séparèrent de leurs hommes qui, malgré les défauts inhérents à leur race, possédaient de précieuses qualités militaires, résistance aux fatigues, obéissance passive et dévouement envers leurs chefs. Les Chasseurs Annamites des Compagnies BOULANGIER et TROUPEL, que les circonstances avaient fait

occuper le bassin du Haut-Sông-Gianh, avaient montré les immenses services que des chefs intelligents et énergiques pouvaient obtenir d'eux. Côte à côte avec les Zouaves et les soldats de l'Infanterie de Marine, les *linh-tập* du 2^e Bataillon avaient appris à admirer et à respecter le caractère français. Au 1^{er} Janvier 1890, des indigènes du 2^e Bataillon de Chasseurs Annamites, les uns furent renvoyés dans leurs foyers, les autres affectés aux inspections de Hué, Vinh et **Đông-Hới**.

Au licenciement du Bataillon, les cadres du Bataillon étaient les suivants :

MM. HANCKE, Chef de Bataillon, Commandant.

DUPONY, Capitaine-Major.

VERNOUX, Lieutenant-Trésorier.

JACQUIN, Lieutenant d'habillement,

N. Capitaine Commandant la 1^{re} Compagnie.

SOLMON, Lieutenant.

PARÉS, Lieutenant.

VILAREM, Capitaine Commandant la 2^e Compagnie,

GROSGURIN, Sous-Lieutenant.

du MONT-ROND, Sous-Lieutenant.

BAUDRILLARD, Capitaine Commandant la 3^e Compagnie.

MAUGRAS, Lieutenant.

MÉRET, Lieutenant.

TROUPEL, Capitaine Commandant la 4^e Compagnie,

BRULARD, Lieutenant.

HUMBLLOT, Lieutenant.

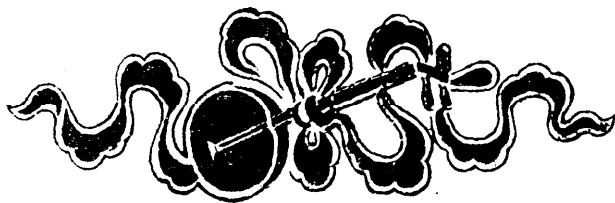




Planche XLII. — L'Empereur Thành -Thái (1889 -1907).



Planche XLIII. — Au centre : S. A. Bửu - Trang, dit le 9e Prince, titre nobiliaire de Tuyên - Hòa - Công, frère cadet de l'Empereur Thành - Thái ; — à droite : S. A. Bửu - Liêm, le 10e Prince, titre nobiliaire de Hoài - Ân Quận - Vương, frère cadet du précédent ; — à gauche : S. A. Bửu - Luỹ, dit le 11e Prince, titre nobiliaire de Mỹ - Hoà Quận - Công, mort en 1902.



Planche XLIV. — S. A. Ứng -Quỳn, titre nobiliaire de Kiên -Giang Quận -Công, frère cadet de S. M. Đồng -Khánh (décédé).



Planche XLV. — Au centre : S. M. la Reine-Mère, mère de Thành-Thái, fille de feu S. E. le Văn-Minh Phan - Đình - Binh (décédée en 1906) ; — à gauche, debout : S. A. le Prince Bửu -Trang (voir Planche XLIII). — à gauche, assis : S. A. le Prince Bửu - Liêm (voir Planche XLIII), frère du précédent. — à droite : S. A. le Prince Bửu - Luỹ (voir Planche XLIII), frère des précédent.



Planche XLVI. – S. E. Nguyễn-Trọng-Hiệp,
de son vivant Kinh-Lược au Tonkin.



Planche LI. — Province de Phú -Yên.

(en haut) — Village de Phú -Vinh — Tombeau vu de l'Ouest ; mur en pierres sèches brutes. A la tête, devant le milicien, pierre subtriangulaire.
 (en bas). — Village de Mỹ -Phú — Dans un cimetière, grande tombe de riche, vue de l'Ouest. Double muraille de pierres brutes sèches ; entre les deux assises, de la terre ou du sable. Des Graminées y poussent.

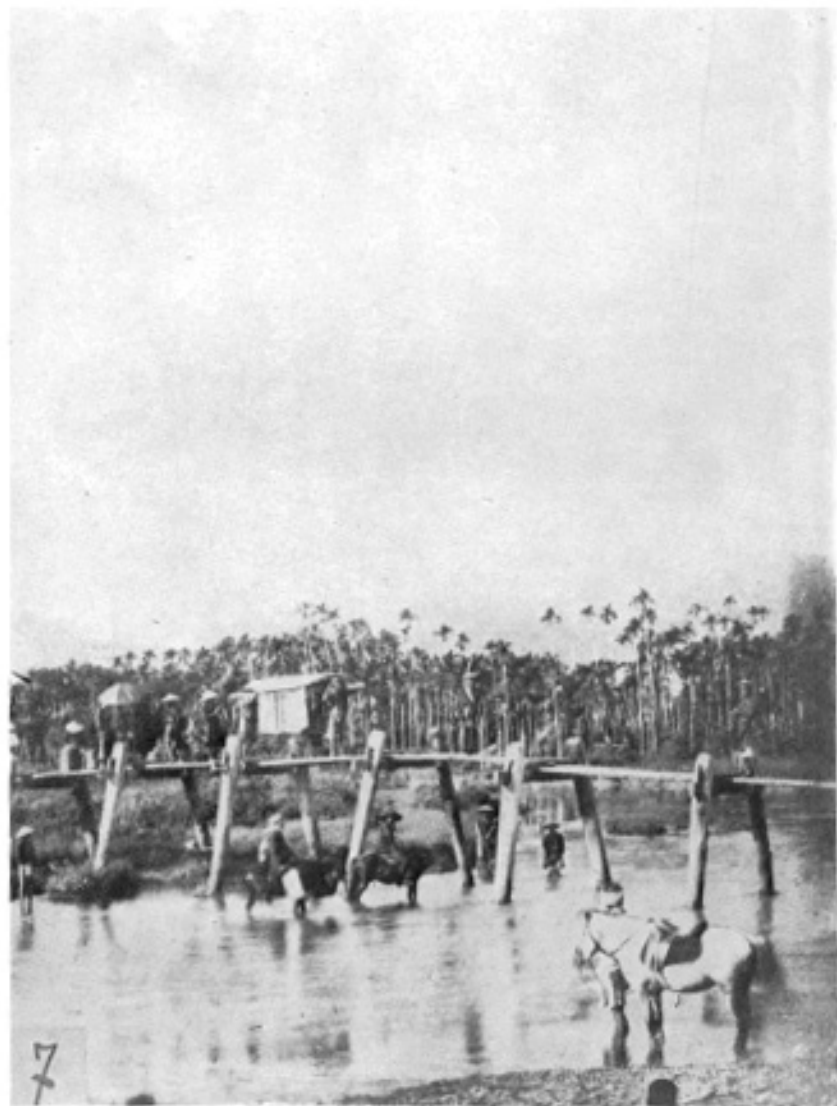


Planche XLVIII. — Province de Khánh - Hòa (Annam).
— Pont sur la Route Mandarine.

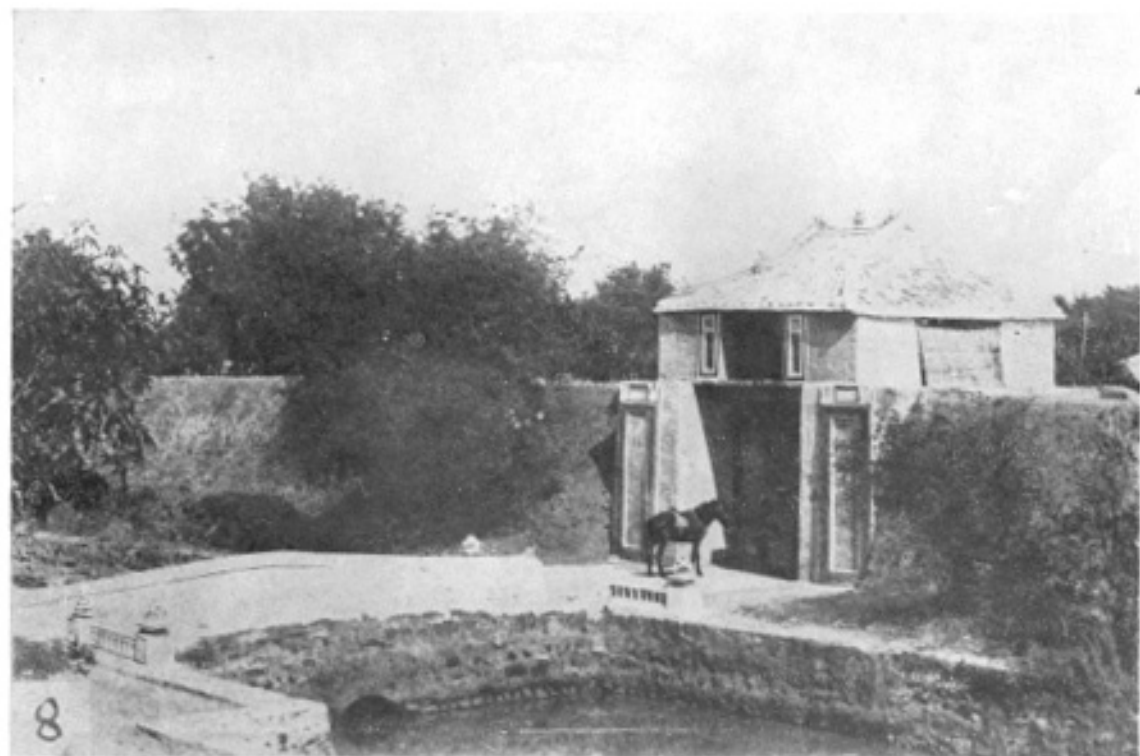


Planche XLIX. — Entrée de la Citadelle de Phanri, province de Bình -Thuận (Annam).



Planche L. — Résidence de Nha -Trang, vers 1890 : vue d'ensemble.

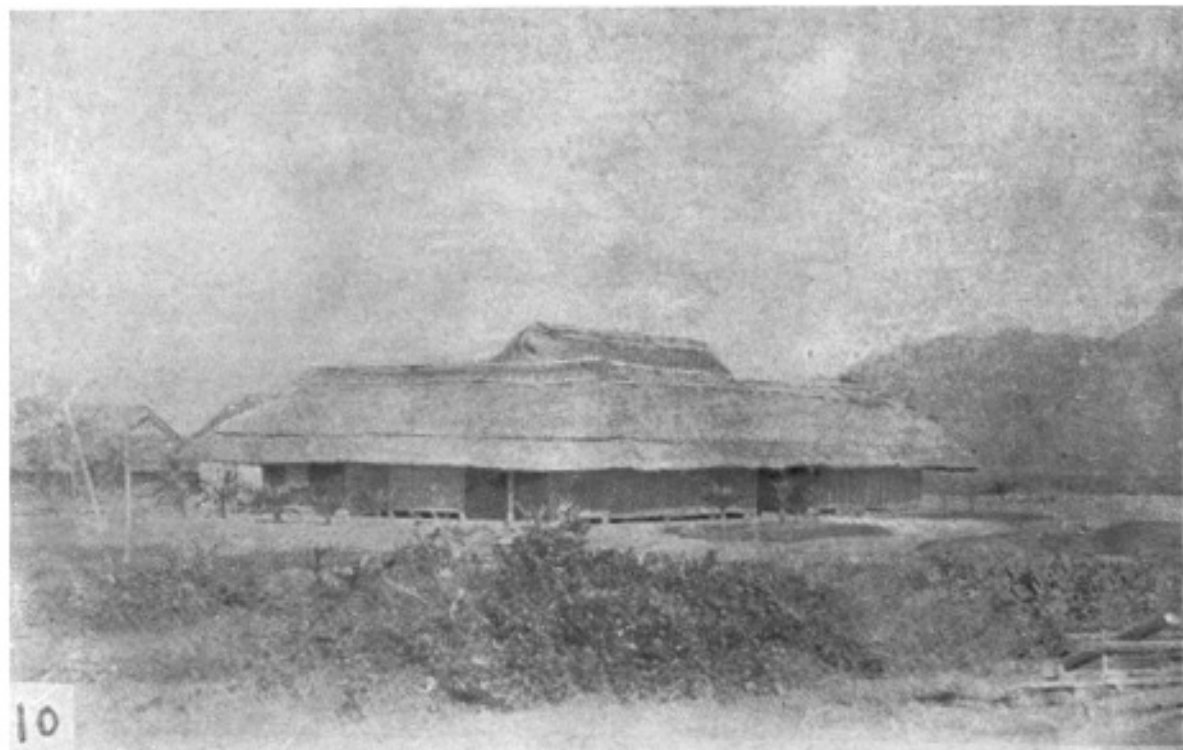


Planche LI. — Résidence de Nha -Trang : habitation du Chef de province.



Planche LII. — Jardins de la Résidence de Nha -Trang : vue sur la mer.

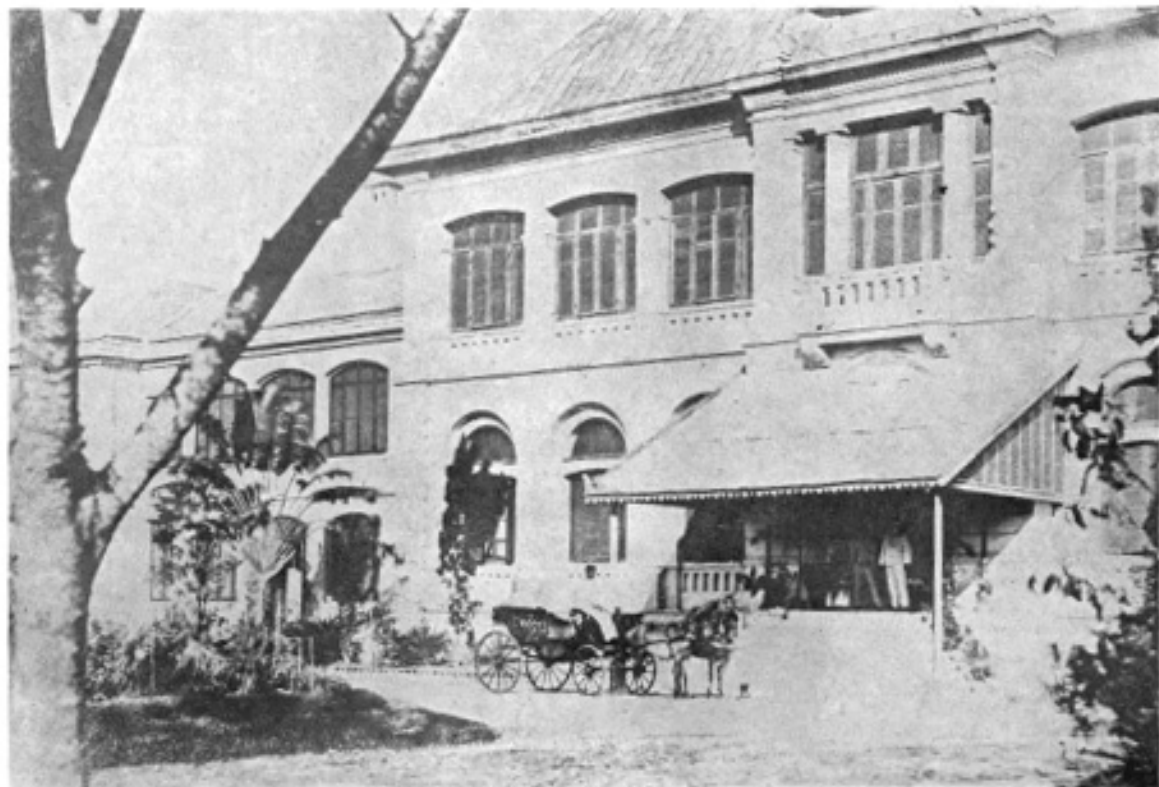


Planche LIII. — Hôtel de la Légation (aujourd'hui Résidence Supérieure de Hué).



Planche LIV. — Hué : le pont dit de « l'attentat », tel qu'il était en 1885.

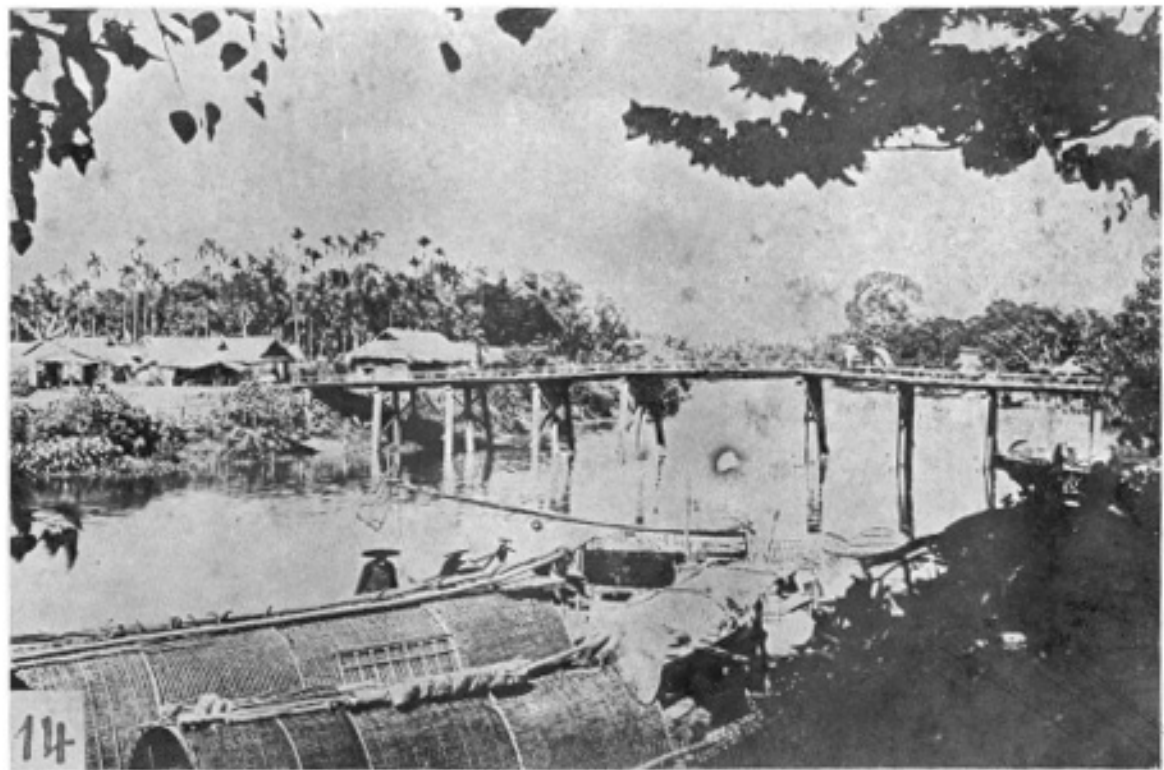


Planche LV. — Hué : L'ancien pont de An - Cự, situé sur la Route Mandarine, à 2 kil. au Sud de la Capitale.



15
Planche LVI. — Les anciens Bains du Roi à Thuận -An, à 13 kil. de Huế.

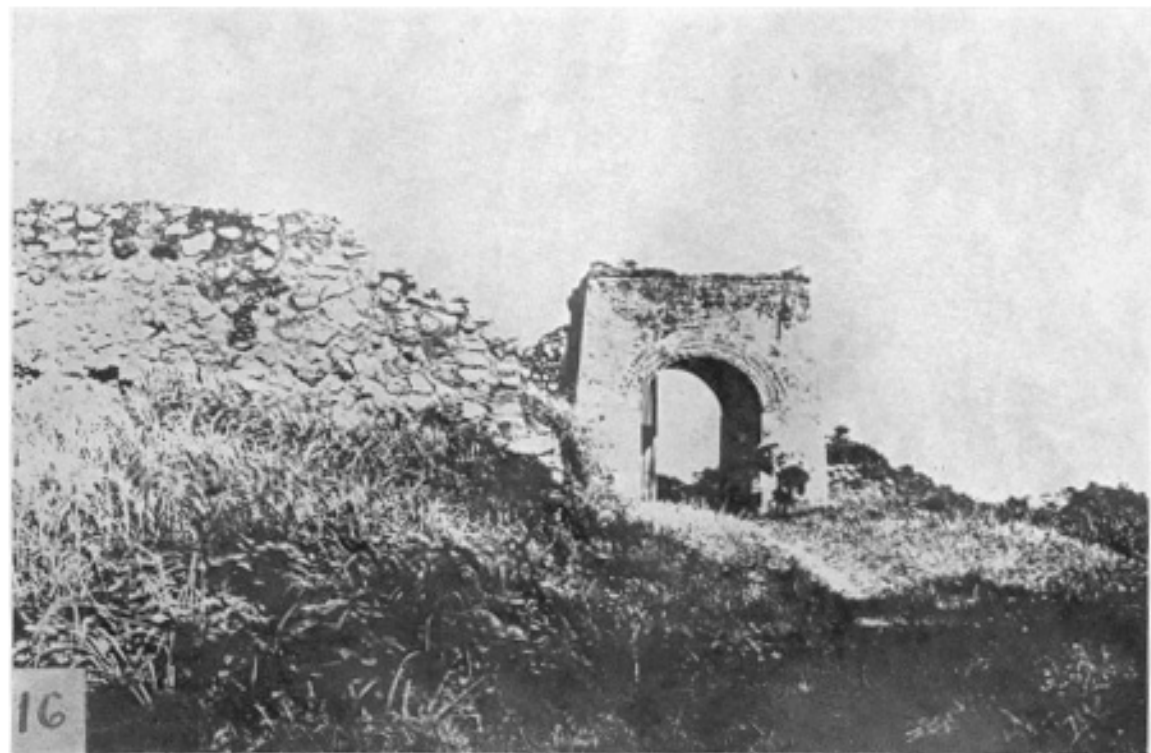


Planche LVII. — Porte du Col des Nuages, à 77 kil. au Sud de Hué.

S O M M A I R E

Communications faites par les Membres de la Société.

Pages

L'inauguration du Temple Hiên-Trung (Bửu-Trung)	163
Documents A. SALLES. — IV. Laurent BARISY (H. COSSERAT)	173
Souvenirs d'un troupier : la prise de Hué ; colonnes de police (Cl. Ant. POUPARD)	237
1885-1890. Le deuxième Bataillon de Chasseurs Annamites (C ^t GOSSELIN)..	249
Images du passé (Résident Supérieur BRIÈRE)	271

A V I S

L'**Association des Amis du Vieux Hué**, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an : elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1937) 25 volumes in-8°, d'environ 10.030 pages en tout, illustrés de 2.156 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

